

Driss Lachguar s'adressant aux participants aux travaux du Comité Afrique de l'IS

L'engagement ferme du Maroc à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique est au cœur de ses priorités stratégiques



Saleh Kebzabo déplore «la cécité impardonnable des grandes puissances à l'égard d'Israël qui tue tous les jours des Palestiniens»

Pages 2-3

SPÉCIAL

Le Maroc pays d'émigration

Les facteurs structurels à l'origine de cette dynamique demeurent non seulement présents mais se renforcent au fil du temps

Pages 13 à 20

Développement des infrastructures, attractivité de l'investissement et promotion de l'emploi, telles sont les problématiques soulevées par le Groupe socialiste lors de la séance mensuelle de questionnement du chef du gouvernement

Page 4

Driss Lachguar s'adressant aux participants aux travaux du Comité Afrique de l'IS

L'engagement ferme du Maroc à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique est au cœur de ses priorités stratégiques

Actualité



Le siège central de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) à Rabat a abrité hier les travaux du Comité Afrique de l'Internationale socialiste en présence des représentants des partis politiques africains affiliés à l'IS.

Au début de ces travaux, le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, a prononcé une allocution dans laquelle il a mis en avant la solidité des relations entre le Maroc et les pays africains. Selon lui, cet événement, organisé dans un contexte stratégique, constitue une occasion pour le Maroc de réaffirmer son engagement envers l'Afrique à travers des partenariats historiques et des projets de développement commun.

En ce sens, il a mis en lumière les relations historiques qui unissent le Maroc à l'Afrique, en précisant que ces liens ne datent pas d'aujourd'hui et trouvent leur ori-

gine dans des siècles d'échanges culturels, économiques et humains. «Le Maroc a toujours constitué

“

Saleh Kebzabo déplore «la cécité impardonnable des grandes puissances à l'égard d'Israël qui tue tous les jours des Palestiniens»

une passerelle entre le Nord et le Sud du continent africain », a-t-il indiqué tout en rappelant le rôle central du Royaume en tant que facilitateur d'échanges et promoteur de la coopération Sud-Sud.

Cette volonté s'est concrétisée sous l'impulsion de S.M le Roi Mohammed VI, en renforçant les liens diplomatiques et économiques du Maroc avec plusieurs pays africains. A travers des projets structurants dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de la finance et de l'agriculture, le Maroc se positionne comme un acteur majeur du développement en Afrique.

Le Premier secrétaire de l'USFP a également mis l'accent sur l'importance de l'éducation et de la formation dans le renforcement des relations afro-marocaines.

«Aujourd'hui, ces liens se renforcent comme en témoignent les échanges éducatifs et culturels

continus. Par exemple, les étudiants marocains se rendent dans des pays comme le Sénégal et la Tunisie, non seulement pour étudier, mais aussi pour acquérir de nouvelles perspectives qui enrichissent leur compréhension de la diversité africaine », a-t-il expliqué. Et d'ajouter : «En retour, les grandes écoles marocaines ouvrent leurs portes aux meilleurs talents africains, notamment des pays d'Afrique subsaharienne, créant ainsi un espace d'interaction académique et intellectuelle qui profite aux deux parties. Cet échange mutuel a fait du Maroc un modèle à suivre en matière de solidarité africaine, lui permettant de devenir un pont culturel et intellectuel reliant le nord et le sud du continent, et incarnant une vision intégrée de la coopération basée sur l'échange d'expertise et le développement des compétences au service du développement durable de toute l'Afrique.»

Le retour du Royaume à l'UA, un tournant stratégique

Le dirigeant ittihadi a également souligné que le Maroc a signé plus de 1.000 accords de coopération et de partenariat avec la majorité des pays africains, dans tous les domaines : culturel, économique, social, éducatif et même agricole. «Ce chiffre reflète l'engagement profond du Maroc à développer des partenariats basés sur les valeurs de solidarité et de coopération. Notre retour à l'Union africaine en 2017 a marqué un tournant stratégique dans le renforcement de ces relations, via notre engagement à construire des partenariats Sud-Sud. Le Maroc vise à travers ces partenariats à réaliser une logique gagnant-gagnant, comme en témoignent les grands projets qu'il propose aujourd'hui sur le continent, visant à faire du développement et de la stabilité les principaux leviers pour atteindre le progrès et la prospérité des peuples africains », a-t-il mis en avant.

En ce sens, il a évoqué des projets importants tels que le gazoduc qui reliera le Nigeria au Maroc en passant par 13 pays africains. «Certains des pays traversés par ce gazoduc ont un taux de raccordement électrique inférieur à 15%, ce qui fera de ce projet une véritable plateforme d'accélération du développement et d'intégration économique entre ces pays, avec des répercussions positives sur les niveaux de développement et de stabilité», a précisé Driss Lachguar.

Selon lui, l'ouverture du Maroc aux pays riverains de l'océan Atlantique s'accompagne d'une autre particulière aux pays du Sahel, en les intégrant dans cette initiative et en leur offrant un accès à l'océan Atlantique avec toutes les opportunités que cela offre en vue de diversifier les partenariats, renforcer leur indépendance commerciale et dynamiser leur développement.



La paix et la sécurité au cœur de la doctrine du Royaume

Sur le plan de la sécurité, le Maroc s'impose comme un partenaire de confiance pour les pays africains. «L'engagement ferme du Maroc à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique est au cœur de ses priorités stratégiques», a souligné le Premier secrétaire de l'USFP. Pour preuve, le Maroc est l'un des principaux contributeurs africains aux forces de maintien de la paix des Nations unies dans les zones de conflit du continent.

«Ces efforts traduisent une doctrine marocaine claire basée sur le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Cette doctrine n'est pas seulement un

engagement envers les principes du droit international, mais reflète également une croyance sincère en les principes de fraternité africaine et de responsabilité partagée pour garantir une sécurité durable dans le continent».

Par ailleurs, le Maroc œuvre inlassablement à renforcer le dialogue entre les pays du continent, fondée sur une vision claire selon laquelle la paix est la base du développement et de la coopération régionale et la voie vers la prospérité commune.

«Le rapprochement des points de vue entre les pays africains fait partie intégrante de la politique étrangère marocaine, visant à construire des ponts de compréhension et à renforcer la solidarité entre les peuples africains, loin des conflits et des tensions», a affirmé le di-

rigeant ittihadi. Et de préciser: «Cette vision diplomatique se manifeste dans les efforts continus du Maroc pour développer des partenariats stratégiques aux niveaux régional et continental, visant à transformer l'Afrique en espace d'opportunités partagées et de prospérité équitable. L'engagement du Maroc dans les grandes initiatives continentales, telles que les programmes de lutte contre le terrorisme et le crime organisé, reflète son rôle central en tant qu'acteur responsable et fiable dans la réalisation de la sécurité régionale».

«Nous vivons dans un monde en ébullition», a affirmé, pour sa part, Saleh Kebzabo, président du Comité Afrique de l'I.S, mettant l'accent sur les conflits aussi bien en Afrique que dans le monde entier qui ont un impact direct sur le continent africain, comme la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient.

Il a déploré «la cécité impardonnable» des grandes puissances à l'égard d'Israël tue qui tous les jours les Palestiniens».

Il a également abordé la guerre civile au Soudan qui a fait plus d'un million de réfugiés qui se sont installés au Tchad.

Saleh Kebzabo a attiré l'attention sur les effets du changement climatique en Afrique qui subit des vagues de chaleur mortelles, des inondations, des cyclones tropicaux et des sécheresses prolongées. Selon lui, les récentes inondations provoquées par des pluies diluviennes ont déjà causé la mort de près de 600 personnes.

A rappeler que la réunion devait aborder plusieurs sujets comprenant la paix et la sécurité en Afrique et le conflit israélo-palestinien d'un point de vue africain, outre le changement climatique et les défis des récentes inondations en Afrique, notamment dans les pays du Sahel.

Rabat. Mourad Tabet



Phs. Learakki

Soulevés par le Groupe socialiste lors de la séance mensuelle de questionnement du chef du gouvernement

- Le caractère primordial du développement des infrastructures essentielles
- L'importance des projets structurants pour l'attractivité de l'investissement
- L'inadéquation des investissements avec l'objectif de promotion de l'emploi



Les interventions des députés parlementaires, membres du Groupe socialiste-Opposition itihadi à la Chambre des représentants lors de la séance d'interpellation mensuelle du chef du gouvernement, tenue lundi 16 décembre 2024 ont été marquées par une profusion remarquée de données et de précisions numériques significatives autour de la politique économique et sociale diligentée par l'exécutif tripartite.

Dans ce cadre, le président du groupe d'opposition usfpiste dans ladite institution législative, Abderrahim Chahid, a adressé au chef du gouvernement une question orale au sujet de la problématique cruciale de la consolidation des infrastructures essentielles qui constituent « un levier du développement économique et social ».

A cet égard, le député Abderrahim Chahid a interpellé le chef du gouvernement sur les dispositions prises ou préconisées pour le développement et l'habilitation des infrastructures à travers l'ensemble du territoire national tout en assurant la justice spatiale et l'aménagement des disparités sociales.

Le président du Groupe socialiste-Opposition itihadi à la Chambre des représentants a indiqué que le pays se penche depuis plusieurs années sur l'amélioration des infrastructures essentielles, ce qui a généré un impact positif sur le tissu économique national et provincial tout en contribuant au renforcement des diverses stratégies sectorielles, mais aussi du processus de la décentralisation.

Abderrahim Chahid a observé, en outre, que le Maroc figure d'ores et déjà dans une position

avancée quant à l'excellence de ses infrastructures, l'habilitant à accueillir nombre de manifestations internationales et mondiales, ajoutant à cet égard qu'il est incontestable que le prolongement du transport routier, toutes catégories confondues, et la célérité du rythme de réalisation des voies rapides, de même que l'élargissement du réseau ferroviaire reliant les villes et les aéroports en sus de l'activation des travaux de multiplication du réseau des aéroports et de valorisation de la flotte aérienne ainsi que l'instauration de réformes institutionnelles dans le secteur du transport maritime, tout cela contribuera amplement à l'élévation de l'indice de développement et à la création de richesse et de postes d'emploi...

Dans cette même veine, le député parlementaire itihadi a rappelé que le déroulement des phases finales de la Coupe du monde 2030 favorisera, en tout état de cause, une opportunité exceptionnelle d'amélioration de ses infrastructures à l'horizon, bien entendu, d'un grand élan qualitatif quant au volume des investissements et gros projets dédiés à la création de routes et de voies rapides et également à l'élargissement du réseau ferroviaire (...)

Pour sa part, la députée parlementaire, Aaouicha Zelfi a souligné, au nom du Groupe socialiste-Opposition itihadi à la Chambre des représentants, que les différents grands chantiers relatifs aux infrastructures essentielles proviennent naturellement de la politique générale dont les fondements et traits ont été initiés et tracés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à favoriser la réalisation et le parachèvement d'une infrastructure performante (ports, aéroports, voie ferrée, ré-

seau routier, barrages, dessalement de l'eau de mer, énergies renouvelables...).

La députée usfpiste, en réaction à l'exposé du chef du gouvernement, a mis en avant que Sa Majesté le Roi considère que ces projets structurants constituent un levier essentiel d'un réel développement humain durable et du désenclavement des zones lointaines par le biais de la facilitation de l'accès de l'ensemble des citoyennes et citoyens aux services publics de même que le Souverain en a fait un outil primordial pour l'attractivité de l'investissement à même de favoriser la création de postes d'emploi.

Par ailleurs, la députée parlementaire itihadi a noté que le gouvernement, depuis son avènement, n'est pas parvenu à élever la cadence de son action de mise en œuvre d'une multitude de projets structurants, « ce qui dénote son incapacité à assurer la programmation temporelle fixée pour ce fait en dépit de l'allouement des ressources financières indispensables ».

Concernant les investissements consacrés aux infrastructures et leur impact en matière de développement national, la députée Aaouicha Zelfi a relevé que le pays a enregistré un tournant progressif quant au volume global des investissements publics aussi bien à travers les établissements et les entreprises publiques qu'en matière de budget général, de comptes spéciaux du trésor que de secteurs de l'Etat gérés de manière autonome ou par le biais des collectivités territoriales, l'effort d'investissement évoluant de 245 milliards de dirhams en 2022 à 340 milliards de dirhams en 2025 (...)

Et de poursuivre « En dépit de la progression

de la valeur globale des investissements flôrant le cumul de 95 milliards de dirhams au cours de trois années de gestion et à l'ombre de quatre lois de Finances, le taux de développement ne s'est pas décalé de la proportion de 3% (+ ou moins) ... ».

Dans cette veine, la parlementaire Zelfi a noté que ces données statistiques illustrent l'incapacité du gouvernement à repérer le noyau reliant l'effort d'investissement public au développement national (...)

De son côté, le député parlementaire, membre du Groupe socialiste-Opposition itihadi, Saïd Baâziz, a souligné que le gouvernement actuel se révèle foncièrement le moins productif d'opportunités d'emploi et de ce fait, le plus grand générateur de chômage, « de tournant progressif de l'effort d'investissement ciblant les infrastructures évoluant parallèlement, à un rythme effréné du chômage à l'ère de ce gouvernement... ».

Le parlementaire usfpiste Baâziz a relevé que le taux de chômage est passé de 11,8% au cours de l'an 2022 à 13% en 2023 et puis à 13,7% sur le plan national durant le premier trimestre de l'an 2024.

« Et l'on pourrait s'attendre à des données imprévisibles plus désastreuses si l'on prend en compte la perspective de la campagne agricole actuelle, la détérioration du pouvoir d'achat face à l'indigence des mesures formulées par le gouvernement pour faire face à ces difficultés par ailleurs exaspérées à l'ère de ce gouvernement ! (...)

Rachid Meftah

Omar Benjelloun, le militant qui avait voué sa vie à son pays

Quand l'obscurantisme a dévoilé son vrai visage

Il y a 49 ans, le sang d'Omar Benjelloun inondait le seuil de sa maison à Casablanca. Une tragédie, un acte barbare, un assassinat politique prémédité par les forces de l'obscurantisme qui croyaient pouvoir tuer une pensée en fauchant un homme. Omar Benjelloun, martyr de la liberté, de la démocratie et du socialisme, n'est pas seulement tombé sous les coups d'un intégrisme fanatique ; il est devenu le symbole éternel d'une lutte pour une société juste, moderne et égalitaire.

Ce 18 décembre 1975, les assassins n'ont pas seulement ôté la vie d'un leader politique de premier plan. Ils ont cherché à éliminer une vision, celle d'un Maroc démocratique, d'un peuple uni autour de ses valeurs de progrès et de tolérance. Mais Omar Benjelloun, par sa pensée et son action, a transcendé la mort. Aujourd'hui, 49 ans plus tard, son héritage demeure intact et sa mémoire brûle encore dans les cœurs des militants, de la gauche marocaine et de tout un peuple attaché aux principes de justice sociale.

Un martyr, un militant, un intellectuel

Omar Benjelloun, natif de l'Oriental, a incarné toute sa vie l'exemplarité d'un engagement total. Ingénieur, avocat, journaliste, intellectuel et homme d'action, il a marqué chaque domaine de son empreinte indélébile. Ses chroniques dans les colonnes d'Al Moharrir étaient le fer de lance de la dénonciation des injustices et de l'oppression. Omar écrivait avec la même vigueur qu'il plaiderait au tribunal et qu'il militait dans les rangs du parti des forces populaires. Chaque mot, chaque acte était pensé comme une arme pour défendre les démunis et éclairer les esprits.

Mais cette audace dérangeait. Omar Benjelloun était l'homme à abattre pour les hérauts de l'obscurantisme. Ils ont tout tenté : les colis piégés, les menaces, la violence aveugle. Et lorsque les attentats n'ont pas suffi à le faire taire, ils ont décidé de frapper avec une barbarie sans nom, le 18 décembre 1975, en le poignardant dans une scène d'une violence insoutenable. Pourtant, pouvaient-ils tuer ses idées ? La réponse est non. Omar Benjelloun a survécu à ses bourreaux par la puissance de son message et la fidélité de ceux qui ont continué à le porter.



Un assassinat contre la démocratie naissante

L'assassinat d'Omar Benjelloun fut le premier acte terroriste revendiqué au nom de la religion dans l'histoire politique moderne du Maroc. Il portait un double objectif : mettre fin à l'existence physique d'un leader qui dérangeait, mais surtout, anéantir les idéaux qu'il incarnait. Ceux d'une gauche marocaine fière, démocratique et profondément enracinée dans les préoccupations sociales du peuple. Omar Benjelloun, à travers sa plume, ses discours et ses combats, avait érigé la lutte pour la démocratie, les libertés individuelles et la justice sociale en devoir sacré.

L'USFP, cible de cet assassinat odieux, n'a pourtant pas faibli. Le parti des forces populaires a continué sa marche, renforcé par le sacrifice de son leader. Le congrès extraordinaire de janvier 1975, auquel Omar avait pris une part déterminante,

reste un tournant majeur dans l'histoire de la gauche marocaine. Par son rapport idéologique co-signé avec Mohamed Abed El Jabri, il a posé les fondements d'une pensée socialiste marocaine moderne, enracinée dans les réalités nationales tout en restant ouverte sur le monde.

Aujourd'hui, cette pensée est plus actuelle que jamais. Face aux crises économiques, aux inégalités sociales et aux défis démocratiques, les idées d'Omar Benjelloun continuent d'offrir des réponses. Elles nous rappellent que le progrès n'est pas une option, mais une obligation. Que la démocratie ne se négocie pas, mais se construit patiemment, avec courage et abnégation.

Un homme, une mémoire, un idéal

Honorer la mémoire d'Omar Benjelloun n'est pas une simple commémoration. Elle est un rappel constant, un

appel à la vigilance face aux forces qui, hier comme aujourd'hui, tentent d'éteindre la lumière de la modernité par le fanatisme et l'ignorance. Omar était, et restera, l'incarnation du militant organique, cet intellectuel engagé dont la pensée et l'action ne faisaient qu'un.

Il croyait en un Maroc où la démocratie s'enracine dans toutes ses dimensions : politique, économique, sociale et culturelle. Un Maroc où les citoyens sont égaux devant la justice et où la solidarité n'est pas un vain mot. Omar Benjelloun a été, jusqu'à son dernier souffle, un musulman authentique, porteur des valeurs de justice, d'égalité et de tolérance. Même envers ses bourreaux, il aurait choisi le pardon plutôt que la vengeance.

Fidélité et renouveau

Aujourd'hui, 49 ans après sa disparition, la meilleure manière d'honorer Omar Benjelloun est de continuer son combat. La gauche marocaine, et en particulier l'USFP, doit puiser dans sa mémoire les forces nécessaires pour répondre aux défis actuels : justice sociale, respect des libertés, renouveau politique et unité nationale. Comme le martyr l'avait si bien compris, le progrès d'une nation passe par l'éducation, l'éveil des consciences et l'action militante sincère.

En ce jour de commémoration, les militants sont appelés à méditer les leçons du parcours d'Omar. La fraternité, l'éthique militante, l'écoute des citoyens et l'action en profondeur dans la société sont autant de principes que l'USFP doit faire vivre, pour que le sacrifice de son martyr ne soit pas vain.

Omar Benjelloun, immortel

Le crime a ôté un homme, mais il n'a pu ôter sa lumière. Omar Benjelloun demeure, 49 ans plus tard, une figure emblématique de la lutte pour la liberté et la démocratie. Son souvenir est gravé dans la mémoire collective du peuple marocain et dans l'histoire de la gauche marocaine. Son combat, ses valeurs et son idéal vivent encore et toujours, tels des phares qui éclairent le chemin des générations présentes et futures.

Le 49^{ème} anniversaire de sa disparition n'est pas un simple hommage. Il est une promesse. Une promesse de ne jamais renoncer à ses principes, une promesse de continuer à bâtir ce Maroc pour lequel il a tout sacrifié.

Mehdi Ouassat

Commémoration du 49^{ème} anniversaire de l'expulsion arbitraire de milliers de Marocains résidant en Algérie

Le 18 décembre 2024 marque le 49^{ème} anniversaire de l'expulsion arbitraire de milliers de citoyens marocains résidant légalement sur le territoire algérien, en application de la décision prise par le gouvernement algérien sous le président Houari Boumédiène le 8 décembre 1975 en représailles à la Marche Verte actant le retour des provinces sahariennes à la mère patrie.

Cette expulsion est intervenue au moment où le monde islamique s'apprêtait à célébrer le rituel d'Aïd al-Adha; les autorités algériennes ont expulsé dans la matinée du 18 décembre 1975 environ 45.000 Marocaines et Marocains, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées bien que ces familles marocaines expulsées arbitrairement aient été installées légalement en Algérie depuis le 19^{ème} siècle. Ainsi, une grande partie d'entre eux ont participé à la guerre de libération algérienne qui éclata en novembre 1954, au cours de laquelle des centaines de Marocains furent tués au champ d'honneur.

A cette occasion, une conférence de presse sera organisée lundi 23 décembre 2024 au siège central du Syndicat national de la presse marocaine à Rabat. Cet événement, qui s'inscrit dans le

cadre de la Journée internationale des migrants (18 décembre), est organisé par l'Association des Marocains victimes de l'expulsion arbitraire de l'Algérie, en partenariat avec le Réseau africain pour la migration et le développement, ainsi que l'espace de médiation qui le soutient.

Placée sous le thème «La mémoire collective pour prendre toutes les mesures nécessaires à la réparation des Marocains victimes de l'expulsion massive et arbitraire de l'Algérie en 1975», cette conférence vise à rappeler les souffrances endurées par des milliers de Marocains lors de leur expulsion forcée dans des conditions inhumaines.

Violations graves des droits humains

Au-delà de son caractère politique, l'expulsion de 1975 représente une atteinte grave et intemporelle aux droits fondamentaux des migrants. Les victimes ont été confrontées à des violences physiques, au pillage de leurs biens, à la séparation des familles, à des détentions arbitraires, ainsi qu'à des cas de disparitions forcées. La conférence permettra d'évoquer ces violations et de retracer les efforts de plaidoyer menés par



l'Association des Marocains victimes de l'expulsion arbitraire de l'Algérie.

Il est à rappeler que le Rassemblement international pour le soutien des familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie en 1975 (CiMEA) et l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH) avaient présenté il y a quelques années, un mémorandum pour la création d'une commission parlementaire

chargée d'enquêter sur la tragédie des Marocains arbitrairement expulsés d'Algérie sans préavis préalable.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'activation de l'accord de partenariat et de coopération conclu entre le CiMEA et l'OMDH. Elle vise la contribution de l'institution législative à documenter cette tragédie et la garantie des droits des victimes à une réparation du préjudice ma-

atériel et moral qui leur a été infligé par le gouvernement algérien. Ce dernier continue de mystifier et d'occulter ce drame en faisant fi de la résidence légale de ces citoyens marocains, de la constitution d'un grand nombre de familles mixtes algéro-marocaines, et du fait que certaines personnes prirent les armes durant la guerre de libération face au colonialisme français.

M.T

Quinze pays, dont le Maroc, lancent à Riyad une initiative pour promouvoir l'intégrité des contenus en ligne

Quinze Etats membres de l'Organisation de coopération numérique (DCO), dont le Maroc, ont procédé au lancement d'une initiative stratégique multilatérale pour promouvoir l'intégrité des contenus en ligne, lors du Forum des Nations unies sur la gouvernance d'Internet, qui se tient du 15 au 19 décembre en Arabie Saoudite. Le Maroc est représenté à ce Forum par la ministre déléguée auprès du chef du gouvernement, chargée de la Transition numérique et de la Réforme de l'Administration, Amal El Fallah Seghrouchni, qui prend part à Riyad au Dialogue ministériel de la DCO sur les fake news.

Dans son allocution à cette occasion, Mme Seghrouchni s'est attardée sur la question des fake news et les dimensions qu'elle a prises à la lumière de l'évolution numérique et du développement rapide des technologies de pointe, soulignant que le Maroc, qui accorde une grande importance à cette question en raison de ses répercussions négatives dans divers domaines, œuvre à créer un environnement numérique sain qui garantit la protection de la vie privée et les droits de l'individu.

La coordination dans le cadre de la DCO et l'échange de bonnes pratiques à

cet égard permettront de faire face au phénomène des fake news et d'en limiter les effets, a-t-elle considéré.

Placé sous le thème "Dialogue ministériel sur les fausses nouvelles : Vers l'adoption d'une voie unifiée", le Forum a connu la participation de plusieurs ministres des Etats membres de la DCO.

En marge du forum, l'Organisation, basée dans la capitale saoudienne, a annoncé le lancement de l'initiative pour promouvoir l'intégrité des contenus en ligne, via une déclaration conjointe qui a été ratifiée par l'Arabie saoudite, le Maroc, Bahreïn, le Bangladesh, Chypre, Djibouti, la Gambie, le Ghana, la Jordanie, le Koweït, le Nigeria, Oman, le Pakistan, le Qatar et le Rwanda.

L'initiative, menée et parrainée par le Koweït et présentée lors de la 3^{ème} assemblée générale de l'Organisation de coopération numérique, vise à promouvoir le respect de la diversité sociale et culturelle et à lutter contre la désinformation en ligne grâce à des efforts de médiation et de coordination entre les entreprises, les gouvernements et d'autres parties concernées, telles que les organisations internationales et la société civile.

La déclaration prévoit la création d'un

comité ministériel de haut niveau chargé de superviser la mise en œuvre de l'initiative sur l'intégrité des contenus en ligne, tandis que les pays qui l'ont approuvée ont réaffirmé leur engagement à promouvoir "une économie numérique inclusive, transparente et sûre permettant aux individus de s'épanouir".

Selon la déclaration, le secteur privé et les réseaux sociaux devraient être "un partenaire dans ces efforts pour promouvoir un impact social positif, plutôt qu'un moyen de répandre des influences négatives". Dans cette déclaration, la DCO réaffirme son engagement à améliorer la confiance dans l'espace virtuel en relevant les défis en matière d'éthique et de protection de la vie privée associés aux technologies émergentes.

Par ailleurs, le document a souligné l'importance cruciale d'un dialogue et d'une coopération actifs entre les plateformes des réseaux sociaux et les pays dans lesquels elles opèrent, considérant que la coopération basée sur la confiance mutuelle représente "la clé pour l'émergence d'un paysage numérique respectueux des droits et des valeurs de toutes les parties concernées".

Dans une déclaration à la presse, la se-

crétaire générale de l'Organisation de coopération numérique, Dima Al-Yahya, a noté que des sondages d'opinion réalisés dans 46 pays ont montré que plus de 59% des personnes interrogées s'inquiètent de la difficulté de distinguer les contenus réels des contenus factices en ligne.

La désinformation "n'est plus une question marginale, mais une pandémie numérique effrayante qui nécessite une action urgente et conjointe", a-t-elle signalé, notant que "des études ont montré que la désinformation pourrait perturber les élections dans de nombreux pays au cours des deux prochaines années et menacer ainsi la stabilité mondiale".

Plus de 10.000 participants de 170 pays, ainsi qu'un millier d'intervenants internationaux prennent part au Forum des Nations unies sur la gouvernance d'Internet. Quelque 300 sessions et workshops thématiques permettront de discuter des tendances et des politiques internationales en matière de gouvernance d'Internet.

Il s'agit aussi d'échanger les expériences, les informations et les bonnes pratiques, d'identifier les nouveaux défis numériques et de promouvoir la coopération entre les secteurs public et privé et les organisations de la société civile.



Guerre à Gaza

Nouvelle plainte en France pour torture et génocide visant un soldat franco-israélien

Une nouvelle plainte pour torture, crimes de guerre, génocide et complicité à l'encontre d'un soldat franco-israélien qui serait l'auteur d'une vidéo montrant dans des conditions dégradantes des hommes présentés comme des prisonniers palestiniens a été déposée à Paris, ont annoncé mardi des organisations de défense des droits humains.

Une première plainte simple avait été classée début septembre par le parquet national antiterroriste (Pnat), compétent en matière de crimes de guerres et crimes contre l'humanité.

D'après une source judiciaire, le Pnat avait considéré que les faits apparaissaient "insuffisamment caractérisés". "Les éléments versés à l'appui de la plainte n'étant pas suffisants pour établir l'existence d'éventuels actes matériels de complicité", avait ajouté cette source.

"Nos organisations se constituent partie civile pour combattre l'inertie du parquet", affirment dans leur communiqué la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses organisations membres palestiniennes et françaises Al-Haq, Al Mezan, Palestinian Centre for Human Rights (PCHR) et la Ligue des

droits de l'homme (LDH).

Au cœur de la plainte, une vidéo publiée notamment le 19 mars sur X par Younis Tawari, un militant de la cause palestinienne qui se présente comme journaliste palestinien, et montrant selon lui une scène qui se serait déroulée dans la bande de Gaza.

Un homme apparaît entravé, les yeux bandés, semblant porter une corde autour du cou et vêtu d'une combinaison blanche ouverte laissant apparaître le haut de son corps. Il est descendu d'un véhicule par des soldats en tenue militaire kaki. On y entend une voix parlant français dire "Yas vu ces c... mon neveu ? (...) il s'est pissé dessus. Je vais te montrer son dos, tu vas rigoler, ils l'ont torturé pour le faire parler", au milieu d'un flot d'insultes.

Dans la vidéo de moins d'une minute, sont aussi filmés plusieurs hommes, yeux bandés et couverts de la même combinaison. Ils sont entassés dans ce qui semble être un fourgon et doivent, selon les associations, être considérés comme "des prisonniers de guerre".

"Vous étiez contents le 7 octobre, bande de fils de p...", lance encore la voix, en référence à l'attaque inédite du

mouvement islamiste palestinien Hamas dans le sud d'Israël, qui a entraîné la mort de 1.208 personnes côté israélien, en majorité des civils, selon un décompte de l'AFP basé sur des données officielles et incluant les otages morts ou tués en captivité dans la bande de Gaza.

L'offensive israélienne a fait au moins 45.028 morts dans la bande de Gaza, en majorité des civils, selon les dernières données lundi du ministère de la Santé du Hamas pour Gaza, jugées fiables par l'ONU.

D'après les éléments recueillis par les plaignants, le soldat visé par la plainte aurait reconnu être l'auteur de la vidéo. En assistant aux faits et en les filmant, ce soldat franco-israélien s'est rendu coupable, a minima, de complicité de torture, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide, accusent les plaignants.

"Il est urgent que la France enquête, poursuive et punisse ses ressortissants impliqués dans des crimes internationaux, y compris dans le génocide à Gaza", a déclaré Shawan Jabarin, directeur général de l'association Al-Haq, cité dans le communiqué.

Au travers de témoignages qu'ils ont recueillis, les plaignants relatent dans leur plainte consultée par l'AFP un contexte généralisé d'atteintes à l'intégrité physique et de traitements humiliants et dégradants à l'égard des prisonniers palestiniens.

Les associations s'appuient sur des rapports d'organes de l'ONU documentant les mauvais traitements, assimilés à de la torture: violences physiques (coups, noyades simulées, chocs électriques, brûlures de cigarettes...) ainsi que des violences sexuelles et psychologiques. "Face à l'ampleur des crimes commis, l'enquête menée par la CPI ne suffit pas.

Chaque Etat qui peut exercer sa compétence doit ouvrir des enquêtes judiciaires", défendent dans le communiqué Mes Clémence Bectarte et Alexis Deswaef, avocats d'une partie des plaignants.

La Cour pénale internationale (CPI) a émis le 21 novembre des mandats d'arrêt à l'encontre de Benjamin Netanyahu, son ex-ministre de la défense Yoav Gallant - limogé quelques jours plus tôt - et le chef de la branche armée du Hamas, Mohammed Deif, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

A Londres, un projet de méga-ambassade chinoise suscite la controverse

Outre l'affaire des soupçons d'espionnage visant un proche du prince Andrew, un autre sujet épineux risque d'entraver les tentatives de réchauffement entre Pékin et Londres: le projet controversé d'une gigantesque ambassade chinoise au cœur de la capitale britannique. Depuis plusieurs années, la Chine tente de déplacer son ambassade du quartier huppé de Maylebone vers un site historique à deux pas de la Tour de Londres, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, et du célèbre Tower Bridge enjambant la Tamise.

Le projet suscite une levée de boucliers de la part de riverains, de militants des droits humains et d'autres voix critiques à l'égard de Pékin. Signe de son importance, le dossier a été mis sur la table en novembre lors de la rencontre entre le Premier ministre britannique Keir Starmer et le président chinois Xi Jinping à Rio, en marge du G20, la première en six ans.

Le dirigeant travailliste, engagé à relancer les relations entre Londres et Pékin depuis son élection en juillet, a promis de "prendre en main" ce dossier, qui faisait jusque-

là l'objet d'un bras de fer au niveau local. Ce projet d'ambassade, annoncée comme la plus grande du Royaume-Uni, sera examiné début 2025 par un inspecteur chargé de la planification nationale. Le dernier mot reviendra à la vice-Première ministre Angela Rayner, en charge notamment de l'urbanisme. "Je n'aurais jamais cru que ce sujet soit abordé au plus haut niveau", s'étonne auprès de l'AFP Simon Cheng, dissident hongkongais en exil et opposant à ce projet. Comme le site héberge des bâtiments historiques classés, toute modification doit obtenir le feu vert des autorités du conseil de Tower Hamlets, quartier londonien dont il dépend.

En 2022, ses élus ont rejeté à l'unanimité ce projet, conçu par le prestigieux cabinet d'architectes du Britannique David Chipperfield. Les opposants espéraient que Pékin revendrait le site acheté en 2018 pour 327 millions de dollars, mais un projet quasi-identique a été à nouveau soumis en juillet.

Ils s'insurgent à la perspective de voir s'installer l'ambassade sur ce site appelé Royal Mint Court, em-



placement historique de l'agence chargée de frapper la monnaie britannique et actuellement inutilisé, à proximité immédiate de monuments du patrimoine londonien. "C'est comme si les Français ou les Italiens autorisaient l'implantation d'une gigantesque ambassade à côté de la site classé le plus célèbre de leur pays... et pas n'importe quelle ambassade", s'énerme Peter Golds, conseiller conservateur local.

Les opposants s'inquiètent aussi d'une potentielle "surveillance" mise en place dans leur quartier, et ont commencé à lever des fonds pour engager des avocats chargés de plaider leur cause auprès des autorités.

Dave Lake, un habitant du quartier, espère que le gouvernement les soutiendra dans ce qu'il qualifie de combat de David contre Goliath. Marquées par

des années de tensions autour de la situation à Hong Kong, les relations entre Londres et Pékin restent fragiles.

Pas plus tard que lundi, le chef du gouvernement britannique a fait part de sa "préoccupation" à propos des agissements de la Chine, en réaction aux soupçons d'espionnage visant un homme d'affaires chinois lié au prince Andrew.

Des émissaires occidentaux à Damas

Les nouveaux dirigeants syriens veulent rassurer



Plusieurs missions diplomatiques sont arrivées mardi à Damas pour rencontrer les nouvelles autorités syriennes, dominées par des islamistes, qui s'emploient à rassurer les capitales étrangères sur leur capacité à pacifier la Syrie, dévastée par 13 ans de guerre civile.

Le chef de la coalition qui a pris le pouvoir en Syrie le 8 décembre s'est engagé à dissoudre et à intégrer dans l'armée les factions qui ont contribué à la chute de l'ex-président Bachar al-Assad, et a réclamé la levée des sanctions internationales. Les groupes combattants "seront dissous et leurs combattants préparés à rejoindre les rangs du ministère de la Défense, et tous seront sous le coup de la loi", a affirmé Abou Mohammad al-Jolani, le chef du groupe sunnite radical Hayat Tahrir al-Sham (HTS), à la tête de la coalition.

Après un demi-siècle de règne sans partage du clan Assad, les nouvelles autorités cherchent à rassurer, au moment où les capitales étrangères prennent contact avec leurs dirigeants, dont Abou Mohammad al-Jolani, qui se fait désormais appeler par son vrai nom, Ahmad al-Chareh.

Une mission diplomatique française, la première depuis 12 ans, est arrivée mardi à Damas où le drapeau français a été hissé sur l'ambassade, fermée depuis 2012.

"La France se prépare à être aux côtés des Syriens" durant la période de transition, a déclaré l'envoyé spécial pour la Syrie, Jean-François Guillaume.

Des diplomates allemands devaient également rencontrer mardi des représentants du gouvernement de transition. Une délégation britannique était arrivée lundi, l'Union européenne a annoncé l'envoi d'un représentant et les États-Unis ont

établi des contacts avec HTS.

Lâché par ses alliés, la Russie et l'Iran, Bachar al-Assad a fui pour Moscou quand les rebelles se sont emparés le 8 décembre de Damas, après une offensive éclair menée depuis le nord de la Syrie. L'ex-président a affirmé lundi qu'il n'avait fui qu'après la chute de Damas et qualifié de "terroristes" les nouveaux dirigeants du pays. Sa chute a été accueillie par des scènes de liesse, près de 14 ans après le début de la guerre civile déclenchée en 2011 par la répression de manifestations prodémocratie, qui a fait un demi-million de morts et provoqué la fuite à l'étranger de six millions de personnes.

Mais unifier le pays morcelé par des années de guerre, où sont présentes de nombreuses factions aux allégeances divergentes et de nombreuses minorités religieuses et ethniques, reste un défi pour HTS. Cette ex-branche syrienne d'Al-Qaïda affirme avoir rompu avec le jihadisme mais reste classée comme une organisation terroriste par plusieurs capitales occidentales, dont Washington. Dans les vieux souks de Damas, la grande ma-

jorité des commerces ont rouvert.

Mardi, des commerçants peignaient en blanc la façade de leur magasin, effaçant les couleurs de l'ancien drapeau syrien aux deux étoiles.

"Nous travaillons sans arrêt depuis une semaine pour tout peindre en blanc, mais nous n'avons pas assez d'ouvriers pour faire tous les magasins", a affirmé Omar Bachour, 61 ans, artisan dans le bâtiment. Si quelques matériaux ont vu leur prix augmenter, la plupart des prix des produits alimentaires et de première nécessité ont baissé avec la levée temporaire de taxes.

"Tout est arrivé d'un seul coup: la chute du régime, la baisse des prix, l'amélioration de la vie. On espère que ce ne soit pas temporaire", affirme Abou Imad, qui a transformé sa voiture en petite épicerie où il vend des légumes sur une place de la capitale.

L'ONU pense pouvoir fournir une aide "ambitieuse" à la Syrie, a déclaré mardi le chef des affaires humanitaires des Nations unies après une rencontre avec Abou Mohammad al-Jolani.

L'UE est "prête" à rouvrir son ambassade à Damas

L'Union européenne est "prête" à rouvrir son ambassade à Damas, a annoncé mardi la cheffe de la diplomatie européenne Kaja Kallas, un peu plus d'une semaine après la chute de Bachar al-Assad. "Nous sommes prêts à rouvrir notre délégation, qui est l'ambassade européenne, et nous voulons qu'elle soit de nouveau pleinement opérationnelle", a déclaré Mme Kallas devant le Parlement européen à Strasbourg. "Nous ne pouvons laisser un vide en Syrie. L'UE doit être présente", a-t-elle ajouté sur X, précisant que le bloc avait déjà entamé, "avec prudence", un dialogue avec le nouveau pouvoir en Syrie et avec la société civile.

"Moment d'espoir prudent en Syrie. Mes rencontres à Damas, y compris les discussions constructives avec le commandant de la nouvelle administration, M. Ahmad al-Chareh, sont encourageantes. Nous disposons d'une base pour un renforcement ambitieux de l'aide humanitaire vitale", a indiqué Tom Fletcher sur X.

Aloes que Bachar al-Assad se posait en protecteur des minorités dans un pays à majorité sunnite, plusieurs pays et organisations, tout en saluant sa chute, disent attendre de voir comment les nouvelles autorités vont traiter les minorités.

"La Syrie doit rester unie, et il faut qu'il y ait un contrat social entre l'Etat et l'ensemble des confessions pour garantir une justice sociale", a assuré Ahmad al-Chareh en rencontrant lundi des membres de la communauté druze, branche de l'islam chiite, estimée à environ 3% de la population d'avant-guerre.

Devant une délégation de diplomates britanniques, le nouvel homme fort de la Syrie a "évoqué l'importance de rétablir les relations" avec Londres et "souligné la nécessité de lever toutes les sanctions imposées à la Syrie afin de permettre le retour des réfugiés".

Dans un entretien avec l'AFP, Riad Assaad, un chef rebelle, a défendu l'idée d'une Syrie qui aurait de "bonnes relations avec tous les pays du monde".

Ancien colonel fondateur de l'Armée syrienne libre (ASL), composée de militaires dissidents, il a réclamé que les membres du gouvernement évincé répondent devant la justice des crimes commis: "Notre objectif c'est le pardon et la réconciliation, mais il doit y avoir une justice transitoire pour qu'il n'y ait pas d'actes de vengeance".

A Maaret al-Noomane, faire revivre la ville martyre au plus vite



Par une rue intacte et dans certaines, la végétation a pris ses aises entre les pans de murs écroulés et le bitume défoncé. Mais rien ne décourage les premiers revenants de Maaret al-Noomane, ville martyre dans l'ouest de la Syrie.

Bilal Al-Rihani dépérissait loin de son échoppe et l'a rouverte cette semaine avec sa femme et son fils de 14 ans, sans eau ni électricité, pour y préparer ses feuilletés à la cannelle, spécialité de la famille depuis 150 ans et malgré l'environnement dévasté, la minuscule boutique du pâtisseries de 45 ans ne désespère pas. Chaque voiture qui passe entre les ruines s'arrête en s'annonçant à grands coups de klaxon: ses clients sont,

comme Bilal, des habitants chassés par les combats, prêts à se réinstaller pour rebâtir leurs maisons dévastées.

"Je fais de bien meilleures affaires ici que dans le camp (où il était déplacé, NDLR)", assure le pâtisseries. "Cette rue était la plus commerçante et animée de la ville, jour et nuit", ajoute-t-il en désignant l'artère crevassée.

Située pour son malheur sur l'axe stratégique de la route M5 qui relie Alep, la deuxième ville du pays située dans le nord-ouest, à Damas, la capitale, Maaret al-Noomane a été l'objet de violents combats dès 2012 entre les rebelles désormais au pouvoir et l'armée du président déchu Bachar al-Assad.

Passée sous le contrôle du groupe radical islamiste Hayat Tahrir al-Shams en 2017, qui a mené la coalition de rebelles ayant pris le pouvoir le 8 décembre dernier, elle est reprise en 2020 par l'armée syrienne appuyée par l'aviation russe, dont les bombardements massifs ont permis de pousser les derniers résidents vers les camps de déplacés d'Idlib, le fief rebelle.

La ville, assiégée par les Croisés au début du deuxième millénaire, comptait près de 100.000 habitants avant le conflit. Elle est devenue une cité fantôme, symbole de la dévastation du pays.

Les autorités n'encouragent pas encore ses anciens habitants à y retourner, par crainte des

mines et de munitions non explosées cachées sous les débris et détritus. Mais les Casques blancs, qui ont toute la guerre durant assuré la sécurité civile dans les régions rebelles, sont au travail.

Ils s'approprient à emporter quatre corps dans des sacs mortuaires à bord de leur ambulance: "Des soldats de l'armée tués par des gens d'Assad", lâche l'un d'eux. Règlement de comptes entre perdants? Il n'en dit pas davantage. Le conflit en Syrie, déclenché en 2011 par la répression brutale de manifestations prodémocratie, a fait plus d'un demi-million de morts et déplacé des millions de personnes.

Au carrefour suivant, une autre équipe à bord d'un bulldo-

zer évacue les éboulements de pierres pour dégager la chaussée.

"Ce quartier a été nettoyé et nous sommes là pour protéger les gens et leurs biens", énonce le policier Jihad Shahin, 50 ans, qui assure que "l'activité revient en ville". "On va rebâtir mieux qu'avant", promet-il. Mais Kifah Jafer, responsable local de la "Direction des Zones libérées", installé dans un bâtiment datant du mandat français en Syrie, demande du temps. "Il n'y a pas d'école, aucun des services de base. Pour le moment, on essaie de s'organiser pour aider les gens au mieux. Mais il va falloir des efforts et beaucoup d'aide, la ville manque de tout."

Kifah Jafer a l'habitude, il gère l'un des camps de déplacés d'Idlib avant de revenir s'occuper de sa ville, collectant les requêtes et les besoins. A l'autre bout de la ville, Ihab al-Sayid et ses frères ne se préoccupent guère des manques et pénuries, évacuant à grandes pelletées le toit effondré de leur maison.

Ihab al-Sayid, 30 ans, a été grièvement blessé dans un bombardement russe en 2017 et a subi plusieurs opérations au cerveau pour retrouver sa mobilité, explique-t-il en préparant le café sur un réchaud à même le trottoir, son fils de quatre ans à ses côtés. "Les gens d'ici sont des gens simples, tout ce dont on a besoin, c'est de sécurité. Nous sommes revenus depuis cinq jours pour réparer et revivre ici", assure-t-il alors qu'un froid vif tombe avec le soleil.

"On s'est débarrassé d'Assad, ça donne du courage", justifie-t-il.

Après la chute d'Assad, "l'heure de gloire" d'Erdogan

Soutien des rebelles ayant renversé Bachar al-Assad et arriant d'un récent accord entre l'Éthiopie et la Somalie, le président turc Recep Tayyip Erdogan a dopé en l'espace d'une semaine l'influence d'Ankara "dans son arrière-cour et au-delà", estiment des experts.

Si la Turquie n'a pas participé directement à la chute d'Assad, elle entretient de longue date des relations avec les islamistes de Hayat Tahrir al-Sham (HTS) désormais au pouvoir à Damas, lui confiant un statut d'interlocuteur privilégié alors que de nombreuses capitales s'inquiètent toujours du passé de cette ex-beatnik d'Al-Qaïda.

Quelques jours après la prise de pouvoir des rebelles, le chef du renseignement turc, Ibrahim Kalin, proche d'Erdogan, a savamment mis en scène sa rencontre à Damas avec le chef de HTS, Abou Mohammad al-Jolani, qui utilise désormais son vrai nom, Ahmad al-Charh.

La même semaine, le président turc a réussi un autre coup diplomatique en négociant à Ankara la fin d'une brouille entre l'Éthiopie et la Somalie.

"La Turquie est très intelligente (...) La Turquie a fait une prise de contrôle inam-

cale sans que beaucoup de vies ne soient perdues", a estimé lundi le président élu américain Donald Trump au sujet de la Syrie. "Erdogan joue sur le long terme", estime Anthony Skinner, directeur de recherche au cabinet de conseil Marlow Global, pour qui Ankara "a soigneusement cultivé des relations avec des acteurs étatiques et non-étatiques pour maximiser l'influence turque dans son arrière-cour et au-delà".

"Les résultats sont particulièrement évidents en Syrie et dans la Corne de l'Afrique. Erdogan a bien joué ses cartes jusqu'à présent et a une position enviable en Syrie", ajoute-t-il à l'AFP.

Dans la foulée, le chef de l'Etat turc a offert sa médiation entre le Soudan et les Emirats arabes unis, accusés de soutenir des paramilitaires face à l'armée de Khartoum. Pour Max Abrahms, expert en sécurité internationale, "Erdogan est un grand gagnant" des dernières évolutions en Syrie.

Les soutiens d'Assad étant désormais hors jeu - la Russie embourbée dans sa guerre avec l'Ukraine et l'Iran affaibli par les attaques d'Israël contre son allié, le Hezbollah, la voie est libre pour qu'Erdogan

"étende l'influence turque en Syrie", explique-t-il à l'AFP.

Cela passera probablement par une action d'Ankara pour "atténuer la menace du PKK", le Parti des travailleurs de Kurdistan, dans le Nord syrien, près de la frontière turque, juge Max Abrahms.

La Turquie a mené depuis 2016 plusieurs offensives sur le sol syrien contre les Unités de protection du peuple kurde (YPG), considérées par Ankara comme une extension du PKK, qui lui ont permis d'y contrôler des zones entières avec l'appui de ses affidés syriens.

"Dans cette nouvelle ère, l'organisation terroriste PKK/YPG disparaîtra tôt ou tard de Syrie. Le nouveau gouvernement syrien le souhaite autant que nous", a affirmé le ministre turc des Affaires étrangères, Hakan Fidan.

Une décision de la future administration Trump de retirer les troupes américaines de Syrie affaiblirait les combattants kurdes qu'elles appuient contre le groupe jihadiste Etat islamique (EI), pour "le plus grand plaisir d'Erdogan", estime Max Abrahms. La chute d'Assad "ouvre la voie au retour des réfugiés résidant en Turquie (près de trois millions, NDLR) et à une in-

fluence accrue d'Ankara en Syrie", abonde Hamish Kinnear, analyste au cabinet de conseil Verisk Maplecroft.

Le rôle croissant d'Erdogan au Proche-Orient et son succès dans les négociations avec l'Éthiopie et la Somalie "ne font que renforcer l'impression d'une influence géopolitique et diplomatique croissante de la Turquie", souligne-t-il.

Désormais, "la Turquie est en théorie bien placée pour servir de médiateur entre l'Ukraine et la Russie, étant donné sa capacité à parler à la fois à Kiev et à Moscou", ajoute-t-il, estimant qu'"Erdogan connaît incontestablement son heure de gloire".

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, Erdogan a su maintenir des relations étroites avec la Russie, accueillant par deux fois des négociations directes entre Moscou et Kiev en mars 2022.

Le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a toutefois jugé début novembre "peu probable" que la Turquie réussisse ses efforts de médiation, soulignant que des armes turques sont utilisées par l'Ukraine "pour tuer des soldats et des civils russes".

Economie

Feuille de route pour le développement de chaînes de valeur

Des représentants de la Zambie, du Maroc et de la République démocratique du Congo (RDC) se sont accordés, lors d'une réunion de haut niveau à Lusaka, sur les grandes lignes d'une feuille de route conjointe pour le développement de chaînes de valeur regroupant les trois pays, apprend-on lundi auprès de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Les représentants de ces pays s'étaient réunis, la semaine dernière dans la capitale de la Zambie, à l'occasion du Dialogue politique de haut niveau sur le développement des chaînes de valeur régionales de l'automobile et de la mobilité électrique, organisé conjointement par les Bureaux de la CEA en Afrique du Nord et en Afrique Australe. De hauts responsables et représentants du secteur privé du Botswana, du Lesotho, du Malawi, de la Namibie et du Zimbabwe, qui participaient également au Dialogue de haut niveau, ont identifié des opportunités de développer la production de composants automobiles, dans le cadre de leurs capacités existantes, et de renforcer leur présence dans les chaînes de valeur régionales de l'automobile.

À l'issue des travaux, les participants se sont accordés sur la nécessité d'intégrer le cadre de partenariat du projet dans les politiques publiques nationales et plans sectoriels de leurs pays respectifs, en vue d'en assurer l'alignement avec les priorités de développement nationales. Ils ont, par ailleurs, recommandé la signature d'un Mémorandum d'accord en 2025 et l'inclusion du Maroc dans la Zone économique spéciale Zambie-RDC. La CEA accompagnera ces interventions, à travers la finalisation de la feuille de route, du plan de mise en œuvre et du cadre de partenariat, en vue de les soumettre aux pays membres pour validation, précise-t-on de même source. Elle se chargera également de la production d'études stratégiques, de la facilitation des échanges entre les différentes parties prenantes concernées et du soutien au renforcement des capacités des PME dans le secteur automobile.

Organisé à la suite d'un atelier de trois jours sous le thème «Développement de la chaîne de valeur régionale de la mobilité électrique (RDC - Maroc - Zambie)», le Dialogue politique de haut niveau a réuni des représentants des gouvernements, du secteur privé, des experts et des représentants d'organisations de développement de huit pays.

La rencontre avait pour objectif d'étudier les priorités stratégiques pour le développement des chaînes de valeur régionales (CVR) dans les secteurs de l'automobile et de la mobilité électrique (e-mobilité), d'évaluer le potentiel en matière de partenariats et d'affiner les cadres réglementaires pour créer un environnement favorable à leur développement.

Accord BBNJ : Une avancée majeure pour la préservation et l'exploitation durable des ressources marines

L'Accord BBNJ relatif à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, constitue une avancée majeure en faveur de la préservation et de la gestion durable des ressources marines dans ces espaces, a affirmé, lundi à Rabat, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, chargée de la Pêche maritime, Zakia Driouich.

S'exprimant à l'ouverture d'un atelier régional sur l'Accord BBNJ, Mme Driouich a mis en avant le rôle actif du Maroc dans la consolidation d'une vision africaine concertée autour des principaux enjeux de cet accord, notamment la création d'aires marines protégées, le partage équitable des ressources génétiques marines et la mise en place de mécanismes d'évaluation des impacts environnementaux.

Elle a également souligné l'engagement du Royaume, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à promouvoir une économie bleue inclusive et durable et à renforcer la coopération régionale.

Dans ce cadre, Mme Driouich a mis en exergue l'Initiative Royale visant à offrir aux Etats africains enclavés un accès stratégique à l'Atlantique. "Cette vision, fondée sur une solidarité agissante et un développement inclusif, reflète l'ambition commune de surmonter les contraintes géographiques et de renforcer la coopération régionale, permettant ainsi à ces pays de bénéficier pleinement des opportunités offertes par l'économie océanique", a-t-elle fait valoir. La secrétaire d'Etat a, en outre, rappelé les efforts déployés par le Maroc lors des négociations sur l'Accord BBNJ pour faciliter la consolidation d'une vision africaine concertée autour des principales composantes du texte discuté, telles que la création d'aires marines protégées, les études d'impact des activités humaines sur le milieu marin, ainsi que l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable de leurs avantages.



De son côté, le chef de délégation adjoint de l'Union européenne (UE), Daniele Dotto, a mis en relief l'importante contribution des Etats africains à l'élaboration de l'Accord BBNJ, tout en félicitant les Seychelles pour être la première nation africaine à l'avoir ratifié.

Il a aussi annoncé que l'UE s'engage à soutenir l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer à travers un programme "océan" doté d'un budget de 40 millions d'euros sur une période de six ans.

Et de poursuivre : "Nous travaillons actuellement sur le premier volet de ce programme, en mettant particulièrement l'accent sur l'assistance technique destinée à soutenir les efforts nationaux et régionaux des pays en développement dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la haute mer, notamment en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ".

Cet appui viendra en complément de nombreux programmes nationaux et régionaux qui ont été adoptés récemment en matière de gouvernance de l'océan, d'économie bleue et de conservation des écosystèmes marins et côtiers, a expliqué M. Dotto.

Pour sa part, la coordinatrice résidente du Système des Nations unies au Maroc, Nathalie Fustier, a indiqué que l'Accord BBNJ constitue un outil supplémentaire pour appuyer les efforts collectifs visant à at-

teindre les objectifs de développement durable d'ici 2030.

"Après deux décennies d'élaboration, l'adoption de cet accord illustre la centralité du multilatéralisme et de la coopération internationale", a-t-elle ajouté, notant que l'entrée en vigueur de l'accord et sa mise en œuvre effective exigent une mobilisation collective, où les États, les organisations du système des Nations unies et l'ensemble des parties prenantes conjuguent leurs efforts et agissent de manière concertée.

"Nous avons la chance de compter parmi nous aujourd'hui des représentants de près de 30 Etats africains ainsi que d'autres parties prenantes", s'est-elle réjouie, précisant que cette participation diversifiée reflète le caractère intersectoriel de cet accord, dont la mise en œuvre effective dépendra du soutien et de la coopération d'un large éventail d'acteurs.

À son tour, Charlotte Salpin, représentante du Bureau des affaires juridiques des Nations unies, a salué les efforts du Maroc qui a joué un rôle clé en tant que coordinateur du Groupe africain pour le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines.

"Grâce à la participation active et compétente des Etats africains, l'accord aborde un certain nombre de questions d'une importance cruciale pour l'Afrique", a-t-elle affirmé, rappelant que deux des quinze ratifications reçues à ce jour proviennent d'Etats africains, et

que 22 Etats africains ont signé l'accord.

Mme Salpin a également mis en exergue la pertinence de cet atelier, capable de fournir aux responsables et aux parties prenantes de la région les informations nécessaires pour s'engager efficacement dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord.

Tenu en présence des représentants des Nations unies, de l'UE et de plusieurs responsables gouvernementaux, cet atelier a été organisé par la Division des affaires maritimes et du droit de la Mer des Nations unies, avec un appui de l'UE.

Abrité par le Maroc, il a réuni plus de 120 participants provenant des Etats africains riverains de l'océan Atlantique et de la Méditerranée, ainsi que de certains pays africains enclavés.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux visant à renforcer la gouvernance durable des océans, avec la participation de représentants d'organisations internationales et régionales, ainsi que d'experts en biodiversité marine.

L'atelier a pour objectif de renforcer la compréhension des dispositions de l'Accord BBNJ, signé par le Maroc en septembre 2023, d'identifier les besoins institutionnels et juridiques nécessaires à une mise en œuvre efficace, et d'accompagner les Etats dans leur préparation à l'adhésion et à la ratification de cet instrument juridique.

Tourisme

Les établissements d'hébergement touristique classés (EHTC) au niveau de la préfecture de Tanger-Assilah ont enregistré plus de 1,5 million de nuitées à fin octobre dernier, a indiqué l'Observatoire national du tourisme (ONT).

Ainsi, les établissements d'hébergement touristique à Tanger-Assilah ont enregistré 1.509.994 nuitées au cours des dix premiers mois de 2024, contre 1.422.717 nuitées durant la même période de l'année précédente, soit une hausse de 6%, a précisé l'Observatoire dans ses statistiques mensuelles sur l'évolution du tourisme, notant que le taux d'occupation de ces établissements s'est établi à 54%.

Pour le seul mois d'octobre, les EHTC à Tanger-

Assilah ont affiché 173.394 nuitées avec un taux d'occupation de 58%, en hausse de 23% en glissement annuel.

La destination de Tanger a pu conserver sa position en tant que quatrième destination touristique la plus visitée au niveau national, après Marrakech (8,43 millions de nuitées), Agadir (5,49 millions de nuitées) et Casablanca (1,81 million de nuitées), tandis que Fès est arrivée en cinquième position avec 793.000 nuitées.

Il est à noter que le Maroc a enregistré 24,1 millions de nuitées à fin octobre 2024, en hausse de 10% par rapport à la même période de 2023.

Certificat

"Cette distinction, attribuée par Bureau Veritas Maroc, témoigne de l'engagement continu de BMCE Capital à offrir une expérience de qualité optimale à ses partenaires et clients. Elle reflète également l'adhésion rigoureuse aux normes et exigences internationales, assurant un niveau de service exemplaire dans l'ensemble de ses implantations", indique un communiqué de BMCE Capital Conseil.

Avec cette certification, BMCE Capital Conseil affirme son ambition d'atteindre les plus hauts standards de performance au bénéfice de ses parties prenantes et de consolider son positionnement en tant qu'acteur de référence dans son secteur.

Intermédiaires d'assurances

284 décisions émises par l'ACAPS en 2023

L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS), dans le cadre de la régulation de la distribution d'assurance, a émis 284 décisions relatives aux intermédiaires d'assurances en 2023, contre 264 décisions en 2022, ressort-il du rapport annuel d'activité de l'Autorité.

Ces décisions concernent de nouvelles créations (12), des mises à jour d'agrément (190) et des retraits d'agrément (82), précise ce rapport, ajoutant que l'ACAPS a accordé l'autorisation pour la présentation des opérations de micro-assurances à trois établissements de paiement (Barid Cash, Al Filahi Cash et Chari Money).

Toujours en matière de régulation de la distribution d'assurance, l'Autorité a émis 430 décisions en relation avec l'ouverture des bureaux de gestion directe, dont 165 nouvelles autorisations, 256 mises à jour et 9 fermetures.

Ledit rapport fait également savoir que dans le cadre de sa mission de régulation et d'organisation du marché de l'assurance, l'ACAPS a accordé l'autorisation de prise de contrôle indirect aux trois entreprises d'assurances et de réassurance (Allianz Maroc, Sanlam Maroc et Africa First Assist), a autorisé la cession d'une fraction du capital de Sanlam Maroc et a accordé l'autorisation du changement de dénomination sociale à Axa Assistance Maroc.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de ses interactions avec les entités régulées, l'Autorité a lancé deux projets visant la digitalisation de ses processus de régulation du marché.

Il s'agit du projet "Registre des agréments" visant la digitalisation des processus relatifs à la gestion des agréments et des demandes d'autorisation des entreprises d'assurances et de réassurance, ainsi que du projet

"Refonte de Web'inter" qui a pour objectif d'améliorer l'application de gestion des agréments des intermédiaires d'assurances et l'élargissement de ses fonctionnalités et services aux autres acteurs du réseau de distribution (bureaux de gestion directe, banques, sociétés de financement, établissements de paiement et associations de micro-crédit).

Parallèlement, l'ACAPS a mis en place un observatoire sur le taux de pénétration et d'équipement des agents économiques en assurance. Alimenté par des indicateurs assurantiels et des statistiques économiques et sociales avec une granularité territoriale, cet observatoire se veut un outil d'aide à la décision dans la régulation du marché de la distribution et de référentiel pour les entreprises d'assurances pour les besoins d'élaboration de leurs programmes d'ouverture de nouveaux points de vente.

ACAPS : Un résultat net excédentaire de 46,6 MDH en 2023

L'excédent annuel des produits sur les charges (résultat net) de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale (ACAPS) s'est établi à 46,6 millions de dirhams (MDH) en 2023, ressort-il du rapport d'activité de l'Autorité.

Cet excédent est affecté, en 2024, entièrement à la constitution du fonds de réserve conformément à l'article 33 de la loi n° 64-12, indique ce rapport, précisant que le total des produits s'est situé à 244,3 MDH et celui des charges à 198 MDH.

D'après la même source, le total des produits est constitué principalement des contributions versées par les entreprises d'assurances et de réassurance (EAR). L'augmentation enregistrée au niveau de ces contributions (+8,7%) est expliquée par l'évolution du chiffre d'affaires du secteur des assurances et de réassurance (+4%) en 2023 par rapport à une année auparavant.

Concernant le total des charges, il est réparti essentiellement sur les charges de personnel (105,3 MDH), les autres charges externes (34,6 MDH), les charges non courantes (13,9 MDH) et les achats consommés de matières et de fournitures (4,6 MDH).

Le total bilan s'est élevé, quant à lui, à 417,4 MDH en 2023, contre 364,6 MDH un an auparavant.

La 1^{ère} édition du CFC Africa Tour met le cap sur Dakar

Casablanca Finance City Authority (CFCA), première place financière en Afrique, et les entreprises membres de sa communauté, ont tenu, lundi à Dakar, une rencontre avec des acteurs économiques et financiers du Sénégal dans le cadre de la 1^{ère} édition du CFC Africa Tour.

Cette tournée ouest-africaine, qui a fait sa première escale à Dakar (les 16 et 17 décembre), avant de mettre le cap sur Abidjan (les 18 et 19 décembre), vise à mettre en lumière les opportunités d'affaires qu'offre le continent africain à travers l'ouverture des voies à des partenariats prometteurs.

Organisée en collaboration avec l'Agence de promotion des investissements et des grands travaux-Sénégal (APIX), elle offre également aux journalistes économiques et financiers sénégalais une opportunité de rencontrer des diri-

geants d'entreprises internationales basées à Casablanca Finance City, dont les projets de développement contribuent à façonner l'avenir économique du continent.

S'exprimant à l'ouverture de cette édition, la directrice générale adjointe de Casablanca Finance City Authority (CFCA), Lamia Merzouki, a souligné que cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat que l'Autorité a noué depuis des années avec l'APIX, avec l'objectif de favoriser la coopération régionale et d'explorer des opportunités d'affaires concrètes.

Mettant en valeur l'importance de la coopération africaine en tant que mécanisme de libérer le potentiel du continent, Mme Merzouki a rappelé que la CFCA est une initiative gouvernementale destinée à ériger Casablanca en hub économique et financier dédié à l'Afrique.

Elle accueille non seulement des entre-

prises financières, mais tout type d'entreprises, tous secteurs confondus, souhaitant opérer dans le continent africain à partir de Casablanca, a-t-elle fait savoir, notant que le critère majeur d'éligibilité est d'opérer en Afrique afin de drainer des investissements, la valeur et l'expertise dans le continent.

De son côté, l'ambassadeur du Maroc au Sénégal, Hassan Naciri, a indiqué que cette tournée régionale de Casablanca Finance City Authority témoigne de l'importance qu'elle accorde au renforcement des liens économiques et stratégiques avec les partenaires et frères africains, ajoutant que le Sénégal, pays frère, ami et allié, occupe une place particulière pour le Maroc.

"Nos relations, enracinées dans une histoire commune, sont empreintes de respect, de solidarité et d'amitié sincère", a-t-il dit, précisant que "c'est pourquoi nous

sommes appelés, non seulement à maintenir cette relation spéciale, mais surtout à lui insuffler un nouveau souffle à travers des partenariats mutuellement bénéfiques et des synergies innovantes".

Le diplomate marocain a aussi souligné que le Sénégal se distingue aujourd'hui par une stratégie ambitieuse pour son avenir, à savoir la Vision 2050, voulue par le Président Bassirou Diomaye Faye et son Premier ministre, Ousmane Sonko, qui œuvrent à transformer méthodiquement et systématiquement le pays avec un objectif de souveraineté réaffirmée, de justice et de prospérité, relevant que grâce à cette vision éclairée, le Sénégal amorçe un virage décisif vers le développement et la prospérité, aspirant à devenir un hub régional d'innovation et de compétitivité, en phase avec les aspirations africaines.

SOCIETE = ELMASBAHI CONSULTING - SARLAU

Au terme d'un PV de l'AGE en date du 30/09/2024, tenue au siège social de la société ELMASBAHI CONSULTING SARLAU au capital de 10.000,00 Dirhams, ont décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société ELMASBAHI CONSULTING SARLAU.

- Nomination de Mr. Hamid AMENI en qualité de liquidateur.

- Désignation de lieu de liquidation à 265, Bd. ZERKOUNI, 9EME ETG, NO 92 - Casablanca.

- Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 4 décembre 2024 sous le N°945990.

N° 9632/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA

Tel/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/11/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " ROBI-FLOW MAROC " S.A.R.L. Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI Casablanca.

Les associés :
- Mr. EL HILALI BOUAZZA, apporteur en numéraire 20 000,00 DHS soit 200 parts sociales.

- Mr. EL HILALI ISMAIL, apporteur en numéraire 30 000,00 DHS soit 300 parts sociales.

- Mr. BENCHEIKH YAHYA, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

Objet :
- COMMERCIALISATIONS DES MATERIAUX DE PLOMBERIE;
- COMMERCIALISATIONS DES CUISINIERS ET PORTES ;
- IMPORT ET EXPORT;

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. EL HILALI ISMAIL ET Mr. BENCHEIKH YAHYA.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 947921 RC N° 653443.

N° 9633/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA

Tel/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/11/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " VEMARAC LITAAMIR " S.A.R.L. Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Les associés :
- Mr. AZIZ CHAKROUN, apporteur en numéraire 50

000,00 DHS soit 500 parts sociales.

- Mr. ABDELGHANI ROUBAHL, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

Objet :
- PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. AZIZ CHAKROUN ET Mr. ABDELGHANI ROUBAHL.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 947922 RC N° 653447.

N° 9634/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA

Tel/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/12/2024, il a été établi les statuts d'une société SARL, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " OASIS AGENCY " S.A.R.L. Siège Social : GROUPE AT-TAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI - CASABLANCA.

Les associés :
- Mr. RAYAN IDRISSE, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

- Mr. DANIAL IDRISSE, apporteur en numéraire 50 000,00 DHS soit 500 parts sociales.

Objet :
- INTERMEDIATION IMMOBILIERE DIRECT OU ELECTRONIQUE

- LOCATION ET VENTE DES BIENS IMMOBILIERS RESIDENTIELS PROPRES OU LOUES ;

- SOUS LOCATION, LOCATION COURTE DUREE, CONCIERGERIE ET MANAGEMENT, ACHAT, REVENTE IMMOBILIER.

Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. RAYAN IDRISSE ET Mr. DANIAL IDRISSE.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce Casablanca sous le N° 947919 RC N° 653439.

N° 9635/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA

Tel/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH

SIEGE SOCIAL : RESIDENCE LES AMIS N° 2 ANGLE HABOUSS ET AVENUE ALLAL BEN ABDALLAH BOUZNIKA. RC : 5495 IF : 31821709

Au siège social : RESIDENCE LES AMIS N° 2 ANGLE HABOUSS ET AVENUE ALLAL BEN ABDALLAH BOUZNIKA., les associés de la société à res-

ponsabilité limitée = AMAZONCASCH = SARL. Ont décidé ce qui suit :

Transfert de siège social de la société

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société de RESIDENCE LES AMIS N° 2 ANGLE HABOUSS ET AVENUE ALLAL BEN ABDALLAH BOUZNIKA, à MAGASIN 02 RESIDENCE PAL AZUR IMMEUBLE 14 D N° 86 BOUZNIKA.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe de 1ère instance de BENSLIMANE sous le N°692 RC N°5495.

N° 9636/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNIKA

Tel/Fax : 0537649573 GSM : 0668792975.

SEDAN CAR = S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH

SIEGE SOCIAL : APPARTEMENT 1er ETAGE N°585 HAY RIAD BOUZNIKA. RC : 5443 IF : 26159870

Au siège social : APPARTEMENT 1er ETAGE N°585 HAY RIAD BOUZNIKA, les associés de la société à responsabilité limitée = SEDAN CAR = SARL ont décidé ce qui suit :

Première résolution : cession des parts sociale ; L'assemblée générale prend acte de cession 500 parts sociales par Mr. EL KARAMY YOUSSEF Titulaire de la CIN N° TK2053 ET 500 parts sociales par Mme. EL KARAMY KARIMA Titulaire de la CIN N° TA67355, au profit de Mr. MOHAMMED BELFAKIR Titulaire de la CIN N° Y453361.

Deuxième résolution : Démission de gérant de la société et nomination d'un nouveau gérant.

L'assemblée générale accepte La démission de Mme. EL KARAMY KARIMA, de sa fonction gérante unique de la société = SEDAN CAR = SARL et la nomination de Mr. MOHAMMED BELFAKIR nouveaux gérant unique de la société.

Troisième résolution : Transformation de la forme juridique

L'assemblée générale décide La transformation de la forme juridique de la société d'une Société à responsabilité limitée = SARL = à une Société à responsabilité limitée d'associé unique = SARLAU =.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe de 1ère instance de BENSLIMANE sous le N°693 RC N°5443.

N° 9637/PA

CONSTITUTION SOCIETE = BENACCHIO MAROC SARL AU =

Aux termes d'un acte S.S.P. établi en date du 04 Décembre 2024, il a été constitué une société à Responsabilité Limitée d'associé unique = BENACCHIO MAROC =. Siège Social : Bureau N°1, Zone d'accélération industrielle de Bouknadel, Lot N°30, Commune Bouknadel, Préfecture de

Salé- Objet Social : FABRICATION DE CARROSSERIES ET REMORQUES -

Durée : 99 ans. Capital Social : 100.000,00 dhs Convertibles - L'exercice social : commence le 1er Janvier et finit le 31 Décembre -

L'associé unique nommé en qualité de gérant de la société pour une durée de trois années et leurs confère les pouvoirs de gestion et d'administration de la société les personnes suivantes :

- Mme CORRADIN GIOVANNA LUCIA

- Mr DURBIANO ALBERTO

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de SALE le 17/12/2024 sous le N°45148-Registre de Commerce N° 40509.

Pour extrait et mention **N° 9638/PA**

Monde service compta Tenue de comptabilité assistance fiscale et juridique

TEL 0522658116 GSM 0678738632 CONSTITUTION SARLAU

Société à Responsabilité Limitée d'associé unique Au capital de 100.000,00 Dirhams

Siège social MELK ROGAINI BAB SALAM IMMEUBLE E MAGASIN N° 16 DAR BOUAZZA NOUACEUR CASABLANCA

RC 653413. TP 32969501 IF 66157104

Aux termes d'un acte sous seing privé, établi à Casablanca en date du 05/12/2024 L'associé a décidé ce qui suit :

1- FORME JURIDIQUE : SARL AU.

2- OBJET SOCIAL : BOULANGER (EXPLOITANT) CAPITAL SOCIAL :

100.000,00 dh

3- DENOMINATION : PATISSERIE CAFE MAISON H SARLAU

4- SIEGE SOCIAL : MELK ROGAINI BAB SALAM IMMEUBLE E MAGASIN N° 16 DAR BOUAZZA NOUACEUR CASABLANCA

5- DUREE : 99 ans.

6- GERANCE : Mr. HNIFFI MOHAMED, majeur, de nationalité marocaine, né le 10/01/1964 à Hay MOHAMMADI AIN SEBAA CASABLANCA. Maroc, demeurant au RESD VILLA DANFA 2 NR 74 DAR BOUAZZA NOUACEUR CASABLANCA, Maroc et titulaire de la carte nationale N° B688614

5- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 13/12/2024, sous le N° 947905

N° 9639/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDJOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE TECHNIQUE



AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de Sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un **boulangerie-snack** sis : **Lotissement OULD HADDOU LOT N° 305 Mag 02 03** Sidi Hajjaj oued Hassar province Medjouna TF N° : 9488/85, 9489/85. Au nom de Mr MOHAMED JARMOUNE.

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour coisigner toutes observations à ce sujet.

N° 9640/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEDJOUNA
COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
SERVICE TECHNIQUE



AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de Sidi Hajjaj oued Hassar annonce aux publics, qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un **Café** sis : **Lotissement RIAD LOT N° 550 Bloc 03** Sidi Hajjaj oued Hassar province Medjouna TF N° : 14702/C 5496/C. Au nom de **M. AHMED EL ABADI ET AZIZ EL ABADI.**

A Cet effet un registre est mis à la disposition du public au service économique pour coisigner toutes observations à ce sujet.

N° 9641/PA

Journée mondiale du migrant



Edito

Lutter pour les droits des migrants Un devoir de mémoire et d'action

Chaque année, le 18 décembre, la Journée internationale des migrants nous rappelle que derrière les chiffres et les discours politiques se trouvent des vies humaines marquées par l'espoir, la résilience et souvent la douleur. Cette journée, instituée par les Nations unies en 2000, est bien plus qu'un simple rendez-vous symbolique. Elle nous invite à réfléchir sur le rôle que chacun, des citoyens aux institutions, peut jouer dans la défense des droits des migrants.

Le phénomène migratoire est une réalité incontournable de notre époque, façonnée par les inégalités économiques, les guerres, les catastrophes climatiques et les rêves d'un avenir meilleur. Pourtant, ces hommes, ces femmes et ces enfants en quête d'une vie digne sont trop souvent perçus comme des menaces plutôt que des victimes ou des contributeurs potentiels. Racisme, exploitation, exclusion sociale et invisibilisation marquent encore trop souvent leur parcours.

C'est ici que Libé joue un rôle fondamental. Depuis des années, ce journal s'est positionné comme une voix pour les sans-voix, un espace où les récits marginalisés trouvent une audience. Défendre les droits des migrants ne se limite pas à dénoncer les injustices ; il s'agit également de déconstruire les stéréotypes, d'éclairer les dynamiques complexes de la migration et de mettre en lumière les contributions essentielles des migrants dans les sociétés d'accueil.

Dans ses colonnes, Libé s'efforce de raconter les histoires humaines qui se cachent derrière les crises migratoires : celles de parents séparés par des frontières, de jeunes fuyant des zones de conflit, ou encore d'ouvriers invisibilisés qui font tourner les économies occidentales. Plus qu'un journal, Libé se veut un acteur du changement, une plateforme qui sensibilise l'opinion publique aux réalités souvent occultées.

En cette Journée internationale des migrants, rappelons-nous que le combat pour leurs droits est aussi celui de notre humanité commune. Libé, à travers ses enquêtes, tribunes et engagements, réaffirme son devoir d'informer, d'éclairer et de mobiliser pour un monde où chacun peut circuler, vivre et travailler dans la dignité. Parce qu'en défendant les migrants, nous défendons avant tout les valeurs universelles de justice, d'égalité et de solidarité.

H.B

Le Maroc pays d'émigration

Les facteurs structurels à l'origine de cette dynamique demeurent non seulement présents mais se renforcent au fil du temps

Dossier réalisé par Hassan Bentaleb

Le Maroc joue un rôle clé dans la dynamique migratoire mondiale. Les chiffres de l'édition 2024 des Perspectives des migrations internationales, publiés dernièrement par l'OCDE, confirment la persistance du Royaume en tant que pays d'émigration et pourvoyeur de main-d'œuvre. Le Maroc figure à la 6ème place dans le classement des 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2021-22. Le Royaume occupe également la troisième place dans le podium d'acquisition de nationalité en 2022 dans les pays de l'OCDE. Il figure aussi parmi les premiers pays d'origine des demandeurs d'asile (2023) dans plusieurs pays européens. Décryptage avec Said Machak, enseignant-chercheur en droit international sur la migration et l'asile.

Une dynamique migratoire continue

Le Maroc figure à la 6ème place dans le classement des 20 premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE, 2021-22. Le Royaume comptait 200.000 nouveaux émigrés, dont la plupart ont choisi comme des-

tinuation l'Espagne, suivie de loin par la France et l'Italie. Notre pays est également classé sixième au niveau des cinquante premiers pays d'origine des nouveaux immigrés dans l'OCDE avec 411.000 migrants en 2021, 557.000 en 2022 soit une part de 6,4% en 2022 et une évolution de 146.000 personnes en 2021/2022 (35%).

L'Inde et la Chine arrivent en tête de ce classement suivies de la Russie et la Roumanie respectivement troisième et quatrième représentant toutes les deux environ 270.000 nouveaux immigrés. Alors que la Russie n'avait jamais atteint un tel niveau dans ce classement, la Roumanie est depuis longtemps l'un des principaux pays d'origine des nouveaux immigrés vers les pays de l'OCDE.

La Colombie occupe la cinquième place des pays d'origine avec 218.000 nouveaux émigrés vers l'OCDE en 2022, dont plus des trois quarts vers l'Espagne. Avec 175.000 émigrés vers les pays de l'OCDE en 2022, l'Afghanistan arrive en septième place des pays d'origine, l'Allemagne étant leur principale destination, suivie du Canada et de la Turquie. Après la reprise des flux migratoires vers les Etats-Unis au lendemain de la crise du Covid-19,

le Mexique est devenu le huitième pays d'émigration vers l'OCDE, à égalité avec la Syrie.

Par pays, le rapport de l'OCDE explique qu'en Espagne, le Maroc fait partie des principales populations nées à l'étranger en 2023 avec un taux de 13% devant la Colombie (9%) et la Roumanie 7%. La Colombie, le Maroc et l'Ukraine étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Colombie a enregistré la plus forte augmentation (108.000) et le Royaume-Uni la plus forte diminution (-15.000) des flux vers l'Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 38%, pour atteindre environ 160.000. La majorité des demandeurs étaient originaires du Venezuela (60.000), de Colombie (53.000) et du Pérou (14.000). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants colombiens (18.000) et la plus forte diminution les ressortissants marocains (-800). Sur les 90.000 décisions prises en 2023, 59% étaient positives.

En France, le Maroc fait également partie des principales populations nées à l'étranger en 2023 avec un taux de

Journée mondiale du migrant



12% derrière l'Algérie (16%) et devant le Portugal (7%). Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie étaient les trois principales nationalités des nouveaux arrivants en 2022. Parmi les personnes d'origine, le Maroc a enregistré la plus forte augmentation. Idem pour Israël, où le Maroc fait partie des principales populations nées à l'étranger en 2023 avec 7% devancé par l'ex-URSS (51%), et suivi par les États-Unis (6%). En Belgique, le Maroc fait partie des principaux pays de naissance avec 11% suivi par la France (9%) et les Pays-Bas (6%).

Pour Saïd Machak, enseignant-chercheur en droit international sur la migration et l'asile, « la migration marocaine vers des pays européens tels que la France, l'Espagne, l'Italie et la Belgique s'inscrit dans une longue tradition façonnée par des facteurs historiques, économiques et géographiques. Ces éléments, combinés à des dynamiques sociales et culturelles, ajoutent, continuent de structurer les flux migratoires actuels et d'influencer les choix des migrants marocains. «L'histoire coloniale joue un rôle central dans la structuration des flux migratoires marocains vers l'Europe, notamment vers la France et la Belgique. Pendant le protectorat français au Maroc (1912-1956), la France a importé une main-d'œuvre marocaine pour répondre à ses besoins en travailleurs dans des secteurs clés comme l'agriculture et les infrastructures. De même, les conflits mondiaux ont mobilisé des soldats marocains pour servir dans l'armée fran-

çaise, renforçant les liens migratoires entre les deux pays. En Belgique, la signature d'accords bilatéraux dans les années 1960 a permis l'arrivée massive de travailleurs marocains dans l'industrie lourde, notamment les mines et la sidérurgie. Ces migrations ont été accompagnées d'un développement des communautés marocaines dans ces pays, établissant ainsi des bases solides pour des flux migratoires futurs».

En outre, notre interlocuteur nous a expliqué que «le Maroc bénéficie d'une position géographique stratégique, à seulement 14 kilomètres des côtes espagnoles via le détroit de Gibraltar. Cette proximité rend l'Europe, notamment l'Espagne et l'Italie, plus accessible pour les migrants marocains que des destinations plus lointaines comme le Canada ou les États-Unis. Les routes maritimes et terrestres facilitent les mouvements migratoires, bien que ceux-ci se soient progressivement complexifiés en raison des politiques migratoires restrictives adoptées par l'Union européenne». «La géographie joue également un rôle dans la migration irrégulière. Les côtes marocaines servent de point de départ pour de nombreux migrants cherchant à atteindre l'Espagne par voie maritime ou via les présides occupés. Cette accessibilité a fait de l'Espagne une destination majeure, surtout depuis les années 1990», a-t-il noté. Et de préciser: «Les pays européens cités (France, Espagne, Italie et Belgique) ont historiquement été des importateurs nets de main-d'œuvre étrangère, notamment dans des sec-

teurs comme la construction, l'agriculture et les services. Les Marocains, réputés pour leur compétence et leur résilience, ont répondu à ces besoins. Ces migrations économiques se sont poursuivies, bien que de manière plus diversifiée aujourd'hui, avec une présence marocaine croissante dans des secteurs qualifiés, comme les services ou les nouvelles technologies».

Les réseaux familiaux jouent un rôle crucial dans la dynamique migratoire marocaine, indique notre source. «Les premiers migrants, arrivés dans les années 1950 et 1960, ont progressivement fait venir leurs familles grâce aux politiques de regroupement familial mises en place dans plusieurs pays européens. Ces réseaux ont contribué à maintenir un lien migratoire fort, facilitant l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants», rappelle-t-elle. Et d'ajouter: «Les communautés marocaines établies en Europe servent également de point d'ancrage pour les nouvelles générations. Elles offrent un soutien matériel et social, aident à surmonter les obstacles administratifs et fournissent des informations essentielles sur les opportunités d'emploi ou d'études. Cette dynamique favorise une migration dite "en chaîne", où les départs successifs sont encouragés par des relations familiales ou amicales déjà établies dans les pays de destination».

Naturalisation par nécessité

Sur un autre registre, ledit rapport révèle que le Maroc occupe la troisième

place dans le podium d'acquisition de nationalité en 2022 dans les pays de l'OCDE. En effet, 121.000 ressortissants marocains sont devenus citoyens d'un pays de l'OCDE (+32%). La plupart d'entre eux ont ainsi acquis la nationalité espagnole (55.000), italienne (31.000) ou française (19.000). L'Inde arrive en tête en 2022 avec plus de 190.000 ressortissants indiens ayant acquis la nationalité d'un pays de l'OCDE, soit 60.000 personnes de plus qu'en 2021 (+43%). L'Inde fait ainsi figure de premier pays d'origine en matière d'acquisition de nationalité dans les pays de l'OCDE, et ce à un niveau encore jamais atteint.

La Syrie a conservé sa place de deuxième pays d'origine en 2022, avec 134.000 naturalisations (+28% par rapport à 2021). Plusieurs pays ont affiché de fortes hausses du nombre de naturalisations de leurs ressortissants en 2022, dont les Philippines (+28%, soit 111.000 naturalisations, dont 42.000 au Canada), le Pakistan (+34%, 70.000) et l'Albanie (+53%, soit 57.000, dont 38.000 en Italie).

En 2022, les acquisitions de nationalité représentaient en moyenne 2,7% des effectifs de personnes étrangères des pays d'accueil de la zone OCDE, soit une augmentation de 0,4 point par rapport à 2021. En 2022, le Canada est devenu le pays où le rapport entre le nombre d'acquisitions de nationalité et celui de personnes étrangères était le plus important (11,8%, contre 4,5% en 2021). Ce rapport est resté élevé en 2023, s'établissant à 11,4%. La Suède se

Journée mondiale du migrant

situé en seconde place, malgré une baisse en 2023 (7,7% contre 10,2% en 2022). Viennent ensuite la Norvège (avec un rapport de 6,4%, comme en 2022), puis les Pays-Bas (4,5% en 2022), les États-Unis (4,4% en 2022). Le Portugal est le pays où ce rapport a le plus baissé en 2022, puisqu'il a perdu un point pour s'établir à 3,2%. Cette baisse est due à un fléchissement des acquisitions, associé à une forte augmentation de la population étrangère.

Ce niveau record tient principalement à un triplement du nombre de nouveaux citoyens canadiens (60.000) en 2022. Il ne fait toutefois aucun doute que ce record sera dépassé en 2023, en raison de la nouvelle augmentation du nombre d'acquisitions de nationalité observée au Canada (79.000).

Pour Saïd Machak, la question de l'acquisition de la nationalité étrangère a suscité de vifs débats au Maroc, notamment sous le règne de S.M le Roi Hassan II. Selon lui, «le Défunt Souverain avait exprimé des réserves, craignant que l'intégration totale des MRE dans les sociétés d'accueil ne conduise à une dilution de l'identité et des valeurs culturelles marocaines». Pour S.M Hassan II, «la nationalité ne se limitait pas à un cadre juridique ou administratif, mais représentait un lien émotionnel et identitaire profond entre l'individu et son pays d'origine». Cette vision rejoint une définition plus large de la nationalité, soulignée également par la Cour de justice de l'Union européenne, qui la considère comme une relation fondée non seulement sur des droits et des obligations, mais aussi sur un sentiment d'appartenance.

Par ailleurs, notre interlocuteur

ajoute que «l'acquisition de nationalités étrangères par les MRE est un sujet complexe, ancré dans des dynamiques historiques, socio-économiques et identitaires. Les motivations et les implications de cette démarche diffèrent selon les contextes nationaux et personnels, ce qui reflète la diversité des expériences migratoires marocaines à travers l'Europe». Selon lui, l'acquisition de la nationalité étrangère par les MRE est souvent perçue comme un moyen d'obtenir des droits similaires à ceux des citoyens natifs des pays d'accueil. Cette perspective est particulièrement visible en France, en Allemagne, en Belgique et en Espagne, où les communautés marocaines sont bien établies. L'acquisition de la citoyenneté leur permet d'accéder à des avantages sociaux, à la protection juridique, et à des opportunités économiques qui ne sont pas toujours disponibles pour les résidents étrangers.

«Tel est le cas des MRE de l'Espagne. Après la crise économique de 2008, de nombreux Marocains résidant en Espagne ont sollicité la naturalisation pour obtenir la liberté de circulation au sein de l'Union européenne. Ce changement de statut leur a offert la possibilité de chercher du travail dans d'autres pays européens moins touchés par la récession, comme l'Allemagne ou la France. La nationalité espagnole devient alors un levier de mobilité et de stabilité économique», explique Saïd Machak en soulignant également que, parmi les MRE, il y a une minorité qui aspire à obtenir la double nationalité afin de conserver un lien juridique fort avec le pays d'origine tout en bénéficiant des avantages d'une citoyenneté

étrangère. «Pour ces individus, la double nationalité représente un équilibre entre intégration dans le pays d'accueil et fidélité à leur identité marocaine», a-t-il observé. Et de noter que l'acquisition de nationalités étrangères par les MRE a des implications importantes sur la politique migratoire marocaine. «Le gouvernement marocain a adopté une approche plus flexible ces dernières années, reconnaissant l'importance de la diaspora marocaine comme un pont entre le Maroc et le reste du monde. La double nationalité est désormais acceptée et même encouragée, dans la mesure où elle permet aux MRE de jouer un rôle de relais économique et culturel. Les MRE naturalisés contribuent significativement à l'économie marocaine grâce aux transferts de fonds, aux investissements dans des projets locaux et au soutien aux familles restées au Maroc. Leur statut de citoyens étrangers leur permet également de défendre les intérêts du Maroc dans les pays d'accueil», souligne-t-il.

Mobilité étudiante liée à l'histoire de la migration marocaine

S'agissant de la mobilité étudiante, ledit document indique qu'en 2023, l'Inde était le premier pays d'origine des étudiants en mobilité internationale au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les Indiens représentaient ainsi 40% des entrées d'étudiants au Canada et plus de 25% aux États-Unis et au Royaume-Uni (Graphique d'annexe 1.A.1). Depuis 2019, la part des étudiants indiens n'a fait qu'augmenter dans ces trois pays. La Chine était, quant à elle, le premier pays d'ori-

gine des étudiants étrangers en Australie et au Japon, où ils représentaient environ 30% des entrées en 2023, un taux en baisse par rapport à 2019.

D'autres nationalités ont également gagné en importance, comme les étudiants nigériens au Royaume-Uni, les étudiants colombiens en Australie ou les étudiants népalais au Japon. Les pays de l'UE/AELE affichent davantage de diversité dans les entrées d'étudiants étrangers, puisque 8% des étudiants en mobilité internationale étaient Chinois en 2022 et que les Indiens, Américains, Brésiliens et Marocains représentaient entre 4 et 7% des entrées. Les principales nationalités d'origine varient en outre selon les pays d'accueil. Ainsi, les étudiants indiens et turcs sont majoritaires en Allemagne, les étudiants marocains et algériens en France et les étudiants ukrainiens et biélorusses en Pologne.

En analysant ces chiffres, Saïd Machak nous a expliqué que la présence croissante des étudiants marocains dans les universités européennes, notamment en France, en Espagne et en Belgique, s'inscrit, dans une dynamique migratoire historique et multidimensionnelle. En effet, cette migration ne repose pas uniquement sur l'attrait des systèmes éducatifs avancés, mais elle résulte aussi d'un ensemble complexe de facteurs historiques, institutionnels, culturels, et socioéconomiques. «La migration estudiantine marocaine vers l'Europe s'inscrit dans un contexte historique marqué par les relations coloniales et postcoloniales. La France, en particulier, a joué un rôle central dans l'éducation marocaine depuis la période du protectorat. Ce lien historique



Journée mondiale du migrant



a laissé un héritage profond, notamment au niveau de la langue et de la culture communes et la reconnaissance académique mutuelle).

Par ailleurs, notre interlocuteur soutient que ces dernières années, on observe une augmentation de la migration estudiantine marocaine vers l'Espagne et la Belgique. «Ce phénomène est lié à plusieurs facteurs (proximité géographique avec l'Espagne, et dynamisme des universités espagnoles). En effet, les établissements espagnols ont diversifié leurs programmes et offrent des cursus en anglais, attirant des étudiants internationaux. De plus, l'Espagne propose souvent des frais de scolarité plus abordables que la France. La Belgique a été présentée dernièrement comme une alternative francophone. Elle attire également les étudiants marocains grâce à sa francophonie partielle et son système éducatif reconnu. Les coûts d'inscription y sont souvent plus faibles qu'en France, tout en offrant un enseignement de qualité», a-t-il indiqué.

Les liens entre les institutions académiques marocaines et européennes jouent un rôle clé dans cette dynamique, souligne notre source. «Plusieurs programmes de coopération favorisent la mobilité des étudiants marocains. Il y a les accords bilatéraux de partenariat qui existent entre les universités marocaines et leurs homologues européennes, facilitant les échanges d'étudiants, les doubles diplômes et la reconnaissance mutuelle des crédits. Il y a aussi les programmes européens comme Erasmus+ qui offrent aux étudiants marocains des opportunités d'étudier dans plusieurs pays européens, renforçant ainsi la mobilité intra-européenne. Sans oublier les stages et recherches conjoints entre les universités marocaines et les institutions européennes sur des projets de recherche, encourageant les étudiants à

poursuivre leurs études ou à effectuer des stages en Europe», a-t-il ajouté. Et de conclure : «Les gouvernements européens ont également mis en place des politiques favorables à l'accueil des étudiants marocains, conscients des bénéfices culturels et économiques de cette migration (visas étudiants simplifiés, bourses d'études, intégration facilitée...). A noter, toutefois, que cette dynamique pose également des défis pour le Maroc, qui doit trouver un équilibre entre la valorisation de sa diaspora qualifiée et la lutte contre la fuite des talents».

Droit d'asile et abus d'usage

Concernant la question de l'asile, le Maroc figure parmi les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile (2023) en Slovaquie, révèle ledit rapport. A noter que le nombre de demandes d'asile déposées par les Marocains est passé de 3.615 en 2019 à 3.465 en 2020 avant d'atteindre 5.220 en 2021, 6.645 en 2022 et 7.185 en 2023. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 8,1%, pour atteindre environ 7.200. La plupart des demandeurs étaient originaires du Maroc (5.700), de l'Algérie (400) et du Pakistan (100). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants marocains (5.400) et la plus forte diminution les ressortissants afghans (-1 100). Sur les 300 décisions prises en 2023, 44% étaient positives.

La Bulgarie a enregistré 2075 demandes d'asile marocaines en 2019; 3.460 en 2020, 10.890 en 2021, 20.260 en 2022 et 22.390 en 2023, soit une hausse de +979. En 2023, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 11%, pour atteindre environ 22.000. La majorité des demandeurs étaient originaires de Syrie (12.000),

d'Afghanistan (5.900) et du Maroc (2.600). La plus forte augmentation depuis 2022 concerne les ressortissants syriens (3.800) et la plus forte diminution les ressortissants ukrainiens (-1.300). Sur les 8.740 décisions prises en 2023, 66% étaient positives. Des demandes ont été enregistrées au niveau de l'Autriche, du Danemark, de l'Espagne, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas et du Portugal.

Comment peut-on expliquer cette situation? «Le droit d'asile est un principe fondamental inscrit dans la Convention de Genève de 1951, qui garantit la protection internationale aux personnes fuyant des persécutions en raison de leur race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social particulier, ou opinion politique. Toutefois, la demande d'asile peut être détournée de son objectif initial lorsqu'elle est utilisée comme moyen de régularisation migratoire», nuance Said Machak. Et de préciser: «Certains pays européens appliquent une définition élargie de la protection internationale, incluant des motifs relatifs aux libertés individuelles. Des aspects comme la liberté religieuse (par exemple, le port du voile ou la pratique de la circoncision) ou la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (homosexualité) peuvent, dans certains cas, être invoqués pour justifier une demande d'asile. Cette interprétation large ouvre des opportunités pour certains migrants marocains, qui exploitent ces critères pour tenter d'obtenir un statut de réfugié ou une protection subsidiaire, même en l'absence de persécutions directes».

Notre source estime que certains motifs invoqués dans les demandes d'asile, bien que légitimes dans des contextes précis, peuvent être détournés de leur objectif initial comme c'est le cas de la liberté religieuse et des pra-

tiques culturelles. «Des demandeurs invoquent des motifs liés à la liberté religieuse, comme des restrictions supposées sur le port du voile ou la pratique de la circoncision au Maroc. Bien que ces pratiques soient globalement respectées au Maroc, certains migrants les utilisent pour établir un dossier d'asile, sachant que les autorités européennes examinent ces critères sous l'angle des droits fondamentaux. L'orientation sexuelle, notamment l'homosexualité, constitue un motif reconnu pour l'octroi de l'asile dans de nombreux pays européens. Certains migrants, même s'ils n'ont pas fait l'objet de persécutions directes au Maroc, mettent en avant leur orientation sexuelle comme justification, en arguant de risques de discrimination ou de marginalisation sociale», explique-t-elle.

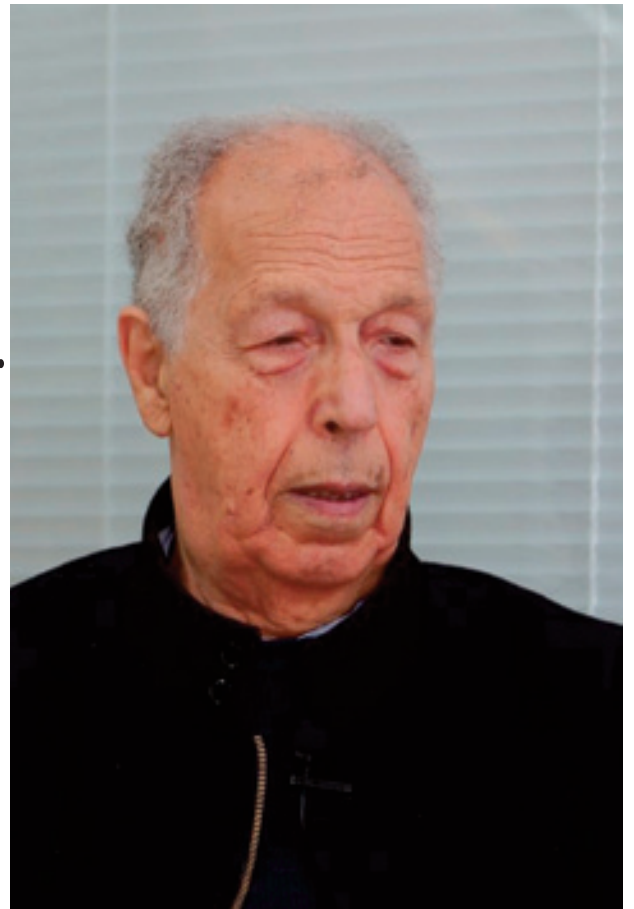
En conclusion, Said Machak estime que «des flux migratoires marocains confirment la persistance de notre pays en tant que pays d'émigration et traduisent les réalités profondes de la société marocaine, marquées par des défis internes et des aspirations externes», soulignant à ce propos, «que les facteurs structurels à l'origine de cette dynamique demeurent non seulement présents mais se renforcent au fil du temps».

«La dynamique d'émigration actuelle au Maroc est le reflet d'enjeux structurels profonds qui nécessitent des réponses durables. Tant que le chômage, la précarité et le manque de perspectives persisteront, la migration restera une option privilégiée pour de nombreux Marocains. Une politique intégrée, axée sur le développement économique, la justice sociale et la valorisation des compétences nationales, est essentielle pour transformer cette dynamique en force positive pour le pays», a-t-il conclu.

Journée mondiale du migrant

Entretien

Belguendouz Abdelkrim
Les acteurs en charge du dossier des MRE sont souvent les mêmes, ce qui maintient une approche figée, sans innovation ni remise en question des méthodes utilisées



Abdelkrim Belguendouz, professeur émérite et spécialiste reconnu des questions migratoires, s'est longuement penché sur les enjeux liés aux Marocains résidant à l'étranger (MRE). Il est célèbre pour son engagement constant et ses travaux scientifiques approfondis sur le statut et les réalités de cette communauté. Récemment, il a réagi au dernier Discours Royal prononcé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à l'occasion du 49^{ème} anniversaire de la Marche Verte, où le Souverain a une fois de plus souligné l'importance stratégique de la diaspora marocaine. Dans ce discours, S.M. le Roi a réaffirmé que la question des MRE constitue une priorité nationale de premier plan. Le Souverain a mis en avant leur rôle crucial dans le développement économique, social et culturel du pays, appelant à renforcer leur contribution à travers des mécanismes de gestion renouvelés et plus efficaces. Le discours du 6 novembre a également mis l'accent sur le rôle central des MRE dans la défense des intérêts nationaux. Cette reconnaissance Royale confirme que la diaspora marocaine est perçue non seulement comme un acteur économique de poids, mais aussi comme un ambassadeur des valeurs et de l'identité marocaines à l'échelle mondiale.

Libé : Vous soulevez dans vos analyses une critique récurrente concernant l'immobilisme dans la gestion du dossier des Marocains résidant à l'étranger (MRE). Pouvez-vous préciser votre point de vue sur cette question ?

Abdelkrim Belguendouz : Effectivement, il s'agit d'une problématique structu-

relle persistante. Nous assistons depuis plusieurs années à la répétition des mêmes discours et promesses de la part du gouvernement, mais sans résultats tangibles. Ce constat d'immobilisme concerne principalement l'absence de changements notables malgré de nombreuses réunions et initiatives annoncées. Ce cycle de répétition traduit un manque de volonté politique et de suivi concret. Les acteurs en charge du dossier sont souvent les mêmes, ce qui maintient une approche figée, sans innovation ni remise en question des méthodes utilisées.

Quelles solutions proposez-vous pour rompre avec cette inertie structurelle ?

La première étape serait de renouveler les figures impliquées dans la gestion de ce dossier et d'adopter une approche innovante. Les discours sont nécessaires pour fixer des orientations, mais ils doivent impérativement être suivis de mesures concrètes. Il faudrait instaurer des mécanismes de suivi transparents, avec des délais réalistes, mais stricts. Des indicateurs de performance clairs et une évaluation régulière par une instance indépendante sont indispensables pour s'assurer que les réformes annoncées sont effectivement mises en œuvre.

Vous mentionnez que les discours Royaux, notamment celui du 20 août 2022, n'ont pas été suivis d'une feuille de route claire. Pourquoi ces rappels restent-ils lettre morte, selon vous ?

Le discours Royal du 20 août 2022, comme plusieurs autres auparavant, a effectivement interpellé sur l'importance des MRE. Toutefois, l'absence de vision stratégique et de coordination entre les différentes institutions concernées reste un obstacle majeur. Les rappels réguliers sans suivi concret créent une frustration légitime parmi la diaspora. Pour éviter cela, chaque initiative annoncée devrait être accompagnée d'indicateurs précis et faire

l'objet d'un suivi rigoureux. La mise en place d'un cadre de responsabilité est essentielle pour que les engagements pris ne restent pas de simples déclarations.

Le discours du 6 novembre met en avant l'importance stratégique des MRE, juste après la question de l'intégrité territoriale. Pourquoi cette priorité symbolique ne se traduit-elle pas en actions concrètes ?

C'est une question cruciale. Les discours du 6 novembre, notamment en lien avec la Marche Verte, soulignent toujours le rôle central des MRE dans la défense des intérêts nationaux. Cependant, cette reconnaissance reste souvent symbolique. Les actions concrètes pour mobiliser leur potentiel économique sont insuffisantes. Pour que cette priorité devienne réelle, il est impératif de créer des outils adaptés, comme une « banque de projets » dédiée aux MRE. De plus, la mise en place de partenariats public-privé pourrait faciliter leurs investissements dans des secteurs clés. Les services consulaires doivent également être renforcés pour mieux accompagner les MRE dans leurs démarches administratives et projets d'investissement.

La gouvernance semble aussi poser problème. Vous avez évoqué des retards dans le renouvellement des membres du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Quelles sont vos recommandations à ce sujet ?

Le CCME, dont le renouvellement est en retard depuis 2011, est un exemple frappant des dysfonctionnements structurels. La création de la Fondation Mohammedia pour les MRE, qui remplace la Fondation Hassan II, est perçue comme une réforme, mais elle reste insuffisante sans une redéfinition claire de ses missions. Il est nécessaire de revoir en profondeur la gouvernance de ces structures, en clarifiant les rôles et en améliorant la coor-

dination entre les différentes institutions. La nouvelle fondation devrait avoir des missions précises et élargir ses interventions au-delà des aspects culturels et religieux, en incluant un soutien concret à l'entrepreneuriat et à l'investissement des MRE.

Comment garantir une meilleure représentativité des MRE dans les processus de décision ?

Les MRE doivent être impliqués directement dans les processus décisionnels. Cela passe par des mécanismes de consultation régulière et la création de plateformes participatives. Il est également essentiel de renforcer les représentations économiques marocaines à l'étranger. Les consulats, souvent sous-dotés en ressources humaines et financières, doivent être restructurés pour offrir un meilleur accompagnement aux MRE. La création de bureaux d'investissement spécialisés au sein des consulats pourrait faciliter leurs démarches et promouvoir les opportunités au Maroc.

En conclusion, quelles mesures prioritaires recommanderiez-vous pour transformer la diaspora marocaine en véritable levier de développement ?

Tout d'abord, il est crucial de passer des discours aux actions concrètes. La gestion des dossiers liés aux MRE nécessite une volonté politique ferme et une vision stratégique claire. Il faut lever les obstacles bureaucratiques, renforcer la transparence, et créer des mécanismes de suivi rigoureux. L'amélioration des services consulaires, la mise en place d'une banque de projets, et l'implication des MRE dans les processus décisionnels sont autant de mesures essentielles. En valorisant le potentiel économique de la diaspora, le Maroc pourrait véritablement transformer cette communauté en moteur de développement national.

Propos recueillis par Hassan Bentalab

Journée mondiale du migrant



Portrait

Khalid Alayoud

Un artisan du co-développement et de l'intégration des migrants

Le Maroc célèbre aujourd'hui la Journée internationale du migrant, instituée en 2000 par l'ONU pour commémorer l'adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cet événement prend une dimension particulière cette année, se déroulant à la veille de la ratification par l'Assemblée générale des Nations unies du Pacte mondial sur les migrations. Pour la communauté internationale, cette journée représente une opportunité de déconstruire les stéréotypes et de sensibiliser le public au rôle essentiel des migrants dans les sphères économique, culturelle et sociale, tant dans leur pays d'origine que dans leur pays d'accueil. Cette année, Libé met à l'honneur une des figures incontournables dans les domaines des migrations, du co-développement et de l'intégration. Enseignant-chercheur, acteur associatif et expert en développement local, il consacre sa vie à l'étude des dynamiques migratoires et à la valorisation des apports des Marocains résidant à l'étranger (MRE), notamment dans le Souss, sa région natale. Ce parcours riche et engagé reflète un engagement multidimensionnel au service de la société marocaine et au-delà.

Migration, une passion inspirée

En tant que président de l'Association des chercheurs en migration et développement durable (ACMD), Khalid Alayoud s'illustre par ses recherches approfondies sur les rôles des migrations dans le co-développement des pays d'origine. Ses travaux se concentrent particulièrement sur les Amazighs du Souss, une communauté qui a joué un rôle crucial dans les migrations économiques. Il analyse notamment comment les transferts financiers, les initiatives entrepreneuriales et les apports culturels des MRE contribuent au développement économique et social des régions rurales marocaines.

Son expertise va cependant au-delà de l'étude des migrations internationales. Khalid Alayoud explore également les défis de l'intégration des migrants subsahariens au Maroc, un sujet d'une pertinence croissante dans le contexte actuel. Il met en avant l'importance de politiques inclusives et d'initiatives associatives pour favoriser l'insertion socio-économique de ces migrants, souvent marginalisés, tout en soulignant leur potentiel pour enrichir le tissu culturel et économique marocain.

Un acteur associatif polyvalent

L'engagement associatif de Khalid Alayoud s'étend à plusieurs domaines. En tant que coordonnateur du Réseau des Associations de la réserve de biosphère arganaïraie (RBA), il joue un rôle essentiel dans la préservation de cet écosystème unique, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Son travail dans ce cadre met en lumière le lien indéfectible entre développement durable, protection de l'environnement, et lutte contre la pauvreté dans les zones rurales.

Par ailleurs, en tant que trésorier de l'Association Souss-Massa-Drâa pour le développement culturel, il contribue à la promotion du patrimoine culturel marocain, notamment amazigh, et au renforcement du dialogue interculturel. Ces efforts illustrent une vision globale où le développement local s'inscrit dans une dynamique de solidarité internationale et d'échange culturel.

Le documentariste de la mémoire ouvrière

Outre son activité universitaire et associative, Khalid Alayoud est un documentariste qui utilise le média visuel pour raconter

des histoires méconnues et souvent oubliées. Son film "Les gueules noires racontent le charbon", réalisé dans le cadre de l'ACMD, est une œuvre poignante qui retrace les parcours des milliers de Marocains ayant émigré en France dans les années 60 pour travailler dans les mines de charbon. Le documentaire met en avant les contextes difficiles de recrutement, les conditions de vie rudes, mais aussi la dignité et la résilience de ces travailleurs.

Cette œuvre s'inscrit dans une démarche plus large visant à préserver la mémoire collective et à mieux comprendre les impacts des migrations passées sur les dynamiques actuelles. Khalid Alayoud s'emploie à relier ces expériences historiques aux défis contemporains, offrant ainsi une perspective unique et nuancée sur la migration.

Le co-développement par les migrations

Un des axes centraux des travaux de Khalid Alayoud est le co-développement, une approche qui met en lumière les contributions des diasporas au niveau des pays d'origine. Il démontre, avec des données et des exemples concrets, comment les Marocains du monde, notamment ceux issus de la région du Souss, jouent un rôle central dans la revitalisation des communautés locales.

Les transferts financiers des MRE représentent une source cruciale de revenu pour de nombreuses familles marocaines, mais leur impact ne se limite pas à l'économie domestique. Khalid Alayoud met également en évidence leurs investissements dans des projets structurants, tels que la création d'entreprises, le financement d'infrastructures locales, ou encore la rénovation de sites culturels et religieux. Ces initiatives contribuent

à renforcer la résilience des territoires ruraux face aux défis économiques et environnementaux.

Un plaidoyer pour l'intégration

Dans un contexte où le Maroc est devenu une terre d'accueil pour de nombreux migrants subsahariens, Khalid Alayoud s'engage activement en faveur de leur intégration. Il milite pour des politiques publiques ambitieuses qui garantissent les droits des migrants et facilitent leur inclusion dans la société marocaine. Son travail sur le terrain, en collaboration avec des associations locales, met l'accent sur l'éducation, l'accès à l'emploi, et la sensibilisation culturelle comme leviers essentiels pour une intégration réussie.

Il est convaincu que l'intégration des migrants subsahariens représente non seulement un devoir moral, mais également une opportunité pour le Maroc de s'enrichir d'une diversité culturelle et humaine.

Un héritage inspirant

Khalid Alayoud incarne une approche multidimensionnelle des migrations, mêlant recherche, action associative et création artistique. Son travail ne se limite pas à documenter les phénomènes migratoires, mais cherche à en faire un levier de transformation sociale, culturelle et économique.

Par ses recherches, ses films, et son engagement sur le terrain, il offre une vision inspirante pour un monde où les migrations sont perçues comme une richesse et non comme un défi. Son héritage, ancré dans les valeurs d'inclusion et de codéveloppement, continuera de guider les générations futures dans la construction d'un avenir plus solidaire et durable.

Journée mondiale du migrant



Migration irrégulière au Maroc

Radioscopie

A Oujda, une augmentation remarquable des flux de Soudanais en quête de protection internationale a été observée récemment. La région accueille également des Tchadiens, des Guinéens, des Maliens et des Camerounais. En revanche, les Syriens et les Yéménites y sont plus rares. Une autre caractéristique notable de cette région est la forte présence de mineurs non accompagnés d'origine guinéenne.

Du côté de Nador-Al Hoceima, le nombre de mineurs marocains non accompagnés cherchant à immigrer est en hausse. À noter que Nador s'est transformée en point de départ principalement pour les jeunes Marocains, tandis que les migrants subsahariens semblent avoir disparu des radars, les forêts avoisinantes ayant été vidées.

Dans la région de Tanger-Tétouan, les rapports dressent un tableau sombre de la situation des migrants, soulignant des conditions difficiles et une pression croissante. Pour en savoir plus, dans un contexte national et régional marqué par le renforcement des contrôles et les crispations identitaires, Libé a donné la parole à plusieurs acteurs associatifs pour analyser la situation.

Contexte régional migratoire morose

« Nous assistons à une hausse importante des flux de Soudanais à la recherche de protection internationale. Nous passons

deux à trois heures par jour pour accueillir et enregistrer leurs demandes d'asile. Il arrive qu'on accueille 40 personnes dans la même journée, indique une source de l'AMDH-Oujda. Il s'agit de flux provoqués par les refolements effectués ces derniers jours par les autorités tunisiennes ».

En effet, et depuis des mois, des organisations de défense des droits de l'Homme ont tiré la sonnette d'alarme face à l'escalade des agressions contre les migrants subsahariens en Tunisie. Elles ont particulièrement dénoncé les expulsions massives conduisant des centaines de migrants vers une zone frontalière désertique entre la Tunisie et la Libye. Ces expulsions ont entraîné, selon certains rapports, la mort d'au moins 27 personnes et la disparition de 73 autres.

Les ONG ont également rapporté de nombreux cas d'expulsions massives à travers les frontières algériennes. En Algérie, les migrants sont souvent déportés dans le désert, sans prendre en considération les conditions météorologiques extrêmes. Les expulsions les laissent dans des situations de vulnérabilité critique, avec un accès limité à l'eau, à la nourriture et aux soins médicaux.

En Libye, pays ravagé par des années de conflit, les expulsions conduisent fréquemment les migrants à se retrouver dans des centres de détention contrôlés par des groupes armés. Ces centres sont souvent le théâtre de violations graves des droits de l'Homme, y compris des violences phy-

siques, des extorsions et des conditions de vie déplorables. Les migrants y sont détenus indéfiniment, sans accès à une aide juridique ou possibilité de contacter leurs familles.

Oujda, l'éternel point de passage

Toutefois, Wiam Abderrazak, secrétaire général de l'OMDH-Oujda, précise que les flux des migrants soudanais ne correspondent pas à ceux enregistrés en 2021 et 2022 tout en indiquant que les Soudanais font partie de plusieurs nationalités qui accèdent au territoire marocain dans le but de bénéficier d'une protection internationale. « Nous avons noté la présence de Tchadiens, Guinéens, Maliens et Camerounais. Le nombre de Bangladais dans la région reste faible. À rappeler que leur mouvement et leur déplacement dépendent des réseaux qui les font venir. Souvent ces personnes sont conduites directement vers des barques de fortune pour d'éventuels départs vers l'Europe. Nous avons également constaté qu'ils sont en train d'emprunter les voies migratoires passant par le Sud (vers les Iles Canaries). Ces Bangladais, candidats au départ vers l'Europe, ne cherchent pas l'asile au Maroc. Leurs statuts ne correspondent pas aux critères du HCR. Il s'agit en gros de migrants économiques », a-t-il relevé. Et de poursuivre : « Les Syriens sont davantage rares dans la région. Les Yéménites sont également absents cette année par rapport à la

même période de l'année dernière. Néanmoins, nous sommes loin de la période de 2015, 2016 et 2017 où nous avons enregistré des entrées massives des ressortissants yéménites. Ces derniers préfèrent partir directement vers le Nord (Fnidq) et ne cherchent pas à obtenir l'asile notamment les jeunes célibataires ».

S'agissant des frontières avec l'Algérie, notre interlocuteur observe que la situation est fluctuante selon les conjonctures et que les candidats à la migration ne manquent pas d'idées pour déjouer les contrôles en profitant des conditions météorologiques, des occasions religieuses ou de l'expertise des passeurs. « Mais, en règle générale, le nombre des migrants est en chute », a-t-il souligné. Et d'expliquer que la situation de fermeture a eu pour conséquences la hausse des prix des passages et la reformulation de la cartes des passeurs qui savent s'adapter aux circonstances en transformant leur activité là où il y a une demande. « Ils sont partout. En fait, il s'agit bien de personnes qui sont au courant des complexités de la question migratoire dans les pays d'origine et ceux d'accueil. À noter, cependant, qu'il y a certains migrants qui comptent sur leurs propres moyens en tentant leur chance via des initiatives personnelles (tentatives de passage par nage ou d'escalade des barrières,...). Un migrant nous a révélé qu'il a tenté 30 fois de passer sans succès », nous a-t-il affirmé.

Le SG de l'OMDH-Oujda estime,

Journée mondiale du migrant

toutefois, que les récits des migrants doivent être pris avec une certaine prudence et que la vérité est toujours à chercher entre les lignes. « Dans nos entretiens avec ces personnes, nombreux sont ceux qui déclarent arriver au Maroc seuls alors qu'on sait qu'ils ont payé un passeur. La question du point d'entrée au Maroc pose également problème puisque ces migrants hésitent souvent à y répondre. D'autant qu'ils sont incapables d'évoquer certains détails comme le temps pris pour venir au Maroc, les routes empruntées... Est-ce que cela est dû à des consignes données par les passeurs ou bien jouent-ils la discrétion afin de protéger les autres en route ou qui pensent les rejoindre ? Personne ne sait ».

Nador, ville fortement contrôlée

Sur un autre registre, Wiam Abderrazak assure qu'il y a une forte présence de mineurs non accompagnés d'origine guinéenne. Un état des lieux qui rappelle celui de Nador où les MNA marocains cherchant à immigrer sont de plus en plus nombreux. Selon une étude menée par l'AMDH-section Nador en partenariat avec l'Entraide nationale et dont les résultats seront publiés prochainement, la ville compte près de 500 mineurs. « Ces derniers sont en majorité des Marocains qui louent des chambres entre eux ou avec leur famille et tentent leur chance de passer vers l'Europe », nous a révélé Omar Naji, SG de l'AMDH-section Nador. Cependant, ce dernier estime que la situation des migrants à Nador diverge largement. « En effet, la zone s'est transformée en point de départ uniquement pour les jeunes Marocains alors que les Subsahariens ont disparu de la circulation. Les forêts avoisinant la ville ont été complètement vidées. La forêt de Gou-

rougou est devenue une zone militaire et celle de Selouane enregistre une présence très faible des candidats à la migration. A rappeler que les Algériens passent par la ville mais n'y restent pas puisqu'ils cherchent à rejoindre la ville de Fnideq pour tenter leur chance par nage », nous a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « Le marché de trafic des migrants a beaucoup évolué dans la région (Nador et Al Hoceïma). Les réseaux de trafic humain ne chôment pas et recrutent auprès des jeunes de toutes les provinces de Nador. Ces jeunes constituent la majorité des clients de ce marché. Il y en a d'autres issus de Guercif, Taourirt, Fès, Béni Mellal et Laâyoune orientale. Pour les passeurs, ce trafic est devenu plus fructueux que le trafic de drogue. En effet, les prix de passage par personne oscillent entre 11 et 12 millions de centimes. Les candidats à la migration sont transportés via les moyens utilisés dans le trafic de drogue (bateaux Phantom, jet-ski... ».

La question de l'asile en suspens

En outre, notre source nous a indiqué que la question de l'asile ne fait pas débat dans la région, principalement en raison de l'absence de structures y afférentes. En effet, il n'existe actuellement aucune infrastructure ou autorité locale chargée de traiter les demandes d'asile. « Par le passé, il existait un bureau à Mellilia qui traitait les dossiers des demandeurs d'asile. Cependant, ce bureau a fermé ses portes, laissant un vide considérable dans la gestion et le traitement des demandes d'asile dans la région. Cette fermeture a exacerbé la situation déjà précaire des migrants et réfugiés, qui se retrouvent sans recours légal ni protection », témoigne Omar Naji. Et de préciser : « L'ouverture d'un bureau chargé de

traiter les dossiers de demandes d'asile a longtemps été l'une de nos principales revendications. Nous jugeons qu'il est impératif d'avoir une structure dédiée à la question de l'asile pour répondre aux besoins croissants des migrants et réfugiés dans la région. La fermeture du bureau de Mellilia a laissé de nombreuses personnes sans aucune possibilité d'obtenir une protection internationale ».

Pour lui, cette situation reflète un manque de volonté politique et de ressources allouées à la gestion des demandes d'asile. Il souligne que sans une structure officielle pour traiter ces demandes, les migrants sont souvent laissés à eux-mêmes, confrontés à des risques accrus de détention arbitraire, d'exploitation et de renvoi forcé vers des pays où ils peuvent faire face à des persécutions. Cette absence de soutien institutionnel rend également difficile la collecte de données précises sur le nombre de demandeurs d'asile et leurs besoins spécifiques, compliquant ainsi toute tentative de réponse humanitaire adéquate. Et de conclure : « La mise en place de tels bureaux permettrait de garantir que les demandes d'asile soient examinées de manière juste et rapide, en conformité avec les normes internationales. Cela offrirait également un point de contact crucial pour les organisations non gouvernementales et les agences internationales souhaitant fournir une aide humanitaire et un soutien juridique aux réfugiés ».

Situation alarmante à Tanger-Tétouan

Du côté de Tanger-Tétouan, les récents rapports de l'Observateur Nord des droits de l'Homme (ONDH) brossent un tableau sombre de la situation des migrants dans cette région. Selon l'ONDH,

environ 14 migrants irréguliers, dont 12 Marocains, ont péri noyés dans la mer Méditerranée au cours des mois de mars et avril 2024, alors qu'ils tentaient désespérément d'atteindre le sud de l'Espagne ou les présides occupés de Sebta et Mellilia. A ce jour, 18 autres migrants sont toujours portés disparus.

L'Observatoire a constaté également une augmentation alarmante des tentatives de passage vers les présides occupés, avec une moyenne de 120 tentatives par jour, soit 20 de plus par rapport à janvier et février 2024.

Dans ce contexte, près de 220 migrants irréguliers originaires de pays subsahariens n'ont pas réussi à franchir les clôtures frontalières de Sebta.

Par ailleurs, l'ONDH indique que plus de 70 mineurs marocains non accompagnés ont réussi à atteindre Sebta à la nage. A ce propos, la même source observe une hausse des tentatives de migration de ces mineurs vers les plages de Sebta, en particulier à partir de Fnideq. Ces jeunes, souvent désespérés et vulnérables, sont contraints de nager pendant plus de 10 kilomètres pour atteindre leur objectif. Le voyage maritime entre Fnideq et Sebta peut durer entre 10 et 15 heures, tandis que la route maritime entre Belyounech et Sebta, bien que plus courte (environ deux heures), est caractérisée par des courants marins froids et forts, augmentant ainsi les risques de noyade.

Les responsables de l'ONDH ont souligné la dangerosité extrême de ces traversées, en raison des rochers qui jonchent les rives. Malgré cela, la plupart des migrants irréguliers, y compris les mineurs, préfèrent encore tenter de rejoindre Sebta par la nage, en raison des restrictions sévères et des contrôles rigoureux aux frontières terrestres.



Huitième chapitre

Peu à peu sa rêverie prit un autre cours. Y aurait-il quelque chose de réel dans cette science ? Pourquoi serait-elle différente des autres ? Un certain nombre d'imbéciles et de gens adroits conviennent entre eux qu'ils savent le mexicain, par exemple ; ils s'imposent en cette qualité à la société qui les respecte et aux gouvernements qui les paient. On les accable de faveurs précisément parce qu'ils n'ont point d'esprit, et que le pouvoir n'a pas à craindre qu'ils soulèvent les peuples et fassent du pathos à l'aide des sentiments généreux ! Par exemple le père Bari, auquel Ernest IV vient d'accorder quatre mille francs de pension et la croix de son ordre pour avoir restitué dix-neuf vers d'un dithyrambe grec !

Mais, grand Dieu ai-je bien le droit de trouver ces choses-là ridicules ? Est-ce bien à moi de me plaindre ? se dit-il tout à coup en s'arrêtant, est-ce que cette même croix ne vient pas d'être donnée à mon gouverneur de Naples ? Fabrice éprouva un sentiment de malaise profond ; le bel enthousiasme de vertu qui naguère venait de faire battre son cœur se changeait dans le vil plaisir d'avoir une bonne part dans un vol. Eh bien ! se dit-il enfin avec les yeux éteints d'un homme mécontent de soi, puisque ma naissance me donne le droit de profiter de ces abus, il serait d'une insigne duperie à moi de n'en pas prendre ma part ; mais il ne faut point m'aviser de les maudire en public. Ces raisonnements ne manquaient pas de justesse ; mais Fabrice était bien tombé de cette élévation de bonheur sublime où il s'était trouvé transporté une heure auparavant. La pensée du privilège avait desséché cette plante toujours si délicate qu'on nomme le bonheur.

S'il ne faut pas croire à l'astrologie, reprit-il en cherchant à s'étourdir, si cette science est, comme les trois quarts des sciences non mathématiques, une réunion de nigauds enthousiastes et d'hypocrites adroits et payés par qui ils servent, d'où vient que je pense si souvent et avec émotion à cette circonstance fatale ?

Jadis je suis sorti de la prison de B***, mais avec l'habit et la feuille de route d'un soldat jeté en prison pour de justes causes.

Le raisonnement de Fabrice ne put jamais pénétrer plus loin ; il tournait de cent façons autour de la difficulté sans parvenir à la surmonter. Il était trop jeune encore ; dans ses moments de loisir, son âme s'occupait avec ravissement à goûter les sensations produites par des circonstances romanesques que son imagination était toujours prête à lui fournir. Il était bien loin d'employer son temps à regarder avec patience les particularités réelles des choses pour ensuite deviner leurs causes. Le réel lui semblait encore plat et fangeux ; je conçois qu'on n'aime pas à le regarder, mais alors il ne faut pas en raisonner. Il ne faut pas surtout faire des objections avec les diverses pièces de son ignorance.

C'est ainsi que, sans manquer d'esprit, Fabrice ne put parvenir à voir que



sa demi-croyance dans les présages était pour lui une religion, une impression profonde reçue à son entrée dans la vie. Penser à cette croyance c'était sentir, c'était un bonheur. Et il s'obstinait à chercher comment ce pouvait être une science prouvée, réelle, dans le genre de la géométrie par exemple. Il recherchait avec ardeur, dans sa mémoire, toutes les circonstances où des présages observés par lui n'avaient pas été suivis de l'événement heureux ou malheureux qu'ils semblaient annoncer. Mais tout en croyant suivre un raisonnement et marcher à la vérité, son attention s'arrêtait avec bonheur sur le souvenir des cas où le présage avait été largement suivi par l'accident heureux ou malheureux qu'il lui semblait prédire, et son âme était frappée de respect et attendrie ; et il eût éprouvé une répugnance invincible pour l'être qui eût nié les présages, et surtout s'il eût employé l'ironie.

Fabrice marchait sans s'apercevoir des distances, et il en était là de ses raisonnements impuissants, lorsqu'en levant la tête il vit le mur du jardin de son père. Ce mur qui soutenait une belle terrasse, s'élevait à plus de quarante pieds au-dessus du chemin, à droite. Un cordon de pierres de taille tout en haut, près de la balustrade, lui donnait un air monumental. Il n'est pas mal, se dit froidement Fabrice, cela

est d'une bonne architecture, presque dans le goût romain ; il appliquait ses nouvelles connaissances en antiquités. Puis il détourna la tête avec dégoût ; les sévérités de son père, et surtout la dénonciation de son frère Ascagne au retour de son voyage en France, lui revinrent à l'esprit.

Cette dénonciation dénaturée à été l'origine de ma vie actuelle ; je puis la haïr ; je puis la mépriser, mais enfin elle a changé ma destinée. Que devenais-je une fois relégué à Novare et n'étant presque que souffert chez l'homme d'affaires de mon père, si ma tante n'avait fait l'amour avec un ministre puissant ? si cette tante se fût trouvée n'avoir qu'une âme sèche et commune au lieu de cette âme tendre et passionnée et qui m'aime avec une sorte d'enthousiasme qui m'étonne ? où en serais-je maintenant si la duchesse avait eu l'âme de son frère le marquis del Dongo ?

Accablé par ces souvenirs cruels, Fabrice ne marchait plus que d'un pas incertain ; il parvint au bord du fossé précisément vis-à-vis la magnifique façade du château. Ce fut à peine s'il jeta un regard sur ce grand édifice noirci par le temps. Le noble langage de l'architecture le trouva insensible ; le souvenir de son frère et de son père fermait son âme à toute sensation de beauté, il n'était attentif qu'à se tenir

sur ses gardes en présence d'ennemis hypocrites et dangereux. Il regarda un instant, mais avec un dégoût marqué, la petite fenêtre de la chambre qu'il occupait avant 1815 au troisième étage. Le caractère de son père avait dépourvu de tout charme les souvenirs de la première enfance. Je n'y suis pas rentré, pensa-t-il, depuis le 7 mars à 8 heures du soir. J'en sortis pour aller prendre le passe-port de Vasi, et le lendemain, la crainte des espions me fit précipiter mon départ. Quand je repassai après le voyage en France, je n'eus pas le temps d'y monter, même pour revoir mes gravures, et cela grâce à la dénonciation de mon frère.

Fabrice détourna la tête avec horreur. L'abbé Blanès a plus de quatre-vingt-trois ans, se dit-il tristement, il ne vient presque plus au château, à ce que m'a raconté ma sœur ; les infirmités de la vieillesse ont produit leur effet. Ce cœur si ferme et si noble est glacé par l'âge. Dieu sait depuis combien de temps il ne va plus à son clocher ; je me cacherais dans le cellier, sous les cuves ou sous le pressoir jusqu'au moment de son réveil ; je n'irai pas troubler le sommeil du bon vieillard ; probablement il aura oublié jusqu'à mes traits ; six ans font beaucoup à cet âge ! je ne trouverai plus que le tombeau d'un ami ! Et c'est un véritable enfantillage, ajouta-t-il, d'être venu ici affronter le dégoût que me cause le château de mon père.

Fabrice entra alors sur la petite place de l'église ; ce fut avec un étonnement allant jusqu'au délire qu'il vit, au second étage de l'antique clocher, la fenêtre étroite et longue éclairée par la petite lanterne de l'abbé Blanès. L'abbé avait coutume de l'y déposer, en montant à la cage de planches qui formait son observatoire, afin que la clarté ne l'empêchât pas de lire sur son planisphère. Cette carte du ciel était tendue sur un grand vase de terre cuite qui avait appartenu jadis à un oranger du château. Dans l'ouverture, au fond du vase, brûlait la plus exiguë des lampes, dont un petit tuyau en fer blanc conduisait la fumée hors du vase, et l'ombre du tuyau marquait le nord sur la carte. Tous ces souvenirs de choses si simples inondèrent d'émotions l'âme de Fabrice et la remplirent de bonheur.

Presque sans y songer, il fit avec l'aide de ses deux mains le petit sifflement bas et bref qui autrefois était le signal de son admission. Aussitôt il entendit tirer à plusieurs reprises la corde qui, du haut de l'observatoire, ouvrait le loquet de la porte du clocher. Il se précipita dans l'escalier, ému jusqu'au transport ; il trouva l'abbé sur son fauteuil de bois à sa place accoutumée ; son œil était fixé sur la petite lunette d'un quart de cercle mural. De la main gauche, l'abbé lui fit signe de ne pas l'interrompre dans son observation ; un instant après il écrivit un chiffre sur une carte à jouer, puis, se retournant sur son fauteuil, il ouvrit les bras à notre héros qui s'y précipita en fondant en larmes. L'abbé Blanès était son véritable père.

(A suivre)

Des musiciens de renom au Festival "Jazz sous l'arganier" à Essaouira

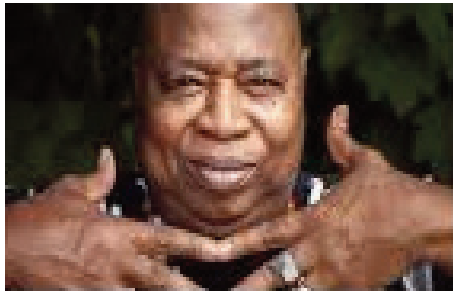
La 8ème édition du Festival "Jazz sous l'arganier" se tiendra, du 27 au 29 décembre dans la Cité des Alizés, à l'initiative de l'Association Essaouira-Mogador.

"Avec une dizaine de concerts, trois jam-sessions et deux forums façon sourire chaque matin, ce millésime 2024, signé du grand maestro Majid Bekkas, directeur d'anthologie du Jazz sous l'arganier, nous fera voyager en Afrique, en Europe, au Maroc, en Asie et jusqu'en Australie", indiquent les organisateurs dans un communiqué.

Au fil de ces trois journées et soirées marquées du sceau de l'exception et de l'excellence, la Cité des Alizés va accueillir, entre autres "guest stars", Cheikh Tidiane Seck, l'une des plus grandes figures de la musique malienne, relève la même source.

Compagnon de route de Hank Jones, Salif Keita ou Wayne Shorter, nommé quatre fois aux Grammy Awards et improvisateur hors pair, Cheikh Tidiane Seck continuera à Essaouira de nourrir le jazz et le blues de ses irremplaçables luxuriantes mandingues.

Avant lui, autour du grand guitariste Nguyen Lee, le trio Saiyuki "nous proposera une chronique du voyage vers l'ouest, à l'écoute d'un jazz subtil et inspiré. L'est de l'Asie y échange avec l'ouest, et le Japon, incarné par la magnifique Mieko Miyazaki au koto, y flirte avec l'Inde du virtuose Prabhu Edouard aux tablas", ajoute le communiqué, précisant que "ce concert du trio Saiyuki, inédit à tous égards, offrira à Es-



saouira un au-delà de l'Asie où la virtuosité fait s'envoler les frontières musicales".

Autre temps fort de cette édition, poursuit la même source, figure le concert de Jullian Belbachir, batteur australo-marocain converti au luth ngoni, instrument cousin de la kora malienne, notant que ce musicien a eu un coup de foudre pour Essaouira, où il a élu domicile, en miroir et en écho aux grooves gnaouis associés à des réminiscences brésiliennes, cubaines et une bonne dose de cordes mandingues.

"Autres révélations de cette édition : le Jazzin Trio avec Abdel Wahab au piano, Luis Chico Salto à

la contrebasse et Robin des Bois à la batterie pour un mélange de jazz classique et de jazz fusion plus contemporain. Tandis qu'Aly Keita, maître du balafon, le xylophone africain qui porte haut le flambeau de l'afro-jazz le plus subtil, nous fera revisiter les pièces les plus emblématiques de son parcours aux côtés de Pharoah Sanders ou d'Omar Sosa", souligne l'Association.

"Plus près de nous, le luthiste Alaa Zouiten, basé à Berlin, a toujours rêvé de faire se retrouver la musique de ses racines maroco-andalouses avec celles du flamenco puro. À Essaouira, il sera accompa-

gné par Naoufal Montasserre à la guitare et Antonio Moreno au cajon", précise-t-on.

"Last but not least, et sans oublier les jams-sessions souries, cette édition hors normes se clôturera en apothéose avec un hommage au pianiste afro-américain Randy Weston. Un hommage qui sera orchestré par le Grand Baobab de la musique malienne, Cheikh Tidiane Seck, avec les meilleurs de ses amis musiciens pour célébrer l'icône du jazz qui a le plus donné aux racines africaines du jazz et à la centralité du patrimoine et du répertoire gnaouis dans cet enracinement chez lui à Essaouira", conclut le communiqué.

Clôture du 3ème Festival du théâtre de Meknès

La 3ème édition du Festival du théâtre de Meknès, organisée du 11 au 15 décembre sous le signe "Meknès, scène des théâtres du monde", a pris fin dimanche.

Le festival, organisé par la troupe du théâtre Chamat en partenariat avec la commune de Meknès, le conseil préfectoral de Meknès et le conseil régional de Fès-Meknès, avec le soutien du ministère de la Culture, a été marqué par la présentation de plusieurs pièces théâtrales du Maroc et de l'étranger et la programmation d'ateliers et de rencontres artistiques, qui ont été encadrés par un groupe d'artistes et de dramaturges.

Le festival, qui aspire à devenir une plateforme ouverte aux expériences théâtrales internationales en mettant à profit l'his-

toire et le patrimoine riche de la ville de Meknès en tant que pont de dialogue, de rencontre et de communication théâtrale, a vu la participation d'artistes du Maroc, du Burkina Faso, de France, d'Espagne, de Tunisie, de Syrie et d'Irak.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur artistique du Festival du théâtre de Meknès, Bousselham Daif, a indiqué que les habitants de la cité ismaïlienne ont vécu, durant cinq jours, des moments "très forts" et assisté à des représentations théâtrales et des spectacles artistiques, ajoutant que le bilan du festival est "positif".

Il a noté que les différentes activités du festival, notamment les représentations théâtrales et les rencontres ouvertes avec les artistes marocains et étrangers,

ont renforcé le contact des dramaturges avec les amateurs du "père des arts" et permis de créer un pont de communication entre les hommes du théâtre eux-mêmes.

De son côté, l'écrivain, metteur en scène et acteur franco-syrien Fidaa Mhaissen, a souligné que les festivals constituent une opportunité de rencontrer des artistes, d'échanger des expériences et des savoir-faire sur la scène artistique, ajoutant que cette manifestation a été une expérience "riche" et "pleine d'énergie positive".

L'écrivain et metteur en scène irakien Kazem Nessar a affirmé, pour sa part, que le festival, organisé dans la ville historique de Meknès, confirme l'importance du théâtre et de la culture et leur rôle dans le ren-

forcement des ponts de communication et d'ouverture aux autres.

Il est à rappeler que le festival a rendu hommage, lors de la cérémonie d'ouverture, à un

groupe d'acteurs et de metteurs en scène de la ville de Meknès, en particulier l'acteur et metteur en scène Driss Rokh, l'actrice Wassila Sobhi et l'acteur Abdelhak Belmehjed.



Présentation de trois nouvelles publications au Festival "Florilège culturel"

Trois nouvelles publications ont été présentées, lundi à Rabat, par une pléiade d'intellectuels et d'universitaires, dans le cadre de la 6ème édition du Festival "Florilège culturel", placé sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Cette rencontre culturelle, organisée par l'Association Ribat Al Fath pour le développement durable, a été une occasion idoine pour permettre aux lecteurs d'approfondir leur compréhension des contenus évoqués dans chacun des ouvrages, à savoir "Fi Madad Al Maana, réflexions et contemplations sur le Saint Coran" de Thami Harrak, "Le Coran et l'obligation de lecture interne: exemple de la sourate al-Tawbah" de Moulay Ahmed Saber, ainsi que "L'héritage soufi tijani" de Moutassir Hamada.

Dans une déclaration à la presse, M. Harrak a indiqué qu'il tente à travers son ouvrage, qui constitue un prolongement intellectuel de ses livres précédents, d'examiner les moyens de rompre avec l'intolérance religieuse, en étudiant le Saint Coran comme étant le texte suprême et le guide de vie pour chaque croyant.

Il a précisé que le livre appelle également à méditer sur les significations du texte coranique en quête des réponses aux questions actuelles et futures, soulignant que "cette lecture approfondie fournira indubitablement des pistes incontournables pour composer avec les problématiques contemporaines".

Pour sa part, M. Saber a expliqué que son ouvrage tente de présenter une lecture



contemporaine de Sourate al-Tawbah, de manière à rappeler les nobles valeurs véhiculées dans le Saint Coran, telles que la miséricorde, l'amour et la paix.

De son côté, M. Moutassir a expliqué que son ouvrage sur le soufisme s'intéresse à la "Tariqa Tijaniya" (la voie tijanie) en tant que l'une des principales écoles soufies en Afrique du Nord et de l'Ouest", dans le but de cerner les facteurs ayant contribué à l'essor local et continental de cette confrérie.

Le programme de la 6ème édition du Festival "Florilège culturel", qui se poursuit

jusqu'au 20 décembre, comprend plusieurs activités culturelles et des rencontres pour discuter des dernières évolutions relatives à l'intelligence artificielle (IA) et croiser les regards sur ses impacts futurs sur différents secteurs vitaux. Le festival se veut ainsi un espace d'échange autour des applications concrètes de l'IA dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation, l'environnement et l'économie, tout en mettant en exergue les enjeux éthiques et sociétaux de cette technologie, dans une optique de développement durable.

Bouillon de culture

Festival

La 12^e édition du Festival international des musiciens non-voyants se tiendra à Tétouan du 19 au 21 décembre courant, en célébration des talents musicaux des personnes en situation de handicap visuel.

Organisé par l'Association Louis Braille pour les aveugles de Tétouan, avec le soutien du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, de l'Agence pour la promotion et le développement du Nord (APDN) et du Conseil régional de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, ce festival portera le nom de l'artiste Mohamed Ben Hakka et se déroulera au Théâtre espagnol.

L'événement met en avant les compétences artistiques des musiciens non voyants, tout en offrant une plateforme d'échange entre créateurs venus du Maroc et d'autres pays du monde.

Il vise également à intégrer davantage les personnes en situation de handicap dans leur environnement social et à sensibiliser le public aux défis auxquels elles sont confrontées dans leur parcours créatif.

Le festival s'ouvrira par une soirée andalouse animée par la troupe Mohamed Larbi Tamsamani sous la direction de Mohamed El Amine El Akrami, accompagnée d'une prestation des jeunes filles de l'Organisation Alaouite pour la protection des aveugles - section Tétouan, ainsi que par une performance du groupe "Blind SMS" venu du Cameroun.

Au programme également de ce festival, des rencontres et conférences autour des thèmes de la "Créativité face aux défis" et de la "Technologie et musique", ainsi que des performances musicales et poétiques.

Au SILEJ, la SNRT relaie ses émissions de débat politique auprès des jeunes

La Société nationale de radiodiffusion et de télévision a inauguré, sous le slogan «L'enfance et la jeunesse au cœur des préoccupations de la SNRT», les activités de son stand lors de la 2ème édition du Salon international du livre enfant et jeunesse par une rencontre consacrée à «L'apport des émissions de débat politique sur «Al Aoula» pour la consolidation de la participation des jeunes à la vie publique». L'objectif étant de mieux présenter aux jeunes ces émissions voire de percevoir leurs points de vue à propos de ces programmes diffusés sur le bouquet des chaînes de la SNRT.

Cette activité ambitionne de présenter les rôles de la SNRT pour répondre aux besoins des enfants et jeunes dans le domaine médiatique. L'occasion également de révéler les efforts de la SNRT, visant à contribuer à la qualité de promotion des modèles et des formes de participation des jeunes à la vie publique. Le tout en facilitant leur intégration et leur interaction quant aux sujets et problématiques qui les intéressent.

Lors de cette rencontre, les intervenants ont mis en avant les chaînes de la SNRT qui offrent des programmes télévisés consacrés à la scène politique pour les destiner aux jeunes. L'objectif étant de lancer un débat autour de ces questions et de leur offrir un espace pour s'exprimer sur

le petit écran aussi. Le tout en associant, de manière diversifiée et équilibrée, les partis politiques et les organisations syndicales.

Outre la présence du débat politique dans les journaux télévisés, «Al Aoula» veille à diffuser le programme «Noqta Ila Essat», présenté par la journaliste Sabah Bendaoud, qui contribue également au débat général sur l'actualité politique du pays. Sa participation à la rencontre programmée dans le cadre de ce salon lui a permis de mettre en lumière cette émission auprès du jeune public présent.

La chaîne, dont les jeunes de moins de 35 ans représentent 50% du public, produit et diffuse également l'émission «Chabab Fi Lwajjha», présentée par Mehdi Mouhib qui a, à son tour, montré aux jeunes présents la manière dont cette émission est conçue. Ce programme télévisé invite des jeunes représentants de partis et d'associations concernées, pour mieux communiquer avec leur pair dans la société et enrichir le débat sur l'actualité tout en révélant leurs aspirations autour de questions politiques et sociales de taille.

De son côté, Amine Benaddi, journaliste responsable de l'émission «Chabab Fi Lwajjha», a affirmé que la SNRT était pionnière dans le monde arabe en offrant aux jeunes un espace de débat dans les émissions politiques dans un contexte délicat marqué par le printemps arabe en



lançant cette émission en 2010. Il a également mis l'accent sur la phase de préparation de ces émissions qui ne manque pas d'évoquer l'importance de la consolidation de l'interaction sociétale et de l'élévation de la conscience politique chez les jeunes. L'objectif est également de leur donner des informations fiables, en les dotant des outils d'analyse afin de comprendre les dessous des événements politiques.

Pour rappel, ce stand institutionnel est, de par ses activités riches et variées, une occasion qui s'ajoute aux rendez-vous ins-

titutionnels auxquels la SNRT contribue. Le but escompté est de mettre l'accent sur l'engagement de la SNRT pour répondre aux besoins de l'enfant et attentes du jeune public sur le plan médiatique. Le tout en se basant sur une conviction ancrée dans l'esprit de la SNRT, qui concrétise les directives du président-Directeur Général, Faïçal Laraïchi, selon lesquelles le service audiovisuel est, de nos jours, le moyen le plus efficace pour laisser une empreinte permettant aux nouvelles générations de comprendre les traditions, la culture et l'histoire.

Association musulmane de bienfaisance et sa région
Complexe Socio-éducatif Dar al Khir
DERB EL KHAIRIA
FERK EL AHBAB
TEL : 0808690846
BP : 397
Association Musulmane De Bienfaisance Taroudannt et sa région
Avis d'appel d'offres ouvert National n° 02/2024

Le mardi 07/01/2025 à 11:00 heures, il sera procédé à la salle de réunion au siège de l'association musulmane de bienfaisance de Taroudannt et sa région sis à DERB EL KHAIRIYA FERK L'AHBAB TAROUJANT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n° 02 /2024 du : 07/01/2025 pour : Acquisition de deux véhicules de transport au profit des personnes en situation précarité et

bénéficiaires de Dar Alkheir, dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes en situation de précarité de L'INDH. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir de Facebook de l'association : Complexe social Taroudannt Ou par correspondance par E-mail : complexe.darekhir@gmail.com Soit en recevant le dossier directement au bureau de la direction d'établissement dont l'adresse est Derb El khayria ferk l'habab TAROUJANT. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : six cent mille (600 000.00) en dirhams. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Neuf mille (9.000,00) en dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers au bureau de la direction d'établissement dont l'adresse est Derb El khayria ferk l'habab TAROUJANT. Les prospectus, notices ou autres documents techniques, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau l'association au siège de Derb El khayria ferk l'habab Taroudannt au plus tard le jour ouvrable la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°8 du règlement de consultation. Le présent appel d'offres est réservé à la très petite, la

petite et moyenne entreprise, la coopérative, l'union des coopératives et l'auto-entrepreneur en application de l'article 148 du décret n° 2-22-431 du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.
N° 9624/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.R.H.F
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :84/2024/INDH/PAZ
Le 16 Janvier 2025 à 10 h : il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouver-

ture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :
- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR AL OUMOUAMA A LA CT OUAOULA PROVINCNE D'AZILAL .
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma
Prix d'acquisitions des plans est : quinze dirhams (15,00 dh)
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt-neuf mille dirhams, 00 Cts (29.000,00 DH).
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million

quatre cent quatre-vingt-quatre mille trois cent cinquante Dirhams, 67 Cts (1.484.305,67 DH).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 9625/PA

| | |
|--|---|
| <p>مشروع قرار رئيس مجلس جماعة كلميم يقضي بإعلان المنفعة العامة وزرع ملكية القطع الأرضية اللازمة لإحداث لحدائق لغشاء لاحتضان الباعة المتجولين بمحى التواجيل بمدينة كلميم</p> | <p>المصلحة المغربية وزارة الداخلية</p> |
| <p>مطلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصوصه أسفله ، في الجريدة الرسمية. يودع ملف البحث وسجل المعد لتكوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة كلميم (مصلحة الشؤون القانونية والممتلكات) ، خلال أوقات العمل الإدارية.</p> <p>ان رئيس مجلس جماعة كلميم، بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم : 01 15 58 بتاريخ 20 رمضان 1436 الموافق لـ (07 يوليوز 2015) بناء على القانون رقم 57 بتعلق بنظام الاملاك العقارية للجماعات الترابية. بناء على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتسيير، الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) بناء على القانون رقم 7.81 المتعلق بزراع الملكية لأجل المنفعة العامة وبالإحتلال المؤقت، الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 مايو 1982) وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر بتاريخ 27 من ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) لتطبيق القانون رقم 12.90 المتعلق بالتسيير، وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر بتاريخ 2 من رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه، وبعد الإطلاع على المرسوم رقم 2.18.256 الصادر في 11 مايو 2018 والصادر بالجريدة الرسمية عدد 6687 بتاريخ 31 ماي 2018 ، بالموافقة على التسيير والضابط المتعلق به الموضوعين لتهيئة جماعة كلميم ، عمالة إقليم كلميم، وبالإعلان أن في تلك مصلحة عامة، وعلى مقرر مجلس جماعة كلميم، المتخذ خلال دورته العادية لتسيير الكومبر 2023 المتخذة بتاريخ 05 أكتوبر 2023 أقر ما يلي:</p> | <p>أشر عليه، والى جهة كلميم وفاتون عامل إقليم كلميم</p> <p>أشر عليه، الأمين العام للحكومة</p> |
| <p>المادة الأولى: تقرر التخلي عن القطع الأرضية اللازمة لإحداث لغشاء لاحتضان الباعة المتجولين بمحى التواجيل بمدينة كلميم إليها بحوالي مئونة في التصمين المتخطن بأسفل هذا القرار ذات المقياس 1/1000 والمبين في الجدول التالي.</p> | <p>أشر عليه، الأمين العام للحكومة</p> |

| | |
|--|---|
| <p>مشروع قرار رئيس مجلس جماعة كلميم يقضي بإعلان المنفعة العامة وزرع ملكية القطع الأرضية اللازمة لإحداث لغشاء لاحتضان الباعة المتجولين بمحى التواجيل بمدينة كلميم</p> | <p>المصلحة المغربية وزارة الداخلية</p> |
| <p>مطلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصوصه أسفله ، في الجريدة الرسمية. يودع ملف البحث وسجل المعد لتكوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة كلميم (مصلحة الشؤون القانونية والممتلكات) ، خلال أوقات العمل الإدارية.</p> <p>ان رئيس مجلس جماعة كلميم، بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم : 01 15 58 بتاريخ 20 رمضان 1436 الموافق لـ (07 يوليوز 2015) بناء على القانون رقم 57 بتعلق بنظام الاملاك العقارية للجماعات الترابية. بناء على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتسيير، الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) بناء على القانون رقم 7.81 المتعلق بزراع الملكية لأجل المنفعة العامة وبالإحتلال المؤقت، الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 مايو 1982) وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر بتاريخ 27 من ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) لتطبيق القانون رقم 12.90 المتعلق بالتسيير، وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر بتاريخ 2 من رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه، وبعد الإطلاع على المرسوم رقم 2.18.256 الصادر في 11 مايو 2018 والصادر بالجريدة الرسمية عدد 6687 بتاريخ 31 ماي 2018 ، بالموافقة على التسيير والضابط المتعلق به الموضوعين لتهيئة جماعة كلميم ، عمالة إقليم كلميم، وبالإعلان أن في تلك مصلحة عامة، وعلى مقرر مجلس جماعة كلميم، المتخذ خلال دورته العادية لتسيير الكومبر 2023 المتخذة بتاريخ 05 أكتوبر 2023 أقر ما يلي:</p> | <p>أشر عليه، والى جهة كلميم وفاتون عامل إقليم كلميم</p> <p>أشر عليه، الأمين العام للحكومة</p> |
| <p>المادة الأولى: تقرر التخلي عن القطع الأرضية اللازمة لإحداث لغشاء لاحتضان الباعة المتجولين بمحى التواجيل بمدينة كلميم إليها بحوالي مئونة في التصمين المتخطن بأسفل هذا القرار ذات المقياس 1/1000 والمبين في الجدول التالي.</p> | <p>أشر عليه، الأمين العام للحكومة</p> |

| رقم القطعة الأرضية في التصمين | نوعها ومرجعها العقاري | المساحة الإجمالية لتقار | مساحة القطع التي تمسها المشروع بالمقر الصريح | أسماء وحقوق المالكين المقترخين |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------------|--|--|
| 1 | أخر مخطط | 34,833 م2 | 34,843 م2 | في اسم الخلفاء التاليين بن بحدويه بيلات حول الترويض على الشك وعلى الشك والحقوق العمية والممتلكات العقارية. 1- حل المرور المؤقت بتاريخ 1994/04/20 (بسط 6 ص 1178) رقعة من الملاكين ح 5. 2- التقييد الإجمالي بمقتضى أمر قضائي المؤقت بتاريخ 2016/10/14 (بسط 8 ص 963) مقتضى موكرو الأتية وبعد الرضوخ لاعتان 3- التقييد المؤقت بتاريخ 2016/03/24 (بسط 8 ص 1212) بناء على أمر قضائي مؤقت رقم 234/16 وبمقتضى مقررته إلى غاية صدور مقرر نهائي للتقييد الإجمالي المؤقت بتاريخ 2016/01/14 (بسط 8 ص 963) |

| رقم القطعة الأرضية في التصمين | نوعها ومرجعها العقاري | المساحة الإجمالية لتقار | مساحة القطع التي تمسها المشروع بالمقر الصريح | أسماء وحقوق المالكين المقترخين |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------------|--|--|
| 1 | أخر مخطط | 34,833 م2 | 34,843 م2 | في اسم الخلفاء التاليين بن بحدويه بيلات حول الترويض على الشك وعلى الشك والحقوق العمية والممتلكات العقارية. 1- حل المرور المؤقت بتاريخ 1994/04/20 (بسط 6 ص 1178) رقعة من الملاكين ح 5. 2- التقييد الإجمالي بمقتضى أمر قضائي المؤقت بتاريخ 2016/10/14 (بسط 8 ص 963) مقتضى موكرو الأتية وبعد الرضوخ لاعتان 3- التقييد المؤقت بتاريخ 2016/03/24 (بسط 8 ص 1212) بناء على أمر قضائي مؤقت رقم 234/16 وبمقتضى مقررته إلى غاية صدور مقرر نهائي للتقييد الإجمالي المؤقت بتاريخ 2016/01/14 (بسط 8 ص 963) |

المادة الثانية: يخلو حق لزاع الملكية إلى جماعة كلميم.
المادة الثالثة: يعهد إلى وزير الداخلية ورئيس مجلس جماعة كلميم بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، كل واحد فيما يخصه.

المادة الثانية: يخلو حق لزاع الملكية إلى جماعة كلميم.
المادة الثالثة: يعهد إلى وزير الداخلية ورئيس مجلس جماعة كلميم بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، كل واحد فيما يخصه.

DYNAMIC TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4.000.000,00 (quatre millions) dirhams
Siège social :
44, angle rues 58-68
Groupe S El Oulfa
Casablanca
R.C (Casablanca) n°91153
Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du

16/10/2024, il a été décidé :
- Ratification de la cession de parts faite au profit de Mrs : El Hassane El Yaagoubi, Abdelhakim Narsi et Abderrahim El Bodaoui et retrait définitif de l'associé Mr. Tayeb Badiss ;
- Acceptation et ratification de la démission de Mr. Tayeb Badiss de ses fonctions de cogérant ;
- Nominatioin d'un nouveau cogérant de la société

: M. El Hassane El Yaagoubi à côté du cogérant Mr. Abderrahim El Bodaoui pour une durée non limitée ;
- Modification corrélatrice des articles 6,7 et 11 des statuts.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca en date du 17/12/2024, sous le n°948212.
N° 9789/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE DE RABAT - SALE - KENTRA
ÉCOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA
DECISION D'ANNULATION N DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 4/2024/EAT (Séance publique)
Il est porté à la connaissance du public intéressé par l'AOO n°4/2024/EAT du 24 Décembre 2024 relatif aux travaux d'aménagement des bâtiments de l'école d'agriculture de Temara (lot unique) est annulé et sera relancé à une date ultérieure.
N° 9629/PA

مشروع قروى
وتنيس مجلس جماعة كلميم
يقضى بإعلان المنفعة العامة ونزع ملكية القطع الأرضية اللازمة لإحداث قضاء لاحتضان الباعة المتجولين بحي الوفاء بمدينة كلميم

المصلحة المغربية
وزارة الداخلية
المدير العام
والمدير الجهوي وكلميم
عادل القيم كلميم

مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله ، في الجريدة الرسمية. يودع ملف البحث وسجل المعد لتكوين الملاحظات والتصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة كلميم (مصلحة الشؤون القانونية والممتلكات) ، خلال أوقات العمل الإدارية.

إن رئيس مجلس جماعة كلميم، بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالصلاحيات الصادر بتفويض الظهير الشريف رقم 58: 01 15 بتاريخ 20 رمضان 1436 الموافق لـ (07 يوليوز 2015) ، بناء على القانون رقم 57.19 المتعلق بظرف الاملاك العقارية الجماعات الترابية. بناء على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتصميم، الصادر بتفويض الظهير الشريف رقم 31. 92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992) ، بناء على القانون رقم 7.81 المتعلق بزراع الملكية لأجل المنفعة العامة وبالاحتلال المؤقت، الصادر بتفويض الظهير الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب 1402 (6 مايو 1982) ، وعلى المرسوم رقم 92.832 الصادر بتاريخ 27 من ربيع الآخر 1414 (14 أكتوبر 1993) المتعلق بالقانون رقم 12.90 المتعلق بالتصميم ، وعلى المرسوم رقم 82.382 الصادر بتاريخ 2 من رجب 1403 (16 أبريل 1983) ، بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه، وبعد الإطلاع على المرسوم رقم 2.18.256 الصادر في 11 مايو 2018 ، والمتعلق بالتصميم والضابط المتعلق به الموضوع عن تهيئة جماعة كلميم ، صالحة لإقليم كلميم، وإعلان أن في ذلك مصلحة عامة، وعلى مقرر مجلس جماعة كلميم، المنعقد خلال دورته العادية الشهر الكثير 2023 المنعقدة بتاريخ 05 أكتوبر 2023 ،

المادة الأولى: تقرر التخلي عن القطع الأرضية اللازمة لإحداث قضاء لاحتضان الباعة المتجولين بحي الوفاء بمدينة كلميم المشار إليها بعناوين مرفوعة في التصميمين الملحقين بأصل هذا القرار ذات المقياس 1/1000 والمبين في الجدول التالي.

| اسماء وخطين الملاك المقترحين | مساحة القطع التي لديها المشروع المقترح بملتر المربع | المساحة الإجمالية للقطر | نوعيتها ومرجعها القطري | رقم القطعة الأرضية في التصميم |
|--|---|-------------------------|---|-------------------------------|
| في اسم: 1 تحت الاسم الجديد "العقبة الوطني بوعوش" لمساحة قدرها 30 / 07-سأبار حسب التصميم الهندسي في اسم: المكاتب الوظيفي قضاء الصالح للتسويق. 2 تحت الاسم الجديد "معمورة الهادي" لمساحة قدرها 01 مقلتر 63 / 63 مقلتر 88 تقريبا في اسم القرية المغربية (المسكن الخاص) 3 تحت الاسم الجديد "كثيرة باب الصعراء" لمساحة قدرها 06 / 75 مقلتر تقريبا في اسم القرية المغربية (المسكن الخاص) 4 تحت الاسم القديم: مياه القوية أما باقي من ذلك في اسم مكاتب التخطيط السابق السيد: ماحول بقلدي بن علي بما أنه لم يرد إلى غاية يومه على ذلك المالك أماني أي طلب لإدراج أي حق جنين أو تسكن قطري عا : 5 إيداع بتاريخ 18/04/2012 كاش 09/99 رقم 285 حقة القصل 84 من خيبر التخطيط القطري رقم 02 وقرية حالية موردة في 16/03/2012 مفاد القل أن السيد ماحول بقلدي بن علي بصلته بطلب التخطيط في المخطط المذكور السيد والسيدات زوجته : (1) اميركا العربي والبنات (2) جمال ماحول (3) حسن (4) محمد علي ماحول (5) الحسن ماحول (6) ابراهيم ماحول (7) عثمان ماحول (8) محمد بحدية ماحول وبنته (9) فاطمة ماحول (10) فاطمة ماحول (11) مريم ماحول (12) سارة ماحول (13) رندا ماحول (14) الترحي العزالي المشايخ مع المكاتب عدد 9429/56 بتاريخ 19/11/2021 كاش رقم 22 رقم 263 في حدة ما مساحته 02 / 29 مقلتر حسب التصميم الهندسي. 15) العرض العزالي المسكن عن السيد : رئيس المجلس الجماعي بقليم الضامن بتاريخ 01/08/2022 كاش رقم 284 مقلتا بما مساحته 51 / 28 مقلتر حسب التصميم الهندسي. مشار إلى أن ذلك مقلتر بملتر كويرالي متوسط المنحط به أصدا كويرالية خط هادلي (1) بنات لثقة المكاتب الوظيفي كويرالي وهداء الصالح للتسويق وهدايا لثقة القمامة حسب مخطط التهيئة والتصميم الهندسي. مشار إلى أن ذلك مقلتا عليه مدرسة الهدى والتفاني على طرح محمد المسكن وعلى التهيئة العمومية حسب مخطط التهيئة والتصميم الهندسي. مشار إلى أن ذلك اعلاه موضوع القطعة المسماة "مياه القوية" لم تعطيه جزائيا بما مساحته 06 / 06 مقلتر لثقة القرية المغربية المكاتب الخاص بموضوع الرسم القطري عدد 26076/56 مشار إلى أن الإبراهيم السطرية لم تتهيء بعد. | 52 / 37 مقلتر | 02 مقلتر 74/ 21 مقلتر | المسكن مياه موضوع مكاتب التخطيط عدد 09/7322 | 1 |

المادة الثانية: يخول حق نزع الملكية إلى جماعة كلميم.
المادة الثالثة: يعهد إلى وزير الداخلية ورئيس مجلس جماعة كلميم بتنفيذ ما جاء في هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، كل واحد فيما يخصه.
N° 9628/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHICHAOUA
CERCLE DE MEJJAT
CAIDAT MZOUDA -ZAOUIA-NAHLIA
COMMUNE ZAOUIA-NAHLIA
Avis d'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°:03/2024
Le 30 décembre 2024 à 12heures, il sera procédé dans le bureau du président de la commune Zaoûia-Nahlia à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour :
Objet:
Construction d'un réservoir d'eau potable au douar Oujdane
Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1 600,00 dhs (mille six cent dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **81 000,00 (quatre-vingt-un mille dirhams TTC)**.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
- les dossiers des concurrents doivent **OBLIGATOIREMENT** être déposés sur le portail marocain des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 9630/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Essaouira
Conseil de la Province d'Essaouira

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°39/2024/BP

Le 09/01/2025 à 10H00, il sera procédé à la salle de réunion au Conseil de la Province d'Essaouira, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour :
TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA RESIDENCE DE L'ELEVE "DAR TALIB" COMMUNE D'AKERMOUT, PROVINCE D'ESSAOUIRA.
Le dossier d'appel d'offres national doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics, accessible à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trent Mille Dirhams (30 000,00) Dirhams.**
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Un million cinq cent quarante-neuf mille quarante-quatre Dirhams TTC (1 549 044,00 Dhs TTC).**
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaouane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n° 1692-23 du 4 hjiya 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
Le dossier technique doit comprendre :
L'original ou copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément délivré par le Ministère chargé de l'équipement dans le domaine d'activité.

| Secteur | Qualification exigée | Classe minimale |
|---------|----------------------|-----------------|
| A | A5 | 4 |

Les pièces justificatives à fournir sont celle prévues par l'article n° 6 du règlement de consultation.
N° 9631/PA

| | | | |
|--|-------------------------|--|-----------|
| <p>في اسم السيد: عد انه يبيع من اراضي بمساحة طلب التخليص انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص العقاري التخليص مع طلب التخليص عدد 2954/31 ضمن بتاريخ 24/03/2010 كفاش رقم 07 رقم 782 في حدود مساحته 13 / 51 متار حسب التقييم الهندسي. * ينشر إلى أن الإجراءات المسطرية لم تنته بعد، وكذا المعلومات المتعلقة بالشفاعة غير نافذة كون الملف معلق على الكفاش لتبث فيه طلبا للتقنين بتاريخ 22/11/2012 تحت عدد 07923 م 56ج</p> | <p>09 / 13 متار</p> | <p>الملك المسمى "ب" موضوع ملك التخليص عدد 56: 6203</p> | <p>4</p> |
| <p>في اسم السيد: عد انه يبيع من اراضي بمساحة طلب التخليص انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص العقاري التخليص مع طلب التخليص عدد 2954/31 ضمن بتاريخ 24/03/2010 كفاش رقم 07 رقم 782 في حدود مساحته 13 / 51 متار حسب التقييم الهندسي. * ينشر إلى أن الإجراءات المسطرية لم تنته بعد، وكذا المعلومات المتعلقة بالشفاعة غير نافذة كون الملف معلق على الكفاش لتبث فيه طلبا للتقنين بتاريخ 22/11/2012 تحت عدد 07923 م 56ج</p> | <p>02 / 02 متار</p> | <p>الملك المسمى "الترشلي" نو رقم العقاري عدد 388856</p> | <p>5</p> |
| <p>في اسم: 1. الموروثة ماضت بنت محمد بنسبة 1/16 2. محمد قاسم بن ابراهيم بنسبة 8/16 3. عبد المجيد ابا بن محمد بنسبة 7/16 لا يوجد لدى الآن بركم العقاري اي تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري نو لأي شرط على الملك والمكاف.</p> | <p>11 / 38 متار</p> | <p>الملك المسمى "نو" رقم العقاري عدد 247056</p> | <p>6</p> |
| <p>في اسم: 1. عبد العزيز حمداني بن موسى بنسبة 14/128 2. الحسن حمداني بن موسى بنسبة 14/128 3. عائشة حمداني بن موسى بنسبة 7/128 4. ابراهيم حمداني بن موسى بنسبة 14/128 5. محمد علي حمداني بن موسى بنسبة 14/128 6. السخية حمداني بن موسى بنسبة 7/128 7. لافعة خال بنت الحسن بنسبة 16/128 8. حمدت حمداني بن موسى بنسبة 14/128 9. فطيم حمداني بن موسى بنسبة 14/128 10. عبد الكريم حمداني بن موسى بنسبة 14/128 1. المدونة بتاريخ 28/06/2001 (إسجل: 01: 822) عبارة كفاش كفاش غير بين العلامات التالية: 2ب و 3ب و 4ب</p> | <p>21/09 متار</p> | <p>الملك المسمى "حمداني" نو رقم العقاري عدد 14756</p> | <p>7</p> |
| <p>في اسم السيد: عد انه يبيع من اراضي بمساحة طلب التخليص انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص العقاري التخليص مع طلب التخليص عدد 2954/31 ضمن بتاريخ 24/03/2010 كفاش رقم 07 رقم 782 في حدود مساحته 13 / 51 متار حسب التقييم الهندسي. * ينشر إلى أن الإجراءات المسطرية لم تنته بعد، وكذا المعلومات المتعلقة بالشفاعة غير نافذة كون الملف معلق على الكفاش لتبث فيه طلبا للتقنين بتاريخ 22/11/2012 تحت عدد 07923 م 56ج</p> | <p>03 / 03 متار</p> | <p>الملك المسمى "الترشلي" نو رقم العقاري عدد 253856</p> | <p>8</p> |
| <p>في اسم: 1. خديجة داهي بنت علي بنسبة 11/176 2. لطيفة داهي بنت الحسن بنسبة 7/176 3. الحسن داهي بنسبة 88/176 4. سعد داهي بنت الحسن بنسبة 7/176 5. ليلي داهي بنت الحسن بنسبة 7/176 6. الزهرة داهي بنت الحسن بنسبة 7/176 7. عبدة داهي بنت الحسن بنسبة 7/176 8. علي داهي بنت الحسن بنسبة 14/176 9. ابراهيم داهي بن الحسن بنسبة 14/176 10. التهم داهي بن الحسن بنسبة 24/176 لا يوجد لدى الآن بركم العقاري اي تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري نو لأي شرط على الملك والمكاف.</p> | <p>04 / 04 متار</p> | <p>الملك المسمى "داهي" نو رقم العقاري عدد 278356</p> | <p>9</p> |
| <p>في اسم السيد: مرضى محمد بن ابراهيم زيدة الرويل عد العالي مرضي بن ابراهيم هشام مرضي بن ابراهيم بدر الدين مرضي بن ابراهيم قبيبة مرضي بنت ابراهيم ليلي مرضي بنت ابراهيم رشيدة مرضي بنت ابراهيم بعظيم طلي التخليص على التبراع انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص على موقوف مشاعة الصاران من السيد عد ل شرف الدين والمضمن بتاريخ 20/11/2012 في الكفاش رقم 09 رقم 687 مضافا بقوله المشاعة المذكورة بالمصنف من المكاف. 2. الترخيص على موقوف مشاعة الصاران من السيد: عديوش شرف الدين والمضمن بتاريخ 19/03/2013 في الكفاش رقم 09 رقم 899 مضافا بقوله المشاعة المذكورة به بالمكاف. 2. ايداع خطة التصفية الصل 84 من طوير التخليص العقاري بتاريخ 16/10/2014 في الكفاش رقم 113 تحت بيع حرفي مصحح الاسماء بتاريخ 07/11/2013 كفاش ان المدينة مرضي رشيدة بنت ابراهيم بمبلغها احد طلي التخليص على التبراع المذكور بن اعلان باعث كافة طولي المشاعة الزمعة لها بالمكاف كفاش السيد مرضي محمد بن ابراهيم زيدة الرويل عد العالي مرضي بن ابراهيم هشام مرضي بن ابراهيم بدر الدين مرضي بن ابراهيم قبيبة مرضي بنت ابراهيم ليلي مرضي بنت ابراهيم بشن كقره 50.000 درهم تم الاذارة منه في الطر. * ينشر إلى أن الإجراءات المسطرية لم تنته بعد، وكذا المعلومات بالشفاعة غير نافذة كون الملف معلق على الكفاش لتبث فيه طلبا للتقنين بتاريخ 28/11/2013 ارسالية عدد 56ج 4367.</p> | <p>02 / 02 متار</p> | <p>الملك المسمى "مكاف نو" موضوع ملك التخليص عدد 56: 7224</p> | <p>10</p> |
| <p>في اسم السيد: عد انه يبيع من اراضي بمساحة طلب التخليص انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص العقاري التخليص مع طلب التخليص عدد 2954/31 ضمن بتاريخ 24/03/2010 كفاش رقم 07 رقم 782 في حدود مساحته 13 / 51 متار حسب التقييم الهندسي. * ينشر إلى أن الإجراءات المسطرية لم تنته بعد، وكذا المعلومات المتعلقة بالشفاعة غير نافذة كون الملف معلق على الكفاش لتبث فيه طلبا للتقنين بتاريخ 22/11/2012 تحت عدد 07923 م 56ج</p> | <p>01 / 01 متار</p> | <p>الملك المسمى "محويش" موضوع ملك التخليص عدد 1244456</p> | <p>11</p> |
| <p>في اسم السيد: عد انه يبيع من اراضي بمساحة طلب التخليص انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص العقاري التخليص مع طلب التخليص عدد 2954/31 ضمن بتاريخ 24/03/2010 كفاش رقم 07 رقم 782 في حدود مساحته 13 / 51 متار حسب التقييم الهندسي. * ينشر إلى أن الإجراءات المسطرية لم تنته بعد، وكذا المعلومات المتعلقة بالشفاعة غير نافذة كون الملف معلق على الكفاش لتبث فيه طلبا للتقنين بتاريخ 22/11/2012 تحت عدد 07923 م 56ج</p> | <p>01 / 23 متار</p> | <p>ملك 18,3601 18,3601 23,23</p> | <p>12</p> |

مسئروع كسرار
رئيس مجلس جماعة كلميم
يقضي بالتخلي عن القطع الأراضية المحتضنة
لسوق محويش
بمدينة كلميم

طيلة مدة شهرين ابتداء من تاريخ نشر مشروع القرار الوارد له اسمته ،
 في الجريدة الرسمية بوضع ملف البحث وسجل المعد لتكوين الملاحظات
 والتصريحات رهن إشارة العموم، بمقر جماعة كلميم (مصصلحة الشؤون
 القانونية والممتلكات) ، خلال أوقات العمل الإدارية.

ان رئيس مجلس جماعة كلميم،
 بناء على القانون التنظيمي رقم 113.14 المتعلق بالجماعات الصادر بتتقيده
 الجمهور الشريف رقم: 01 15 58 بتاريخ: 20 رمضان 1436
 الموافق لـ: (07 يوليوز 2015)؛
 بناء على القانون رقم 57 19 المتعلق بنظام الاملاك العقارية للجماعات الترابية.
 بناء على القانون رقم 12.90 المتعلق بالتسيير، الصادر بتتقيده الجمهور الشريف
 رقم 1.92.31 بتاريخ 15 من ذي الحجة 1412 (17 يونيو 1992)؛
 بناء على القانون رقم 7.81 المتعلق بزراع الملكة لأجل المنفعة العامة وبالاحتلال
 الموقت، الصادر بتتقيده الجمهور الشريف رقم 1.81.254 بتاريخ 11 من رجب
 1402 (6 مايو 1982)؛
 وعلى المرسوم رقم 2.92.832 الصادر بتاريخ 27 من ربيع الآخر 1414
 (14 أكتوبر 1993) لتطبيق القانون رقم 12.90 المتعلق بالتسيير؛
 وعلى المرسوم رقم 2.82.382 الصادر بتاريخ 2 من رجب 1403 (16
 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7.81 المشار إليه أعلاه؛
 وبعد الإطلاع على المرسوم رقم 2.18.256 الصادر في 11 مايو 2018
 والصادر بالجريدة الرسمية عدد 6687 بتاريخ 31 ماي 2018 ، بالموافق على
 التصميم والضوابط المتعلق به الموضوعين لجمعية جماعة كلميم ، عمالة إقليم كلميم،
 وبالإعلان أن في ذلك مصلحة عامة؛
 وعلى مقرر مجلس جماعة كلميم، المتخذ خلال دورته العادية لشهر أكتوبر
 2023 المنعقدة بتاريخ 05 أكتوبر 2023 ؛
قرر ما يلي:

المادة الأولى: تقارر التخلي عن القطع الأراضية المحتضنة لسوق محويش بمدينة
 كلميم المشار إليها بحوالي مئونة في التصميمين الملحقين بأصل هذا القرار ذات
 المقياس 1/1000 والمدينة في الجدول التالي.

| رقم القطعة في التصميم | توزيعها مسرجها الطرقي | المساحة الإجمالية للطرق | مساحة القطع التي تشملها الشارع وبها المرجع | أسماء واطوير المالكين المقترحين |
|---|-------------------------------|-------------------------------|---|---------------------------------|
| <p>1</p> <p>الملك المسمى "ب" موضوع ملك التخليص عدد 312954</p> | <p>07 متار 19 09 متار</p> | <p>01 متار 25 09 متار</p> | <p>في اسم السيد بسيرقية بنت مبارك مبركة بنت مورا 424 بواحيات بنت حطري بورك ابراهيم بورك الزوا بورك المصطفي بورك 424 بورك محمد بورك خالدة بورك الحسن بورك لادن بورك الصديق بورك ام الوصيف بورك نيدا بورك لافعة بورك طليبة بورك المشاعة بورك الحبيب بورك زوقلة بورك عد ل بمسليم طلي التخليص على التبراع كما انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص الكلي الصادر عن السيد حمدان بوزيد بن محمد الحسن بتاريخ 02/09/2005 كفاش رقم 491 2. الترخيص الكلي الصادر عن السيد: عد القادر بن محمد لوبد الحسن بتاريخ 09/11/2006 كفاش رقم 138 3. الترخيص العقاري التخليص مع طلب عدد 6203/56 ضمن بتاريخ 24/03/2010 كفاش رقم 07 رقم 782 في حدود مساحته 13 / 51 متار حسب التقييم الهندسي. 4. الترخيص على موقوف مشاعة الصاران عن السيد: الحبيب كميون الحسن بتاريخ 12/09/2012 كفاش رقم 588. * ينشر إلى أن الإجراءات المسطرية لم تنته بعد، وكذا المعلومات المتعلقة بالشفاعة غير نافذة كون الملف معلق على الكفاش لتبث فيه تعرضات لافعة بركة بتاريخ 22/11/2012 ارسالية عدد 7823 م ع 56.</p> | |
| <p>2</p> <p>الملك المسمى "ب" موضوع ملك التخليص عدد 56: 2326</p> | <p>07 / 07 متار</p> | <p>07 / 07 متار</p> | <p>في اسم السيد: مكارم بوعبد بن محمد بوعبد امدة مكارم بنت محمد مسلم ابراهيم بوعبد بن محمد اسرار بوعبد بن محمد بوعبد الحسن بوعبد بن محمد بوعبد عد القادر بوعبد بن محمد بوعبد زكرياء احمد بوعبد بن محمد بوعبد عد ل بوعبد بن محمد بوعبد بعظيم طلي التخليص على التبراع انه لم يرد الى غلبه يومه على الملك المذكور اعلاه اي تعرض او طلب تلبية لعل غيبتي او تصحل غطاري عا : 1. الترخيص الكلي ضمن بتاريخ 10/01/2012 كفاش رقم 22 رقم 357 الصادر عن السيدين الشيو الرامي عد ل الرامي. * ينشر إلى أن الإجراءات المتعلقة بهذا الطلب لم تنته بعد .</p> | |
| <p>3</p> <p>الملك المسمى "الابوين 2" نو رقم العقاري عدد 56:9374</p> | <p>02 / 48 متار</p> | <p>02 / 48 متار</p> | <p>في اسم: 1. اسرارك المصنف بن عد الوهاب 14/288 2. محمد المصنف بن عد الوهاب 14/288 3. محمودة زعفر 9/288 4. مباركة المصنف بن عد الوهاب 7/288 5. خديجة المصنف بن عد الوهاب 7/288 6. الحسينة المصنف بن عد الوهاب 7/288 7. عبد القادر المصنف بن عد الوهاب 14/288 8. سجاد المصنف بن عد الوهاب 14/288 9. ابراهيم المصنف بن عد الوهاب 14/288 10. عائشة الفرنسية 9/288 11. الزهرة المصنف بن عد الوهاب 7/288 12. البار المصنف بن عد الوهاب 17/288 13. احمد المصنف بن عد الوهاب 14/288 14. كثر المصنف بن عد الوهاب 7/288 15. محمد السماري بن ابراهيم بنسبة 144/288 1. الكفاش بتاريخ 27/05/2016 (إسجل: 8: 8) عدد (1537) تحت مكال بوجوه جبران ترابية بين العلامات التالية: 81.84; 81.82</p> | |

المادة الثانية: يخول حق نزاع الملكية إلى جماعة كلميم
 المادة الثالثة: يعهد إلى وزير الداخلية ورئيس مجلس جماعة كلميم بتتقيده ما جاء في
 هذا القرار الذي ينشر في الجريدة الرسمية، كل واحد فيما يخصه.

TAXI RAPIDO

Constitution. 1 / Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Khouribga le 20 /05/2024, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité Limitée à associé Unique dont les Caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination : * TAXI RAPIDO * SARL AU.
- Objet : Exploitant Petit Taxi
- Siège Social : N° 1395, Hay El Amal, Khouribga.
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : 100 000,00 Dhs. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100, Dhs chacune, souscrite en totalité, intégralement libérées et attribuées à l'associé unique.
- Gérance de la société : La société sera gérée par Mme : FAID KHADIJA pour une durée illimitée.
- Année Sociale : du 1 er Janvier au 31 Décembre.
- Bénéfice : Il est prélevé 5 % pour le fond de la réserve légale, sauf décision Contrainte, le reste est ensuite reparti entre les asso-

ciés Proportionnellement aux Nombres des parts. 2 / Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de Khouribga sous le N° 9093/ en date du 12/12/2024. N° 9643/PA

«FICASUD» S.A.R.L. 61, Rue Yougoslavie, Passage Ghandouri Bloc F n° 7 Guélliz Marrakech Tel : 024 44 77 29 / 42 32 81 Fax : 024 44 76 77 SOCIETE «RAMADA SERVICE»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE D'ASSOCIE UNIQUE SIEGE SOCIAL : 61, RUE YUGOSLAVIE, PASSAGE GHANDOURI, BLOC F BUREAU N° 7 GUELIZ - MARRAKECH AU CAPITAL SOCIAL DE 20.000,00 DH

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30/09/2024, il a été décidé : 1- La ratification du rapport du liquidateur de la société ;

2- De donner quitus général et sans réserve au liquidateur de la société notamment Monsieur MEYER OHNONA ; 3- La déclaration de la clôture de liquidation de la société ; 4- La radiation du registre de commerce de la société; 5- Questions diverses. Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Marrakech, le 29/11/2024, sous le n° 169287. Pour extrait et mention N° 9644/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE RABAT - SALE - KENITRA ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMABENACCHIO MAROCRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE N° 5/2024/EAT (Séance publique) (Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur)

Le Trente Décembre deux mille vingt-quatre à dix heures (10 H), il sera procédé dans la salle des réunions de l'École d'Agriculture de Témara, Commune de Mers El kheir - Préfecture de Skhirat - Témara, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°5/2024/EAT du 30 Décembre 2024 relatif aux travaux d'aménagement des bâtiments de l'École d'Agriculture Témara, commune de Mers El kheir - Préfecture de Skhirat - Témara (lot unique). Le dossier d'appel d'offres doit être télédéposé à partir du portail des marchés de l'Etat accessible à

l'adresse: www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent trente-huit mille quatorze dirhams toutes taxes comprises (538.014,00 MAD TTC). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix mille Dirhams (10 000,00 Dhs) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4

hidja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation. En application des dispositions prévues par l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1502 23 du 24 kaada 1444 (13 juin 2023) portant application des dispositions de l'article 148 du décret n° 2 22 431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, cet appel d'offres est réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises installées au Maroc y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs

N° 9645/PA

Horaires des trains

SENS MARRAKECH - CASABLANCA - FES

Table of train schedules from Marrakech to Casablanca and Fes. Columns include station names (Marrakech, Casablanca, Fes), departure times, and arrival times for various train types (TGV, TET, etc.).

SENS FES - CASABLANCA - MARRAKECH

Table of train schedules from Fes to Casablanca and Marrakech. Columns include station names (Fes, Casablanca, Marrakech), departure times, and arrival times for various train types (TGV, TET, etc.).

Trains ne circulent pas les Dimanches et les jours fériés

Plan de transport Al Boraq à partir du Lundi 19 Septembre 2022

Plan de transport Al Boraq schedule table showing departure and arrival times for trains between Casa Voyageurs, Tanger, and Cas Voyageurs. Includes train numbers and specific time slots.

* Trains ne circulent pas les Samedi, Dimanches et jours fériés. ** Trains circulent uniquement les Vendredi, Dimanches et jours fériés.

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

| | | | | | | | | |
|---------------------|-------------------|--------|-------------|------------------------|-------------------|--------------------------|---------------------------|------------|
| SIGNE | FARCE | GRIEFS | | TRÈS COURT | EXPRIME LE MÉPRIS | ZÉRO UTOPISTE | DÉSERT ROCHEUX | CUBE FLOUE |
| | | | | | AIGRELET | | | |
| PORTEUR DE CHARGE | | | | BÉNÉFIQUE PÉRIANT | | | | DIFFUSER |
| NÉGATIF | | | | | | HYMNE TERRE GRECQUE | | |
| HÉLIUM | | | INSECTE | | VOCABLE | | EN SOMME PLAT | |
| | | | | | | | QUARTIER D'ALEP CARMINAUX | |
| BONHEUR PARFAIT | LETTRES DE MASSER | | | | VIGNE | ÉCIME APPELER DE LOIN | | |
| RUBAN ADHÉSIF CLODO | | | | | | CORNIARD EN TÊTE | | FRÎME |
| VIVRES | | | | | | | ESTIMÉ EN MARCHÉ PORTE | |
| LETTRES DE FÈS | | | PELER COLLE | | | | | |
| DÉTONATION | EN SEPTEMBRE | NOTE | | QUARTIER DE CAEN CRACK | | DONNE LE CHOIX EN APARTÉ | | EN OTAGE |
| | | | | | | | | |
| BREAK | | | | | | RELIQUAT | | |

Jeux & Loisirs

Solution mots flechés d'hier

| | | | | | | | | | | |
|---------------------------|---|------------------|--------|----------------|---|-----------------|----------------------|-------------------|---|-------|
| PAIT EN CHOIX | O | SE PLUS DES ZENS | BOYFIE | PROVIENT VITAL | S | FRANCH A COURSE | PELLAGE DE CARACTÈRE | DAFIS EN FRANÇAIS | E | COUPE |
| ARVING | P | O | S | S | E | D | I | O | N | S |
| RELIATION CHIFFRE | T | R | I | V | E | T | U | S | T | E |
| BOUVARD | M | E | G | E | R | E | E | | | I |
| BOUVARD | I | S | | | A | M | I | | | M |
| | A | C | E | T | O | N | E | R | | A |
| VIV | O | | E | T | E | | B | A | R | I |
| | C | R | U | | E | | B | R | I | O |
| MEURNE P'UNE CONTE DE FÉE | S | U | | | C | | I | | T | A |
| | B | L | A | N | C | H | E | N | E | I |
| POLE | I | | I | R | | L | | R | | M |
| | A | M | I | | A | R | A | I | G | N |
| Indéfini | E | M | I | N | E | N | T | | | A |

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaké
Alain Bouifly
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassouf
Rachid Metfah

Responsable des ressources humaines
Aïcha Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Sbi (Responsable)
Myriem Ribane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmarid

Révision
Abdeloumeïn Warrach

Secrétariat
Aymara Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katab (Lalryoune)
Abdelali Khallad (Essouira)

Collaborateurs
Chouab Sabroun
Khali Berrmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdellader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61 94 04

Fax de la rédaction:
0522 62 09 72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gals

Mouana El Youssef
Loubra Baghdadadi
Latifa Mousab
Ikka Ait Dahman
Silham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^{ème} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31 00 62
0522 62 32 32
0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAFRISS
Dossier DE 09/000
130/64

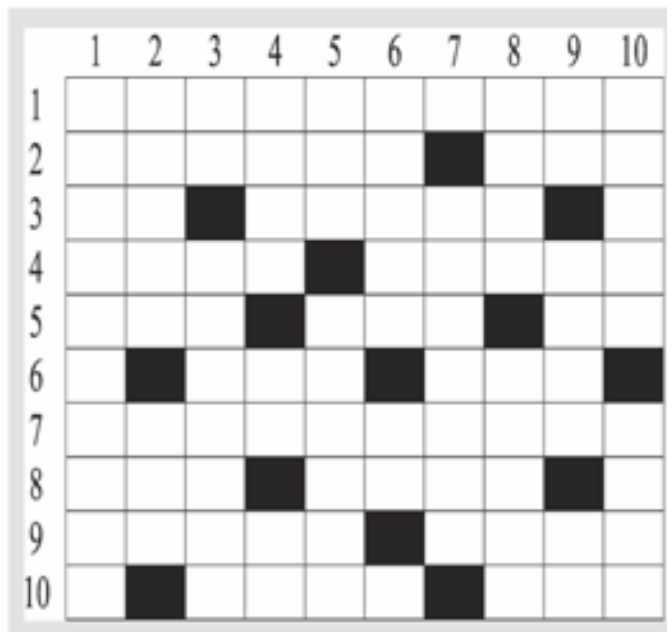
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- A plusieurs sens
- 2- Os en galette - Indien
- 3- Vieille langue - Couche de la peau
- 4- Armé - Champignon
- 5- Cri d'arène - Métal - Note
- 6- Sans mélange - Ego
- 7- Zone
- 8- Au pied ! - On en a cinq
- 9- Vite ! - Panorama
- 10- Etat d'Europe - Baril

VERTICALEMENT

- 1- Fraction
- 2- Logement - Bouclier
- 3- Vieux do - Round
- 4- Difficile - Ville de Chablée - Titane
- 5- Terre en mer - Boucler
- 6- Ton de voix - Règle
- 7- Secte chrétienne américaine
- 8- Interrogatif - Désœuvré
- 9- Clé de sons - Cheikh - Gardé secret
- 10- L'Estonie en estonien - Lance

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 5 | | 2 | | | 8 | | |
| | | | 8 | 7 | | | | 1 |
| | | | 6 | | 5 | 2 | 4 | 7 |
| 3 | 1 | | 6 | 7 | | 9 | 8 | |
| | | | | | | | | |
| 8 | 7 | | 1 | 4 | | | 3 | 2 |
| 6 | 9 | 7 | 3 | | 2 | | | |
| 5 | | | | 8 | 1 | | | |
| | 8 | | | 9 | | 2 | 3 | |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 2 | | 1 | | | 3 | |
| 9 | | | 3 | | | 2 | | 5 |
| 3 | | | | | 6 | | | |
| | 4 | 8 | 7 | | | | | 1 |
| | | 9 | 5 | 4 | 2 | 3 | | |
| 6 | | | | | 8 | 7 | 4 | |
| | | | 4 | | | | | 7 |
| 5 | 6 | | | 7 | | | | 9 |
| | 1 | | | 5 | 8 | | | |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| | | 8 | 5 | | 3 | | | |
| | | 6 | | | 9 | 5 | | |
| 3 | | 8 | 1 | | | | | |
| 4 | | | | | | | | |
| 1 | | 7 | 4 | 5 | | | 3 | |
| | | | | | | | 6 | |
| | | | 5 | 3 | | | 4 | |
| | | 5 | 2 | | 8 | | | |
| | 2 | | | 7 | 6 | | | |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 6 | 3 | 9 | | 7 | 4 |
| | | | | | | 1 | | |
| | | | | | 4 | | 5 | 6 |
| | 1 | 6 | | | | | | 3 |
| | | | 4 | 8 | | | | |
| 5 | | | | | | 2 | 8 | |
| 2 | 4 | 8 | | | | | | |
| | | 5 | | | | | | |
| 7 | 9 | 3 | 5 | 6 | | | | |

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 3 | 4 | 6 | 8 | 7 | 5 | 1 | 9 |
| 8 | 5 | 9 | 1 | 4 | 2 | 6 | 7 | 3 |
| 1 | 6 | 7 | 9 | 5 | 3 | 2 | 4 | 8 |
| 4 | 7 | 5 | 8 | 9 | 1 | 3 | 6 | 2 |
| 9 | 1 | 2 | 3 | 6 | 4 | 8 | 5 | 7 |
| 3 | 8 | 6 | 2 | 7 | 5 | 1 | 9 | 4 |
| 5 | 9 | 8 | 4 | 2 | 6 | 7 | 3 | 1 |
| 7 | 4 | 1 | 5 | 3 | 8 | 9 | 2 | 6 |
| 6 | 2 | 3 | 7 | 1 | 9 | 4 | 8 | 5 |

Moyen

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 5 | 1 | 4 | 7 | 8 | 6 | 9 | 3 |
| 6 | 7 | 9 | 3 | 2 | 5 | 4 | 1 | 8 |
| 8 | 4 | 3 | 1 | 9 | 6 | 5 | 7 | 2 |
| 5 | 9 | 4 | 6 | 1 | 2 | 3 | 8 | 7 |
| 7 | 6 | 8 | 9 | 4 | 3 | 1 | 2 | 5 |
| 3 | 1 | 2 | 5 | 8 | 7 | 9 | 4 | 6 |
| 1 | 2 | 6 | 7 | 3 | 4 | 8 | 5 | 9 |
| 4 | 8 | 5 | 2 | 6 | 9 | 7 | 3 | 1 |
| 9 | 3 | 7 | 8 | 5 | 1 | 2 | 6 | 4 |

Difficile

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 6 | 7 | 4 | 1 | 5 | 8 | 2 | 9 |
| 2 | 1 | 4 | 3 | 8 | 9 | 7 | 5 | 6 |
| 8 | 9 | 5 | 6 | 7 | 2 | 4 | 3 | 1 |
| 7 | 8 | 9 | 2 | 3 | 4 | 6 | 1 | 5 |
| 1 | 4 | 3 | 8 | 5 | 6 | 9 | 7 | 2 |
| 5 | 2 | 6 | 7 | 9 | 1 | 3 | 4 | 8 |
| 4 | 5 | 8 | 9 | 2 | 7 | 1 | 6 | 3 |
| 6 | 3 | 1 | 5 | 4 | 8 | 2 | 9 | 7 |
| 9 | 7 | 2 | 1 | 6 | 3 | 5 | 8 | 4 |

Expert

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 5 | 7 | 2 | 4 | 1 | 9 | 3 | 8 |
| 4 | 1 | 8 | 7 | 3 | 9 | 6 | 2 | 5 |
| 2 | 3 | 9 | 6 | 8 | 5 | 4 | 7 | 1 |
| 3 | 9 | 6 | 8 | 2 | 4 | 1 | 5 | 7 |
| 8 | 2 | 5 | 1 | 6 | 7 | 3 | 4 | 9 |
| 1 | 7 | 4 | 9 | 5 | 3 | 8 | 6 | 2 |
| 9 | 4 | 1 | 3 | 7 | 2 | 5 | 8 | 6 |
| 5 | 8 | 2 | 4 | 9 | 6 | 7 | 1 | 3 |
| 7 | 6 | 3 | 5 | 1 | 8 | 2 | 9 | 4 |

Sport

CAF Awards 2024

A la surprise générale, Lookman double Hakimi Distinction du football national féminin



Le Nigérian, Ademola Lookman, a été sacré "Joueur africain de l'année", lors de la cérémonie des CAF Awards-2024, qui s'est déroulée lundi à Marrakech, succédant à son compatriote Victor Osimhen. Le football national féminin s'est également illustré avec plusieurs prix décrochés.

L'attaquant nigérian, auteur d'une saison brillante, avait offert la Ligue Europa à l'Atalanta en inscrivant un triplé en finale contre l'invincible, jusqu'alors, le Bayer Leverkusen de Xabi Alonso. Il a également atteint la finale de la CAN-2023

avec les Super Eagles du Nigeria.

Lookman a également brillé lors du dernier match de son équipe en Ligue des Champions, en tremblant les filets du Real Madrid, néanmoins sorti vainqueur de cette confrontation.

Achraf Hakimi (PSG), l'Ivoirien Simon Adingra (Brighton), le Guinéen Serhou Guirassy (Borussia Dortmund) et le Sud-Africain Ronwen Williams, gardien de but de Mamelodi Sundowns, étaient également en lice pour ce prestigieux Prix.

Chez les dames, la Zambienne Barbra Banda a été sacrée joueuse de l'année. Première Zam-

biennaise à décrocher ce Prix, Banda sort d'une saison exceptionnelle. Evoluant au Championnat des Etats-Unis de football féminin, elle a aidé Orlando Pride à remporter le NWSL Shield et le championnat, avec un but décisif en finale contre Washington Spirit.

Pour sa part, la Marocaine Sanaâ Mssoudy, sociétaire de l'AS FAR, a été sacrée joueuse interclubs de l'année. Une consécration qui couronne une saison exceptionnelle de la joueuse marocaine aussi bien en club qu'en sélection nationale.

Elle était en lice pour ce prix avec Lacho Flora

Marta (Angola / TP Mazembe) et sa compatriote Doha El Madani. Cette dernière a remporté le trophée de jeune joueuse de l'année.

Agée de 19 ans, la jeune joueuse marocaine a brillé lors de la récente Ligue des Champions féminine de la CAF qui s'est déroulée au Maroc, terminant meilleure buteuse de la compétition avec six réalisations. Elle représente un véritable espoir pour le football marocain et africain.

De son côté, la Marocaine Lamia Boumechdi, vainqueur de la Ligue des champions avec le TP Mazembe de la RD Congo, s'est adjugée le prix d'entraîneur de l'année pour le football féminin. Boumechdi a écrit son nom en lettres d'or dans l'histoire du football africain en devenant la première femme à soulever ce trophée africain. Elle a également conduit le TP Mazembe au titre national en 2024.

L'entraîneur marocain de l'AS FAR, Mohamed Amine Alioua a été également candidat pour ce prix.

Bouchra Karboubi a été, quant à elle, sacrée arbitre africaine de l'année.

En outre, les Marocains Achraf Hakimi et Sofyan Amrabet figurent dans le Onze masculin de l'année, alors que Ghizlane Chebbak s'est faite une place dans le Onze féminin.

Pour sa part, Al Ahly du Caire, tenant du titre de la Ligue des Champions d'Afrique de football, a été désigné équipe masculine de l'année, alors que la Côte d'Ivoire, vainqueur de la dernière Coupe d'Afrique des Nations à domicile, a été désignée sélection masculine.

Chez les dames, le TP Mazembe a remporté le titre d'équipe de l'année, tandis que le Nigeria s'est adjugé le trophée de meilleure sélection nationale africaine.

Quant au Prix d'excellence de la CAF, il a été décerné au président de l'Egypte Abdel Fattah el-Sissi et au président du Cameroun Paul Biya.

Bouchra Karboubi

La consécration du "sifflet national au féminin"

Au sifflet des plus grandes compétitions au Maroc et ailleurs, la Marocaine Bouchra Karboubi a vu ses efforts récompensés, en s'adjugeant le prestigieux Prix de meilleure arbitre féminine africaine, lors de la cérémonie des CAF Awards 2024 qui s'est déroulée lundi soir à Marrakech.

Arbitre au parcours éloquent et inspecteur de police principal relevant de la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN) connue et reconnue pour son dévouement, Bouchra Karboubi dixit: " Dès que je retire l'uniforme, je file sur le terrain m'entraîner, une vraie bouffée d'oxygène".

En effet, cette native de Taza a eu le secret, désormais de Polichinelle, de s'adonner pleinement à son métier, en accordant un intérêt tout aussi particulier à une passion qu'elle développe dès son très jeune âge... Le football.

La consécration de Bouchra Karboubi illustre, à bien des égards, les politiques proac-

tives et pertinentes menées par les différentes institutions marocaines, en l'occurrence la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) et la Direction Générale de la Sécurité Nationale (DGSN) en vue de la promotion du football féminin et l'autonomisation de la gent féminine.

La CAN-2023... Le Triomphe !

Lundi 22 janvier au Stade Félix-Houphouët-Boigny à Abidjan. Bouchra Karboubi donna le coup d'envoi du match ayant opposé le Nigeria à la Guinée-Bissau, pour le compte de la 3^e et dernière journée du groupe A de la CAN-2023. Inédit !

L'arbitre marocaine devient, ainsi, la première femme arabe à officier une rencontre de la CAN en tant qu'arbitre principale. Tout à l'honneur d'une "Dame" ferme dans ses desseins, judicieuse dans ses prises de décisions aussi bien sur qu'en dehors des pelouses.

Pour rappel, le périple "Pro" de Bouchra Karboubi avait débuté en 2018 lors de la CAN

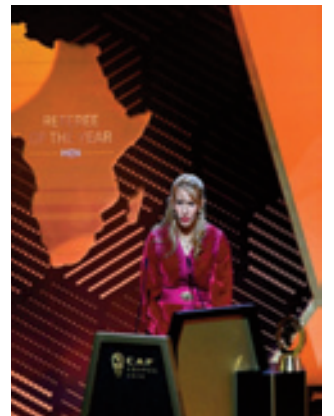
féminine au Ghana, avant de gravir les échelons à pas sûrs.

La Marocaine a également été au sifflet lors de la Coupe du monde féminine 2023, organisée en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Entretiens, Bouchra a eu le privilège de devenir la première femme à diriger un match de première division de la Botola Pro D1 de football, tout comme elle a été désignée pour officier la finale de la Coupe du Trône 2019-2020.

Avant cette éclatante consécration africaine, Bouchra Karboubi s'était adjugée le Prix Mohammed bin Rashid Al Maktoum de la créativité sportive en tant que "Meilleur arbitre arabe de football".

Ces prestigieux Prix, décernés à Madame Karboubi restent une reconnaissance de son leadership au féminin et incarnent, si besoin est, l'image rayonnante de la femme marocaine à l'éclat "multifonctionnel".



Signature d'un accord de siège du Bureau Afrique de la FIFA au Maroc



Le Maroc abritera le siège du Bureau Afrique de la Fédération internationale de football (FIFA), en vertu d'un accord signé lundi soir à Marrakech. Signé par Aziz Akhannouch, chef du gouvernement, Gianni Infantino, président de la FIFA, et Fouzi Lekjaa, président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), l'accord de siège du Bureau Afrique de la Fédération internationale de football au Maroc

s'inscrit dans le cadre du rôle de la FIFA dans le développement et la promotion du football tout en considérant l'impact universel, éducatif et culturel de la discipline.

Il vise à accompagner et soutenir toutes les initiatives et projets ayant pour objectif le développement du football en Afrique.

La signature de cet accord reflète, par ailleurs, l'engagement constant du Maroc

pour promouvoir le football et confirme le rôle clé de la FRMF en tant que membre de la FIFA.

En vertu de cet accord, le gouvernement marocain et la FRMF s'engagent à mettre en place des mesures pour accompagner et soutenir les projets de la FIFA. Il s'agit notamment d'accompagner la FIFA dans l'ensemble des démarches afférentes à la création de son Bureau africain au Maroc et de mettre des locaux à la disposition de ce bureau.

Les deux parties s'engagent également à faciliter l'installation au Maroc d'employés étrangers de la Fédération internationale de football et à accompagner dans le cadre de toutes les procédures administratives à mener, tant le Bureau africain de la FIFA pour les besoins des activités, que les employés étrangers de ce bureau pour les besoins de leur séjour sur le territoire marocain.

Intervenant à cette occasion, M. Akhannouch a indiqué que la mise en place du Bureau Afrique de la FIFA traduit la confiance des institutions sportives internationales en le Maroc, qui vient de vivre une semaine historique après l'attribution au Royaume de l'organisation du Mondial-2030, aux côtés de l'Espagne et du Portugal.

Il a, de même, assuré que le gouvernement marocain œuvrera pour faciliter les

démarches liées à la mise en place et la gestion de ce bureau.

De son côté, M. Infantino s'est félicité de la signature de l'accord de siège du Bureau Afrique de la FIFA au Maroc, notant que ce bureau contribuera au rayonnement du football marocain, africain et mondial.

"C'est une journée historique et exceptionnelle pour la FIFA, pour le Maroc et pour toute l'Afrique", a-t-il dit.

M. Infantino a, à cette occasion, adressé ses vifs remerciements à SM le Roi Mohammed VI qui ne cesse d'œuvrer, selon lui, pour le développement du ballon rond en Afrique.

Le président de la FIFA a également salué l'essor du football marocain et les efforts déployés dans ce sens par la FRMF et le gouvernement.

Pour sa part, le président de la CAF, Patrice Motsepe, a exprimé ses remerciements à SM le Roi, au gouvernement et au peuple marocains, ainsi qu'à la FRMF pour les contributions du Royaume en faveur du football africain, ajoutant que la CAF est fière des réalisations du Maroc, aussi bien sur qu'en dehors des terrains.

L'accord de siège du Bureau Afrique de la FIFA au Maroc a été signé au Palais des Congrès de Marrakech en marge de la cérémonie des CAF Awards 2024.

Patrice Motsepe : Le Mondial-2030 au Maroc, une reconnaissance des efforts du Royaume pour le développement du football en Afrique

La désignation du Maroc pour co-organiser la Coupe du monde 2030, avec l'Espagne et le Portugal, est une reconnaissance des efforts consentis par le Royaume en faveur du développement du ballon rond en Afrique, a indiqué, lundi à Marrakech, le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe.

Le Maroc, sous la sage conduite de

SM le Roi Mohammed VI, a beaucoup apporté pour développer le football en Afrique, en construisant une infrastructure sportive de haut niveau, qui a bénéficié à plusieurs pays africains, a affirmé M. Motsepe lors de la cérémonie des CAF Awards 2024.

Relevant que le Maroc a toujours donné l'exemple, M. Motsepe a incité les pays africains à emboîter le pas au Royaume en matière de développement des infrastructures, notamment sportives.

Le responsable africain n'a pas manqué d'exprimer ses remerciements à SM le Roi Mohammed VI et à la Fédération Royale marocaine de football, pour les efforts fournis en faveur du développement du football en Afrique.

Il a, également, remercié la FIFA pour la confiance qu'elle a placée en l'Afrique, en confiant au Maroc l'organisation du Mondial, se disant convaincu que l'édition 2030 sera celle de tout le continent africain.

Le Maroc a abrité la cérémonie des CAF Awards pour la troisième année consécutive, après 2022 au complexe Mohammed VI de football à Maâmourah (près de Salé) et 2023 à Marrakech.

Match de gala à Marrakech avec la participation de légendes du football africain



Un match de gala réunissant des légendes du football africain a été organisé, lundi au Stade El Harti de Marrakech, en marge des CAF Awards-2024. Ont pris part à ce match, en l'occurrence, des joueurs de la sélection marocaine ayant participé aux Mondiaux 1986 et 1998 et à la CAN-2004, l'entraîneur de la sélection nationale féminine, Jorge Vilda, les stars sénégalaise, Khalidou Fadiga, égyptienne Mohamed Zidan et marocaines Tarik Sektioui et Nabil Baha.

A l'issue de cette rencontre, la légende sénégalaise, El-Hadjji Diouf, a souligné que le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, dispose de tous les moyens et offre toutes les conditions pour réussir haut la main l'organisation des plus grands événements sportifs.

La Fédération Royale marocaine de football (FRMF) ne cesse d'œuvrer pour le développement du football afri-

caïn, a mis en avant l'ex-attaquant de Liverpool dans une déclaration à la presse, estimant que la Coupe du Monde 2030 qu'abritera le Royaume aux côtés de l'Espagne et du Portugal connaîtra une réussite exceptionnelle.

Pour sa part, Mohamed Zidan a relevé que les précédentes cérémonies des CAF Awards organisées au Maroc avaient connu un succès retentissant, ajoutant que la concurrence cette année pour les Prix récompensant l'excellence footballistique africaine est "féroce et passionnante".

De son côté, l'ancienne perle marocaine, Ahmed Bahja a indiqué que le Royaume du Maroc a toujours réussi à organiser des événements sportifs au plus haut niveau. Il a, dans ce sens, dit que le Royaume dispose de tous les moyens et les atouts pour assurer le succès de la CAN-2025 et du Mondial-2030.



Les climatologues s'interrogent sur la succession de records de températures du globe

Que la planète se réchauffe depuis des décennies à cause des gaz à effet de serre émis par l'humanité, c'est entendu. Mais que les températures mondiales aient battu tous les records, et de loin, en 2023 puis encore en 2024, voilà qui donne du fil à retordre aux climatologues.

La communauté scientifique l'a démontré : notre combustion des énergies fossiles et la destruction des espaces naturels sont responsables du réchauffement de long terme du climat, dont la variabilité naturelle influence aussi les températures d'une année sur l'autre.

Néanmoins, les causes d'une surchauffe aussi forte que celle des années 2023-2024 font l'objet d'un grand débat parmi les climatologues, certains émettant l'idée que le climat se réchauffe différemment ou plus vite qu'attendu.

Plusieurs hypothèses alimentent la recherche : moins de nuages, et donc moins de réflexion des rayons solaires, un recul de la pollution de l'air, elle aussi réfléchissante du soleil, et des puits de carbone naturels, océans et forêts en tête, qui absorbent moins de CO₂.

Les études se multiplient, mais il faudra encore un an ou deux pour établir l'influence précise de chaque facteur.

"J'aimerais savoir pourquoi" 2023 et 2024 ont enchaîné les records "mais je ne le sais pas", a reconnu en novembre Gavin Schmidt, directeur de l'Institut Goddard d'études spatiales de la NASA. "Nous sommes encore en train d'évaluer et de déterminer si nous assistons à un changement dans le fonctionnement du

système climatique".

Pour le climatologue Richard Allan, de l'université britannique de Reading, "la chaleur mondiale record de ces deux dernières années a propulsé la planète en terrain inconnu", a-t-il déclaré à l'AFP.

Ce qui s'est produit "est exceptionnel, à la limite de ce nous pouvions attendre sur la base des modèles climatiques existants", a abondé Sonia Seneviratne de l'ETH Zurich en Suisse.

"Néanmoins, la tendance générale au réchauffement à long terme n'est pas inattendue, compte tenu de la quantité d'énergies fossiles brûlées", explique la climatologue à l'AFP. L'humanité n'a pas encore entamé le déclin des émissions, même si le pic se rapproche.

La variabilité naturelle du climat pourrait expliquer en partie l'observation. 2023 a en effet été précédée par le rare enchaînement de trois années successives de l'épisode naturel La Niña, qui a masqué une partie du réchauffement en intensifiant l'absorption de l'excès de chaleur par les océans.

Lorsqu'El Niño, le phénomène opposé, a pris le relais en 2023, avec une intensité très forte, cette énergie a été restituée, poussant le thermomètre mondial à des niveaux inconnus depuis 100.000 ans selon les paléoclimatologues.

Sauf que le pic d'El Niño, en janvier 2023, est passé depuis longtemps et que la chaleur perdure.

"Le refroidissement est très lent", reconnaît le climatologue Robert Vautard. "On reste dans les marges relativement

attendues" des projections, mais si "les températures ne redescendent pas plus franchement en 2025, il faudra se poser des questions", avertit ce haut-responsable du Giec.

Parmi les pistes d'explications se trouve l'obligation en 2020 de passer à des carburants plus propres pour le transport maritime. Cette mesure a réduit les émissions de soufre, qui augmentaient la réflexion de la lumière du soleil par la mer et les nuages et participaient à refroidir le climat.

En décembre, une étude évaluée par des pairs a ainsi postulé que le déclin des nuages de basse altitude a permis à davantage de chaleur d'atteindre la surface du globe.

Les cycles solaires ou l'activité volcanique ont aussi pu jouer un rôle. Toutes ces hypothèses ont alimenté les débats en décembre lors d'une conférence orga-



nisée par Gavin Schmidt à l'American Geophysical Union.

Certains craignent toutefois que les scientifiques passent à côté d'autres facteurs ou tardent à détecter un emballement du réchauffement climatique.

"Nous ne pouvons pas exclure que d'autres facteurs aient amplifié les températures... le verdict n'est pas encore tombé", avertit Sonia Seneviratne.

En 2023, les puits de carbone ont subi un "affaiblissement sans précédent", selon une vaste étude préliminaire publiée à l'été. La toundra arctique émet désormais plus de CO₂ qu'elle n'en stocke, a rapporté en décembre l'observatoire américain NOAA.

Et les océans, premier puits de carbone et régulateur primordial du climat, se réchauffent à un rythme que les scientifiques "ne peuvent complètement expliquer", selon Johan Rockström, de l'Institut de Potsdam pour la recherche sur l'impact du climat (PIK).

"Serait-ce le premier signe d'une perte de résilience de la planète ? Nous ne pouvons pas l'exclure", a-t-il déclaré le mois dernier.

Recettes

Salade de fruits



Ingrédients

- 1 Grosse pomme
- 1 Banane
- 1 Grosse orange
- 1 Pamplemousse
- 2 Kiwis
- 200g de raisins noirs
- 1 Jus de citron
- 50g de sucre en poudre

Préparation

Rincez les raisins. Epluchez la pomme et retirez le

trognon. Pelez la banane, l'orange, le pamplemousse et les kiwis.

Coupez tous les fruits en petits morceaux.

Mettez les fruits dans un saladier, ajoutez le sucre et le jus de citron afin qu'ils ne noircissent pas. Mélangez.

Astuces et conseils pour Salade de fruits

Réservez la salade de fruits au frais jusqu'au moment de servir.

Amendis

Avis d'appels d'offres ouverts

AMENDIS filiale de Veolia Environnement Maroc et Déléguataire de la Gestion des services d'Assainissement Liquide et de Distribution de l'Eau Potable et d'Electricité à la région de Tanger-Tétouan; procède au lancement des appels d'offres suivants:

- **AO N°71/24 TA :** Étude d'Impact sur l'Environnement (EIE) concernant l'étude d'extension du système de réutilisation des eaux traitées de la STEP Boukhalaf et de la STEP Marina golf Assilah - Tanger - Assilah
- **AO N°72/24 TA :** Travaux de réalisation du collecteur hors site du quartier Medouna et l'élimination de la fosse septique existante - Ville de Tanger ;
- **AO N°77/24 TA :** Réalisation d'une extension et restructuration des tableaux 20 KV et construction d'un nouveau bâtiment de commande du poste source Aouama 50/20KV - Ville de Tanger ;
- **AO N°80/24 TA :** Vente de la ferraille pour le compte d'Amendis Tanger - Ville de Tanger ;
- **AO N°81/24 TA :** Marché cadre de Vérification Métrologique des Compteurs et Contrôle des Branchements Eau Potable et Electricité Basse Tension monophasé et triphasé sur le périmètre d'Amendis Tanger (Lot 1 & Lot 2)
- **Report AO N° 69/24 TA :** Travaux de terrassement, de génie civil et d'équipement d'une station préfabriquée d'assainissement Douar Kanoua - Ville de Tanger;
- **Report AO N° 70/24 TA :** Travaux de terrassement, de génie civil et d'équipement d'une station d'eau potable au Douar Mediar commune Hjar Ennahd - Ville de Tanger.

Les Sociétés peuvent télécharger les dossiers d'Appels d'offres directement du PMMP ou les demander auprès de la Direction des Achats et Marchés, à l'adresse suivante : ma.amendis-echats.groups@veolia.com
 Amendis Al Majid Quartier Al Majid Rue Jeddah Maghreb
 Tél : 05 39 52 80 28

Les Conditions de participation et d'exécution sont définies comme suit :

| N° AO | Estimation En/DM TTC | Coût maximum Proposé en DM | Délai de Validité des offres | Délai limite de dépôt des offres | Délai | Nature d'ouverture |
|----------|--------------------------------|----------------------------|--|----------------------------------|--------------------------|--------------------|
| 69/24 TA | 950 000 | 10 000 | A convenir avec le chef de projet | Jeudi 26/12/2024 à 10 h | 4 (Quatre) mois | Publique |
| 70/24 TA | 620 000 | 10 000 | A convenir avec le chef de projet | | 4 (Quatre) mois | |
| 71/24 TA | 185 000 | 3 000 | - | Mercredi 08/01/2025 à 10 h | 3,5 (Trois mois Et demi) | |
| 72/24 TA | 5 700 000 | 100 000 | Jeudi 03/01/2025 à 10 H Lieu de départ DOP.Amendis Tanger | | 3,5 (Trois mois Et demi) | |
| 77/24 TA | 18 189 120 | 360 000 | Jeudi 03/01/2025 à 10 H Lieu de départ DOP.Amendis Tanger | | 12 (Douze) mois | |
| 80/24 TA | 2 000 000 | 40 000 | Jeudi 03/01/2025 à 10 H Lieu de départ DOP.Amendis Tanger | Jeudi 26/12/2024 avant 10 h | 6 (Six) mois | |
| 81/24 TA | Lot 1 : Ch1,4 Lot 2 : Ch1,4 | 70 000/lot | - | | 12 (douze) mois | Non Publique |

- 1- Les dossiers doivent être présentés conformément aux règlements particuliers des appels d'offres (R.P.A.O)
- 2- Les offres peuvent être déposées sous format électronique sur le PMMP, déposées contre récépissé, envoyées par voie postale avec accusé de réception ou pour les appels d'offres remises au président de la commission des appels d'offres.
- 3- L'ouverture des plis des Appels d'offres n°69-70 /24 TA est prévue pour le **jeudi 26/12/2024 à 10 h**, à la salle de réunion du siège d'Amendis à l'adresse précitée
- 4- La remise des plis de l'Appel d'offres n°81/24 TA est prévue pour le **jeudi 26/12/2024 avant 10 h**, à la salle de réunion du siège d'Amendis à l'adresse précitée ;
- 5- L'ouverture des plis des Appels d'offres n°71-72-77-80/24 TA est prévue pour le **mercredi 08/01/2025 à 10 h**, à la salle de réunion du siège d'Amendis à l'adresse précitée ;
- 6- Toute offre déposée après le délai de remise spécifié sera automatiquement écartée.